

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques – Arrondissement de Bayonne

PROCES-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FÉVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze février, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la salle Lauga, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Présents : M.ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORREGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE (jusqu'à 22h20), Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, Monsieur ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE (jusqu'à 22h15), Mme BISAUTA (jusqu'à 22h), Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE (jusqu'à 23h25), M. DAUBISSE (à partir de 19h05), M. ALLEMAN (jusqu'à 20h30), M. SÉVILLA, Mme ZITTEL (jusqu'à 23h56), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

M. LACASSAGNE à Mme LAUQUÉ (à partir de 22h20) ; M. AGUERRE à Mme CASTEL (à partir de 22h15) ; Mme BRAU-BOIRIE à M. LACASSAGNE (jusqu'à 22h20) ; Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE (à partir de 22h00) ; M. ARCOUET à M. UGALDE ; Mme LAPLACE à Mme LARRÉ (à partir de 23h25) ; M. DAUBISSE à M. ERREMUNDEGUY (jusqu'à 19h05) ; Mme MOTHESS à Mme MARTIN-DOLHAGARAY ; M. ALLEMAN à M ALQUIE (à partir de 20h30) ; Mme ZITTEL à M. SEVILLA (à partir de 23h56).

Absent (s) :

Mme BRAU-BOIRIE (jusqu'à 22h20), Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET-LOUSTAU.

Secrétaire :

M. SUSPERREGUI

Ordre du jour

ADMINISTRATION GENERALE.....	5
1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales	5
2. Composition des commissions extra-municipales - Modifications	8
3. Adhésion à l'association AMORCE et désignation des représentants de la commune.	11
4. Adhésion au centre français d'exploitation du droit de copie (CFC).....	12
5. Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurrak – Modification des statuts	12
SUITES DE LA CRISE SANITAIRE – COVID-19	12
6. Poursuite des mesures de soutien - Exonération des redevances d'occupation du domaine public.....	12
DIVERSITE ET EGALITE DES DROITS	13
7. Rapport annuel 2021 sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	13
8. Accessibilité des services publics - Mise en œuvre d'un service d'accueil téléphonique et physique pour personnes sourdes et malentendantes - Convention de mise à disposition par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.....	19
DÉVELOPPEMENT DURABLE	20
9. Rapport sur la situation de la Ville en matière de développement durable	20
10. MOBILITÉS - Plan de déplacement urbain (PDU) de l'agglomération pour la période 2020-2030 – Avis de la Ville de Bayonne.....	34
ACTION CŒUR DE VILLE	49
11. Avenant n°2 à la convention-cadre pluriannuelle Cœur de Ville - Opération de Revitalisation de Territoire.....	49
CULTURE ET PATRIMOINE	59
12. Musée Bonnat-Helleu-Helleu – Travaux d'extension et de restructuration – Lots 01B à 25 – Signature des marchés de travaux.....	59
13. Musée Bonnat-Helleu – Travaux d'extension et de restructuration – Mise en place d'une autorisation de programme	59
14. Musée Bonnat-Helleu – Marchés publics pour la conservation-restauration des œuvres et leur transport, dans le cadre du chantier des collections – Lancement des procédures et autorisation de signature des marchés publics	59
15. Médiation entre la Ville et l'Association des Amis de Paul César Helleu (APCH) - Protocole d'accord conclusif	67
16. Muséum d'histoire naturelle - Prêt d'une exposition à la commune de Saint-Martin-de-Seignanx	69
17. Mise à disposition de locaux au profit de l'association « La Locomotive », situés au 2 et 4 rue de Balichon, dans le cadre de la relocalisation des activités de la rockschool.	69

ENFANCE – JEUNESSE – ÉDUCATION.....	70
18. Restructuration et extension du groupe scolaire du Prissé – Signature du marché de maîtrise d’œuvre négocié à l’issue du concours	70
19. Attribution des bourses municipales d'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2020-2021 - Dossiers complémentaires.....	74
20. Règlement des inscriptions scolaires et de la sectorisation des écoles publiques ...	78
FINANCES.....	79
21. Orientations budgétaires 2021 pour le budget principal et les budgets annexes	79
22. Convention partenariale entre la Ville de Bayonne et la Direction générale des finances publiques.....	95
23. Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1 ^{er} janvier 2022	95
DEVELOPPEMENT URBAIN	96
24. PNRQAD - Attribution habituelle des subventions municipales relatives au déficit foncier des opérations de requalification des îlots dégradés n°14 et 15 en faveur de Habitat Sud Atlantic - Acompte n°1	96
25. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.....	96
ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE	96
26. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Bayonne et Habitat Sud Atlantic pour la réalisation d’une contre-allée quartier du Prissé	96
27. Enfouissement coordonné de réseaux sur l’avenue du 14 avril 1814 - Convention avec la société Orange.....	97
FETES TRADITIONNELLES.....	97
28. Corso 2021 - Conventions de mise à disposition d'un local au profit des associations participantes et versement d'une subvention	97
FONCIER.....	98
29. Relocalisation du verger situé chemin de Habas vers le chemin de Laduché - Conclusion d’un bail rural de long terme avec Monsieur Renaud Delisée	98
MARCHÉS PUBLICS	101
30. Travaux de voirie et réseaux divers pour des opérations de création ou d'aménagements de voies et d'espaces publics - Signature des accords-cadres à marchés subséquents.	101
31. Acquisition d'une laveuse de voirie à eau froide - Marché n°20016 - Avenant de prolongation de la durée du marché.....	101
32. Prestations de garantie totale, de gestion et de maintenance des installations de génie climatique, production d'eau chaude sanitaire, de traitement de l'air et de fourniture de chaleur - Avenant n°5 au marché conclu avec la société Dalkia	101
RESSOURCES HUMAINES.....	102
33. Modification du tableau des effectifs	102

SERVICES PUBLICS	102
34. Fourrière automobile - Approbation du choix du délégataire et du contrat de délégation de service public.....	102
SPORTS	103
35. Stade Jean Dauger - Modification du bail emphytéotique administratif conclu avec la SASP Aviron bayonnais rugby pro	103
36. Stade Didier Deschamps - Convention d'occupation au profit de la société Fuchs Sports en vue d'installer un système de captation vidéo des matchs de l'Aviron bayonnais Football Club.....	105
TEMPORADA.....	105
37. Temporada 2021 - Fixation des tarifs.....	105
COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEML ET AUTRES ORGANISMES	107
38. Société d'équipement des Pays de l'Adour - Rapport pour l'année 2019 du représentant de la Ville	107

M. LE MAIRE : On se devine, non, on se voit bien, on se reconnaît, je vous le confirme. Oui, Madame Capdevielle, on arrivera à se retrouver. Donc, ce que je propose, c'est tout de suite de commencer par l'appel des présents, et c'est Mathieu Susperregui qui va faire l'appel des présents.

M. SUSPERREGUI : (*appel des présents*)

M. LE MAIRE : Comme à l'accoutumée, on va commencer par approuver, si vous en êtes d'accord, le procès-verbal de la séance du 9 décembre dernier, 2020. Nous n'avons pas reçu au secrétariat de la mairie d'observation. Mais comme vous le savez, ces observations peuvent être effectuées en séance. Y a-t-il des demandes d'observation, de rajout, de modification ? Il n'y en a pas. Donc je considère que ce procès-verbal est approuvé. Nous passons immédiatement à la lecture ou à la présentation des rapports.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales

Il me revient, comme à l'habitude, de présenter le premier rapport qui est le compte-rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de l'intersession. Cette liste de décisions que je ne vais pas vous faire là, elle vous a été présentée du reste comme d'habitude lors de la commission préparatoire, de la commission générale. Et donc vous aviez le loisir de pouvoir poser les questions que vous souhaitiez sur ces décisions. Mais je vous demande en séance, parce que c'est toujours possible, s'il y a des questions sur ce compte rendu. Je vois Monsieur Esteban, et je vois aussi Madame Sophie Herrera. Alors, Monsieur Esteban.

M. ESTEBAN : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, tout d'abord, je m'exprime ici comme élu Europe Écologie les Verts. En tant que tel, j'ai une remarque, une question plutôt sur la décision numéro 56 portant sur le relogement d'une association pour des travaux sur le site de la casemate de Mousserolles, le Pavillon Y. Il s'agit de reloger la Locomotive dont on connaît l'action positive en matière d'école de musique et de concerts, en direction de la jeunesse plus particulièrement. Une autre association, qui est l'Amicale du Petit Bayonne, que vous connaissez bien, était également installée et a été déménagée avant la mise en place des travaux. Je voulais savoir où en est ce dossier, puisque je n'ai trouvé ni en commission générale ni dans le rapport de l'ensemble des dossiers qui nous sont présentés une question concernant le relogement de l'Amicale du Petit Bayonne. Je voudrais juste évoquer également que, dans le contexte d'une activité qui s'est évidemment amoindrie pour elle, c'est une association qui s'autosuffit d'un point de vue financier, et qui n'a jamais fait appel à des subventions municipales, et qui, dans le contexte de Covid également, a des difficultés à s'organiser, puisqu'elle ne fait pas du tout des repas permettant son autofinancement. Et je crois peut-être qu'en reliant un petit peu une histoire ancienne qu'il y a pu y avoir entre cette association et cette mairie, il peut être intéressant aussi de réfléchir, au-delà de cette question de relogement, à une convention d'objectifs par exemple, ou au recadrage, parce qu'il s'agit d'une Peña musicale unique sur Bayonne. Merci pour votre réponse.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Esteban. Je propose que sur ces deux questions que vous venez de poser, en réalité qui concernent chaque fois deux associations, l'Amicale du Petit Bayonne d'une part et également l'association la Locomotive, ce dossier a été suivi et par Yves

Ugalde et par Cyrille Laiguillon. Monsieur Laiguillon, vous voulez donner quelques explications là-dessus et Monsieur Ugalde aussi en complément ?

M. LAIGUILLON : Oui merci. Bonjour à toutes et à tous. Sur le sujet de l'Amicale, je ne reviendrai pas sur le passé, il fallait reloger bien sûr l'Amicale du Petit Bayonne. On avait fait plusieurs propositions, avec une mutualisation avec Oraï Bat, une aussi avec les services de la Ville sur d'autres locaux, mais qui ne rentraient pas dans leurs volontés, ils ne se voyaient pas rentrer dans certains locaux. Donc je suis allé voir... c'est Léo Lagrange, pour pourvoir à une proposition avec Léo Lagrange, et je pense qu'une réunion s'est tenue, qu'une solution s'est trouvée avec l'Amicale du Petit Bayonne pour la répétition. Ils avaient aussi un volet qui fait aussi l'ADN de l'Amicale du Petit Bayonne sur des soirées un peu plus festives, surtout quand ils font venir des txistus pour un grand rassemblement. Donc là, on a réfléchi aussi pour caler suivant un planning à la Tour Penchée ces événements. Donc, bien sûr c'est encore à travailler avec Léo Lagrange, l'Amicale du Petit Bayonne et la Ville de Bayonne, mais je pense que sur le dossier de relogement de l'Amicale du Petit Bayonne, on est arrivé à un bon compromis pour tout le monde. Léo Lagrange aussi est très content d'accueillir dans leur cercle l'Amicale du Petit Bayonne.

M. LE MAIRE : Monsieur Ugalde en complément.

M. UGALDE : Je serai très rapide parce qu'effectivement Cyrille est revenu sur l'actualité chaude de ce dossier, dont on peut d'ailleurs se féliciter qu'on en sorte dans le respect des uns et des autres. Parce qu'il n'était bien sûr pas question pour la Ville de Bayonne, contrairement à ce que la passion des débats a pu laisser penser un jour ou l'autre, d'oublier la dimension de culture populaire que représente l'Amicale du Petit Bayonne. Parce que bien sûr Mixel parle en particulier de la musique populaire, de la musique de notre pays à travers les gaiteros et les txistulari, mais n'oublions pas que l'Amicale du Petit Bayonne fut souvent aussi, et longtemps, un support très important de beaucoup de nos animations populaires en ville. Donc c'est une vraie histoire qui unit l'Amicale à notre Ville. Pour autant, sans revenir sur l'histoire complète de ce dossier, je rappelle qu'il y avait des enjeux qui existent plus que jamais aujourd'hui avec la Loco et la Rockschool dont on sait aujourd'hui qu'elle peut regrouper jusqu'à 200 élèves de musique. Donc il y avait une vraie question de réponse à une demande, certes culturelle, mais aussi plus généralement sociale. Donc, nous étions dans cette difficulté-là. Nous avons fait des choix, c'est le propre d'une majorité politique que d'en faire. Mais pour autant, je le répète ici, il n'était pas question pour nous de laisser tomber l'Amicale du Petit Bayonne ou de la marginaliser. Donc avec Cyrille, et Cyrille en particulier, je suis heureux de voir qu'on arrive à, je dirais, une fin « respectueuse » des uns et des autres, parce que c'est comme ça qu'on voyait les choses, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Ugalde. Maintenant Madame Herrera, vous avez demandé aussi la parole. Vous me dites le numéro du rapport.

Mme HERRERA-LANDA : Deux rapports, le rapport 29 et le rapport 4. Le rapport 29 du 17 décembre 2020, le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, le CIAP, travaux d'aménagement du jardin. Prenant la suite en solitaire du chantier Atalante, le CIAP constitue le chantier fil rouge des conseils municipaux depuis le début du mandat précédent. « Les travaux avancent vite » avons-nous entendu dans le cadre de la commission Culture. Nous voilà très partiellement rassurés, comme les Bayonnaises et les Bayonnais qui nous interrogent et qui s'interrogent à ce sujet. Pour l'être davantage et réellement, nous souhaiterions obtenir des réponses à deux questions.

La première : à quelle période, et à présent au regard de la soudaine accélération des travaux, la mise en service de cet équipement est-elle prévue ? On ne nous a pas donné de date prévisionnelle, alors bien sûr sous réserve de la crise sanitaire et de ses éventuelles conséquences. Au regard des incertitudes sanitaires et de l'évolution des pratiques et des usages culturels, une version numérique des ressources et de la scénographie est-elle en préparation actuellement en « temps masqué » ? Et sera-t-elle accessible au moment de l'ouverture du lieu physique ? Au cas où il y aurait un décalage, est-ce qu'il y a une avance, en quelque sorte, qui est prise sur ce dossier ?

J'enchaîne sur la 41 ?

M. LE MAIRE : Oui Madame.

Mme HERRERA-LANDA : Très bien. Celle du 16 janvier 2021, aménagement paysager sur la place de la Liberté, marché n° 1. L'aménagement de la place de la Liberté constitue un sujet d'intérêt pour les habitants qui s'interrogent depuis des mois sur l'apparition, puis le déplacement fréquent d'arbustes en pot, bancs, etc. Nous avons relayé ces interrogations en commission municipale, il nous a été signifié que les expérimentations étant terminées, les aménagements pouvaient commencer. Ces aménagements intègrent-ils les résultats de l'étude sur les îlots de chaleur conduits cet été, dont les résultats ne nous ont pas été communiqués à ce jour ? Pourriez-vous nous préciser la nature des expérimentations et les aménagements retenus ? La prise en compte ou pas des propositions émanant des portraits de quartier, ou à défaut les consultations mises en œuvre lors de la phase d'expérimentation sur laquelle nous avons eue... alors je ne siège pas à la commission d'urbanisme ou activités associées, mais nous n'avons pas eu d'information particulière sur une expérimentation à ma connaissance. Merci de votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci Madame. Sur le premier rapport, la première décision, Madame Sophie Castel va vous répondre, ça concerne le CIAP.

Mme CASTEL : Oui effectivement Monsieur le Maire. Madame Herrera, je vais tâcher d'être un peu plus précise dans mes réponses, puisque vous nous avez interpellés déjà en commission plénière, et je pensais avoir été plus précise en commission Culture et patrimoine, mais je vais revenir sur les deux questions que vous posez. Alors je ne vais pas le faire dans l'ordre dans lequel vous les avez posées.

En ce qui concerne la scénographie, bien évidemment que la scénographie est déjà « construite », par la scénographe Agnès Badiche, qui vient de La Rochelle, va commencer à faire son travail de mise en place à partir du mois de mars. Et, il lui faut à peu près deux mois pour pouvoir installer l'ensemble de la scénographie. Parallèlement, la mise en place aussi, comme je vous l'avais dit au précédent conseil municipal, d'une création sonore dans la cave est en cours de réalisation, et dès que nous pourrons accéder à la cave, on va pouvoir commencer à faire des tests, voilà... donc tout est en cours.

Et pour revenir à votre dernière question, la mise en œuvre et l'ouverture, comme vous l'avez souligné, avec plus ou moins d'aléas que je ne pense pas liés aux conditions sanitaires, puisque depuis des mois, en fait depuis le premier confinement, le retour après le premier déconfinement, les travaux ont repris. Ecoutez, moi j'espère, et nous espérons tous que pour la période estivale, il sera ouvert. La période estivale, est-ce que ça sera au 15 juin ou au 1er juillet ? Mais notre volonté c'est qu'effectivement ça soit ouvert pour cet été.

M. LE MAIRE : Voilà la réponse qu'on pouvait faire Madame Herrera. Sur ce point qui vient d'être répondu, je vais faire une réponse sur le sujet 41, sur la décision qui a été prise concernant l'aménagement paysager sur la place de la Liberté, et vous dire d'abord, avant de vous donner quelques éléments de réponse que je peux vous faire, qu'à la prochaine réunion de la commission Stratégies urbaines, je ne sais pas si vous êtes membre de la commission Stratégies urbaines - Monsieur Bergé me dit-on est membre de cette commission - va être abordée la question de l'étude plus générale concernant les îlots de chaleur et de fraîcheur urbains. Et il sera question de la place. Alors, maintenant je vais vous dire que je ne vous renvoie pas qu'à la réunion de cette commission, qu'effectivement vous avez constaté dans les mois qui viennent de s'écouler, dans les circonstances que vous savez aussi, que ces mobiliers urbains ont été installés avec des éléments paysagers, au milieu de la place de la Liberté. L'arrivée, pendant la période d'hiver, de la grande roue, a fait que ces éléments-là ont été déplacés, du reste au bord de l'Adour, ou tout au moins au bord de l'embouchure de la Nive et de l'Adour.

Donc, ceci ne signifie absolument pas que les choses sont définitivement arrêtées. Par contre, oui, il y a des éléments paysagers qui vont être proposés et qui vont être ensuite installés, puisque nous avons des propositions extrêmement précises à faire qui seront présentées lors de cette commission Stratégies urbaines. Et effectivement, l'idée est de faire en sorte qu'il y ait une forme de scénographie urbaine et végétale sur cette place de la Liberté. Donc, je vous renvoie sur ce point à la commission Stratégies urbaines où seront abordés différents aspects, à l'occasion de cette étude sur les îlots de chaleur et de fraîcheur urbains, et où il sera question aussi de la place de la Liberté. Donc, je vous renvoie à cette commission. J'espère avoir répondu à vos questions concernant ce sujet. Et donc je considère que j'ai satisfait à l'obligation de rapport qui m'était faite.

DONT ACTE

2. Composition des commissions extra-municipales - Modifications

Je poursuis en vous disant que, dans le rapport numéro 2, nous avons des modifications à opérer dans le cadre de la composition de la commission extra-municipale. Sans doute que vous avez pu en prendre connaissance. Je ne reprends pas dans le détail ce rapport qui vous a été présenté. Il est simplement proposé au conseil municipal de modifier la composition des commissions extra-municipales Langue basque d'une part, Lutte contre les discriminations égalité des droits d'autre part. Tout ceci est présenté dans la note analytique de synthèse. Y a-t-il sur ce rapport des questions ? Oui, Jean-Marc Abadie, vous avez la parole.

M. ABADIE : Milesker Deborah "herritarren ordezkari-tza indartzeko" proposamenak egitea eskatu didazulako, batez ere ahalmen urritasunaren arloan lan egiten duten elkarteei dagokienez. Chrysalide elkarteak, aspaldidanik arlo horretan aparteko lana egiten ari dena, loriatua da, azkenean, parte hartzeaz. UNAFAM elkarteak ez da hautatua izan. Behar bada bere hautua da, ez dakit. Olhagarroa ere ez da gomitatua. Gainera ohartzen gira migratzaileak laguntzen dituen hiru elkarteetatik bat ere ez dagoela. Kaltegarria iduri zaigu.

Batzorde orokorrean, ez ginituela denak gomitatzen ahal erran digute. Lau lehen mailako eskola publiko gehituak dira. Zergatik eskolak? Zergatik 4 eskola horiek? Zergatik 3 MVCak eta ez migratzaileen elkarteak? Zergatik hainbeste pertsona kalifikatuak? Ados, azken buruan zuen hautuak dira. Omen hautatzea amore ematea da ere. Kontuan hartzen dugu.

Merci Déborah de m'avoir sollicité pour faire des propositions, pour renforcer la représentation citoyenne au sein de la commission Lutte contre les discriminations et égalité des droits, et notamment au regard des associations œuvrant dans le champ du handicap mental et/ou neurodéveloppemental. L'association Chrysalide, qui fait un travail exceptionnel, extraordinaire dans ce domaine depuis longtemps, est ravie, enfin, d'y participer. L'UNAFAM n'a pas été retenue, bon, c'est peut-être son choix je ne sais pas. Olagarroa est une association qui concerne le sport adapté et de loisirs n'y est pas invitée. Nous notons aussi qu'aucune des trois associations soutenant les migrants n'est présente : Etorkekin, Bestearekin, et l'association Diakité. Pour notre part, nous trouvons cela fort dommageable. En commission générale, on nous a indiqué qu'on ne pouvait pas inviter tout le monde, soit. Quatre écoles élémentaires publiques qui sont rajoutées, pourquoi des écoles ? Pourquoi ces quatre écoles ? Pourquoi les trois MVC et pas les associations de migrants ? Pourquoi autant de personnes qualifiées ? Bon, après tout, ce sont vos choix. Il paraît que choisir c'est aussi renoncer. Donc nous en prenons acte. Et nous allons nous abstenir sur ce point-là.

M. LE MAIRE : D'accord. Monsieur Esteban, sur ce même rapport ?

M. ESTEBAN : Oui sur le même rapport concernant la langue basque, serait-il possible, j'ai demandé en commission, que nous ayons – ce serait hautement symbolique, je pense, de l'engagement de la Ville – une traduction simultanée, cela représente un coût relativement peu élevé, au regard de la composition de la commission qui est composée de Bascophones pour la très, très grande majorité, qui se fait entièrement en français. C'est un geste on va dire « linguistique » je pense, qui est à la fois symbolique et fort. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Alors sur le premier sujet concernant la commission extra-municipale Lutte contre les discriminations et égalité des droits, Madame Déborah Loupien-Suares, il faut donc faire des choix et il ne vous est pas reproché d'en avoir fait, vous pouvez dire peut-être quelque chose.

Mme LOUPIEN-SUARES : Oui en effet Monsieur le Maire, il était difficile de pouvoir satisfaire absolument tout le monde. J'ai souhaité, pour cette commission Lutte contre les discriminations, élargir au maximum la représentation. J'ai d'ailleurs pris attache avec mon collègue Jean-Marc Abadie pour échanger avec lui, concernant en particulier le handicap mental, puisqu'il était fort bien placé dans notre conseil municipal pour me conseiller, parce que ce n'est pas parce qu'on est dans la majorité qu'on n'a pas besoin d'être conseillé. Donc j'ai pris attache avec lui, et c'est vrai que j'ai essayé d'élargir au maximum. En effet, tout le monde ne pouvait pas accéder à la commission extra-municipale. Néanmoins, nous avons prévu, mais cela je le développerai lors de la première commission qui se réunira le 23 février de mémoire, de faire des invitations d'autres associations, des invitations ponctuelles avec des sous-commissions. Donc, je crois que tout le monde pourra être entendu et représenté, si ce n'est en commission plénière, en tout cas dans des sous-commissions et pour différentes prises de parole.

M. ABADIE : Excusez-moi, vous n'avez pas répondu tout à fait à mes questions, questions simples. Pourquoi les écoles ? Pourquoi les MVC ? Pourquoi pas les associations de migrants, ou UNAFAM, ou Olagarroa ? Je ne sais pas quels ont été les critères qui ont présidé à ce choix ? Et si je dois juste préciser quelque chose à l'attention de Monsieur le Maire et de Monsieur Ugalde, qui, en début de réponses à nos propositions sur l'intérêt de transformer certaines commissions municipales en commissions extra-municipales, nous avaient répondu qu'ils avaient été, et que Monsieur Ugalde en l'occurrence l'avait été, très surpris par les sollicitations nombreuses des personnes souhaitant intégrer ces commissions qui deviendraient extra-

municipales, et qu'une réflexion était en cours à ce sujet. Donc si j'avais une question supplémentaire à poser, un peu à la marge sur ce point-là, c'est « où en est-on de cette réflexion d'ouvrir ces commissions municipales restantes ? »

Mme LOUPIEN-SUARES : Je répondrai sur les écoles. Il me semble que l'école est notre public prioritaire concernant la lutte contre les discriminations, parce que si on touche dès l'éducation les discriminations, et qu'on peut travailler dès le départ sur le public, je crois véritablement qu'on pourra faire une avancée assez incroyable en termes de lutte contre les discriminations. Donc, il était véritablement dans ma volonté, dans la mise en place de cette commission, d'avoir une large représentation des écoles de tout Bayonne, peu importe où elles étaient placées. Donc, c'est pour ça que j'ai vraiment insisté pour avoir une large représentation d'écoles. Comme je vous le disais tout à l'heure, tout le monde ne peut pas être représenté en amont sur la commission, mais que ce soit pour les migrants ou que ce soit d'autres associations, nous serons là pour les entendre en faisant, comme je vous l'ai déjà indiqué, des sous-commissions. J'espère avoir été plus claire dans ma deuxième réponse.

M. LE MAIRE : Merci. Alors, en ce qui concerne la question de la traduction en basque lors de la commission extra-municipale Langue basque, pour avoir présidé cette commission dans le précédent mandat, effectivement j'ai constaté qu'il n'y avait pas de difficulté particulière, Monsieur Esteban, pour que chacun se comprenne. Alors, c'est vrai qu'elles se tenaient en français, elles peuvent aussi éventuellement permettre à chacun de s'exprimer en basque, mais aussi en français. Moi je ne peux pas revenir sur le principe qui est le suivant : c'est que la langue de la République étant le français, je connais les limites de cet argumentaire, mais qui repose sur la Constitution, je l'ai souvent combattu lors d'un certain nombre de combats, mais je suis obligé, comme représentant de la République, de la faire respecter. Vous ne remettez pas ça en cause, j'ai bien compris le sens de votre question, vous dites « ça ne coûterait pas forcément très cher d'avoir une traduction simultanée ». Vous êtes, je crois Monsieur Xabier Parrilla Etchart, entre 25 et 30 je pense à participer à ces réunions. Alors, comme c'est vous qui présidez maintenant ces rencontres, est-ce qu'il y a un problème de compréhension dans la tenue de cette commission qui s'est réunie une fois je crois ?

M. PARRILLA ETCHART : Absolument, il y a eu la séance inaugurale il y a quelques semaines. La question de la traduction est une question intéressante et légitime, nous y réfléchissons. Mais c'est vrai qu'aussi la formule de la... alors, aucun problème de compréhension, bien sûr la formule qui pourrait être utilisée parmi d'autres serait la prise de parole en euskara dans un premier temps et une traduction en français dans un second. Ça présente des avantages et des inconvénients. On peut imaginer qu'une prise de parole en basque serait plus importante, et que la traduction derrière en français ne serait peut-être pas aussi complète qu'en basque. Donc, encore une fois la question est légitime, en accord avec Monsieur le Maire nous prendrons une décision prochainement. Il y a aussi un aspect qu'il faut prendre en ligne de compte, la longueur elle-même de la réunion qui fait que les traductions après prise de parole peuvent poser problème.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Parrilla Etchart. Alors vous comprenez bien qu'on a entendu votre proposition, elle ne passe pas à la trappe, ne pensez surtout pas cela, elle peut parfaitement s'entendre. Vous savez, moi j'ai au conseil communautaire aussi une demande qui est faite de traduction simultanée. Je ne suis pas en train de la refuser au conseil communautaire, mais je considère malgré tout que, si on considère qu'on arrive tous à se comprendre, et je pense qu'on arrive tous à se comprendre en français, il ne faut peut-être pas ajouter des longueurs supplémentaires. Cela dit, pour la commission de la Langue basque,

elle peut parfaitement se tenir en basque, avec une traduction qui est faite en français par celui qui s'exprime en basque, parce qu'aujourd'hui tous les Bascophones sont aussi francophones. Monsieur Esteban.

M. ESTEBAN : Oui, juste vous indiquer que ça se fait à Biarritz pour la commission extra-municipale de la langue basque, évidemment cela ne pose aucun problème, nous, Bascophones, nous sommes bilingues parfaitement. Et puis en tout cas, ça resitue la place de la langue hautement symbolique dans cette commission-là. Voilà c'est tout. Ça se fait à Biarritz, donc ma foi, à Bayonne on peut le faire aussi.

M. LE MAIRE : Mais on est d'accord pour dire que c'est hautement symbolique, c'est bien noté. Alors on va en parler Monsieur Parrilla Etchart.

Alors, j'ai compris que... j'ai un peu perdu le fil... vous vous abstenez ? Vous votez contre ? Qu'est-ce que vous avez dit, monsieur ? En conclusion vous avez dit que vous n'alliez pas voter cette...

M. ABADIE : On va s'abstenir, mais on n'a pas eu toutes les réponses aux questions.

M. LE MAIRE : Oui, mais à un moment donné, on ne peut pas aller au-delà, vous vous abstenez ou vous votez contre ?

M. ABADIE : On s'abstient.

M. LE MAIRE : Voilà, abstention. Monsieur Esteban je ne me rappelle plus, vous votez ? Monsieur Etcheto ? Vous votez ? C'est très clair. Merci, cette délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Abstention : 3, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

Je passe maintenant la parole à Laurence Hardouin qui va présenter le rapport numéro 3.

3. Adhésion à l'association AMORCE et désignation des représentants de la commune.

Mme HARDOUIN-TORRE : Oui merci Monsieur le Maire. Donc il s'agit de l'adhésion à l'association Amorce et la désignation des représentants de la commune. Amorce est une association nationale qui est au service des collectivités territoriales, des associations, des entreprises. Elle regroupe des communes, des intercommunalités, des syndicats mixtes, des communes, des départements, la région ainsi que leurs partenaires, et elle a pour compétence plus particulièrement la gestion des déchets ménagers et les réseaux de chaleur ou d'énergie. C'est une association Loi 1901 dont l'objectif est d'informer, de partager des expériences sur des aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux. Le rôle d'Amorce est aussi d'élaborer ou de présenter des propositions à l'État et aux différentes autorités partenaires, que ce soit au niveau national ou européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets. C'est pour cela qu'il est proposé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Ville de Bayonne à l'association Amorce au titre de sa compétence « réseau de chaleur » puisque cela donne droit gratuitement à l'adhésion à la compétence « énergie », dont le coût pour l'année 2021 s'élève à 1 021 €.

Et il est demandé au conseil municipal de désigner comme représentants de la Ville de Bayonne au sein de cette instance : Titulaire : moi-même, suppléant : Monsieur Philippe Daubisse.

M. LE MAIRE : Merci, sur ce rapport que je mets aux voix, y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Madame Duhart, vous allez présenter le rapport numéro 4.

4. Adhésion au centre français d'exploitation du droit de copie (CFC)

Mme DUHART : Merci Monsieur le Maire. Adhésion au centre français du droit d'exploitation du droit de copie. Parce que les agents ou les élus de la Ville peuvent procéder à des copies des œuvres intellectuelles, ou en recevoir, la Ville doit s'assurer qu'elle est en conformité avec la réglementation en vigueur en la matière. Le centre français d'exploitation du droit de copie ayant le monopole de la délivrance des autorisations nécessaires pour la réalisation ou la diffusion de copies de publications, il est demandé au conseil municipal, à l'appui des éléments développés dans la note explicative de synthèse, d'approuver la conclusion d'un contrat autorisant la reproduction d'un certain nombre de publications, et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

M. LE MAIRE : Merci, sur ce rapport il n'y a pas d'abstention, pas de vote contre, adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur Susperregui, le rapport 5 concernant le syndicat Txakurrak.

5. Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurrak – Modification des statuts

M. SUSPERREGUI : Merci Monsieur le Maire. Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurrak – Modification des statuts pour la gestion du centre. Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune de Louhossoa au syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurrak, de même que la modification des statuts qui en résulte, selon les termes développés dans la note explicative de synthèse.

M. LE MAIRE : Merci, pas d'abstention, ni de vote contre, délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Madame Meyzenc, vous poursuivez avec le rapport 6.

SUITES DE LA CRISE SANITAIRE – COVID-19

6. Poursuite des mesures de soutien - Exonération des redevances d'occupation du domaine public

Mme MEYZENC : Oui, merci Monsieur le Maire, chers collègues, c'est un rapport sur l'exonération de redevances d'occupation du domaine public et qui est une mesure de soutien à nos commerçants et artisans. Dans la continuité des délibérations du 23 juillet et du 9 décembre 2020, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'exonération des redevances d'occupation du domaine public pour les restaurants, bars et boutiques, de même que pour les commerces ayant une activité de restauration ou de dégustation au sein des halles, dans les conditions qui sont développées dans la note explicative de synthèse.

M. LE MAIRE : Merci, sur ce rapport, y a-t-il des abstentions ou votes contre ? Oui, vous avez la parole, monsieur, il faut appuyer sur le micro et c'est bon.

M. ABADIE : Bai justu hitz tipi bat hortaz.

Nous avons consacré tout un conseil municipal le 10 septembre dernier sur une seule thématique, vous vous en rappelez, c'est la rénovation du stade Jean Dauger et la création d'AB Campus. Il nous paraît capital de procéder sur cette question-là à l'évaluation des conséquences de la crise sanitaire, à un état des lieux en s'appuyant sur un travail transversal des commissions, des associations et des institutions concernées. S'il est un sujet d'importance humaine, économique ou sociale, c'est bien celui-là. Et à nouveau, on va un peu se répéter, mais nous souhaiterions aussi, parallèlement à cette éventuelle démarche et action d'intelligence collective de pouvoir vraiment entamer un travail d'état des lieux, de coordination, d'échanges et de propositions dans le cadre de la commission solidarité qui devrait, d'après ce que je crois savoir, devenir extra-municipale, afin, nous l'espérons, de pouvoir déboucher sur un conseil municipal dédié, afin d'avoir une vision globale et partagée de la situation.

M. LE MAIRE : D'accord, je comprends ce que vous dites, vous demandez de l'horizontalité, si je comprends bien, dans l'approche du sujet. Écoutez, le sujet du Covid est suivi par beaucoup d'élus, que ce soit les élus en charge du commerce, les élus en charge de la santé, tous ont l'occasion d'intervenir peu ou prou sur ce sujet. Madame Lauqué peut peut-être dire, s'agissant de la commission Solidarité, puisque c'est elle qui est en responsabilité de la commission Solidarité, une réponse à ce sujet.

Mme LAUQUÉ : Oui Monsieur Abadie, en effet vous êtes revenu souvent sur ce sujet, vous le savez comme moi, puisque vous côtoyez aussi pas mal d'associations, les bénévoles en ce moment ont beaucoup de choses à faire. Nous avons parlé dernièrement avec le président de la Table du soir qui, lui aussi bien sûr, est demandeur d'une réunion de tous les acteurs sociaux. Mais je crois que la période n'est pas très bien choisie, nous allons arriver à la fin de la période hivernale, et à ce moment-là nous pourrions commencer à travailler en effet sur un projet, et nous ouvrirons peut-être la commission de Solidarité. Mais pour le moment, nous n'y avons pas encore travaillé.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il d'autres questions sur ce rapport ? Il n'y en a pas, je mets aux voix. Quel est le sens de votre vote, monsieur ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur Ugalde, vous intervenez maintenant sur le rapport numéro 12 qui concerne l'attribution des lots, enfin concernant les... qu'est-ce qu'il y a ? Je me suis trompé, excusez-moi. J'avais un déplacement de certains rapports, numéro 7, c'est Madame Déborah Loupien-Suares qui va parler du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes.

DIVERSITE ET EGALITE DES DROITS

7. Rapport annuel 2021 sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Mme LOUPIEN-SUARES : Oui, merci Monsieur le Maire, je ne vous tiendrai pas ombrage d'avoir voulu sauter mes deux rapports. Alors, tout d'abord concernant le rapport annuel 2021

sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, comme vous le savez, depuis l'adoption de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les collectivités territoriales et les EPCI de plus de 20 000 habitants sont tenus de présenter chaque année un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement aux débats sur le projet du budget. Ce rapport détaillé dans la note explicative de synthèse décline les interventions de la Ville dans le cadre de ses politiques publiques en matière de sport, culture, enfance et jeunesse, pour ce qui concerne la semaine de la diversité également. Des éléments sont apportés à propos de la politique de gestion des ressources humaines et de la commande publique. Ce rapport est complété par une présentation chiffrée des effectifs et développe le plan d'action de la Ville en sa qualité d'employeur. Il est ainsi demandé au conseil municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport.

Je compléterai juste en vous disant deux mots concernant la semaine de la diversité qui, comme vous le savez, était prévue initialement au mois de novembre, qui a dû être reportée en raison de la crise sanitaire. La semaine de la diversité est prévue à présent, et va essayer de la maintenir, non pas en semaine, mais en plusieurs actions à compter du 27 février prochain. Et tout le mois de mars, vous allez voir diverses actions qui vont se succéder dans le temps. Nous avons essayé en effet de maintenir au maximum tout ce que nous pouvions sur cette semaine de la diversité, et en particulier, comme pour la commission concernant la lutte contre les discriminations, j'ai souhaité que toutes les actions menées dans les écoles, puisqu'encore une fois je vous le redis, l'école est notre public prioritaire et notre cible, pour pouvoir lutter contre des discriminations. Et cette semaine de la diversité nous permettra également, avec les écoles, de travailler utilement sur ces discriminations. Donc je vous invite évidemment à prendre connaissance de toutes les actions qui seront menées dans le cadre de cette semaine de la diversité. Merci.

M. LE MAIRE : Merci Madame Loupien-Suares, ce rapport ne donne pas lieu à vote, mais il peut donner lieu à débat, et Madame Capdevielle a demandé la parole, puis aussi Madame Herrera. Madame Capdevielle.

Mme CAPDEVIELLE : Merci beaucoup Monsieur le Maire. Chers et chères collègues, effectivement l'article 61 de la loi du 4 août 2014 constitue un pas supplémentaire dans le cadre de l'égalité réelle entre les femmes et hommes. Pour faire évoluer les mentalités et les comportements, la loi reste toujours un puissant levier. Sans contrainte, il n'y a pas ou d'ailleurs quasiment peu d'avancées en la matière, nous le savons très, très bien ici, c'est regrettable, mais c'est ainsi. Il faut d'ailleurs rappeler que faute de présentation de ce rapport avant le vote du budget, la délibération sur le budget serait susceptible d'être annulée, d'où l'importance de ce rapport. Il est aussi à saisir comme une opportunité pour notre collectivité, à savoir que chaque année nous pouvons ainsi analyser nos forces, nos faiblesses, évaluer les politiques publiques, diagnostiquer et formuler des propositions, en rappelant toujours que la question de l'égalité réelle doit irriguer de manière transversale toutes les politiques publiques, et ne pas se résumer forcément à « une semaine de la diversité ».

Tout d'abord, nous constatons un rapport très agréable à lire, de bonne qualité sur la forme qui facilite ainsi notre travail d'analyse. Nous avons sur ce rapport quelques observations assez généralistes à présenter, et aussi quelques propositions d'amendement sur le texte qui nous est proposé.

Tout d'abord, nous estimons que vous avez surtout fait un travail d'inventaire un peu à la Prévert, et pas vraiment un travail analytique. Or, pour faire avancer l'égalité réelle, il faut,

bien évidemment on le sait et on est d'accord avec vous là-dessus, s'inscrire dans le temps long, avec des orientations budgétaires pluriannuelles, et peut être aussi, ce qui n'est pas le cas, de manière plus claire, une ligne budgétaire dédiée à l'égalité réelle, tout en précisant, pour le vérifier dans d'autres communes, que ces politiques publiques ne sont pas systématiquement et vraiment budgétivores, comparées à d'autres. En ce qui concerne le constat en termes de ressources humaines de notre collectivité, nous constatons qu'à Bayonne, toujours, les postes de direction ne sont toujours pas accessibles aux femmes, véritable plafond de verre. Quatre postes. Quatre postes occupés par des hommes, et ce alors même que les filières administratives et techniques disposent d'un personnel féminin très compétent en nombre, en qualité, mais avec toujours ce fameux plafond de verre pour arriver au sommet.

Nous notons aussi dans ce document qui est soumis à notre examen votre volonté que l'on souligne également de - le terme est à utiliser vraiment entre guillemets - « masculiniser » des professions occupées très majoritairement par des femmes. On constate que ce n'est pas du tout facile. Et si on acquiesce et on souligne votre volonté, pour autant il ne faut pas leur réserver *a contrario* cette ouverture à des postes de direction exclusivement, mais à l'ensemble des postes. Mais là aussi, inscrivons-nous dans le temps long.

L'examen des tableaux comparatifs est aussi très intéressant en ce qu'il nous permet de voir l'évolution sur un an. Il serait intéressant de voir justement sur l'ensemble d'un mandat, peut-être sur trois ans, pour apprécier vraiment quels sont les changements réels et non les changements qui sont cosmétiques, et qui ne donnent pas une idée véritable, là encore un temps long pour voir les évolutions.

Je disais au début de mon propos que nous avons, au-delà de l'analyse du document, quelques propositions d'amendement à faire, les voilà. D'abord en ce qui concerne la culture et le patrimoine, vous notez dans le document page 3, « si le nombre d'artistes femmes accueillies au DIDAM est moins important que celui des artistes hommes, reflet d'une production masculine plus conséquente, le souci de rééquilibrage est intégré ». Alors on ne peut pas vraiment vous laisser écrire ça, tout simplement parce que c'est faux. C'est faux, parce qu'il y a autant de femmes que d'hommes qui dessinent, qui sculptent, qui peignent. Alors peut-être sont-elles moins communicantes, moins convaincues de la qualité de leurs œuvres que les hommes, mais cette affirmation, telle qu'elle est écrite en tout cas, n'est pas acceptable, et qui plus est dans un rapport sur l'égalité. Donc ça, on vous demande de l'amender et tout simplement de le supprimer, parce qu'il n'y a aucune différence, il y a autant de femmes artistes que d'hommes artistes.

Deuxième proposition d'amendement, page 7. Vous avez noté : « Favoriser l'offre de formation pour les femmes les moins qualifiées, et leur assurer un accès à la formation compatible avec les obligations familiales ». C'est quand même une vision un peu éculée, très sexiste, très éloignée de la réalité sociale qui fait que les hommes, les hommes d'aujourd'hui, ont aussi beaucoup d'obligations familiales. Et s'agissant de femmes peu qualifiées, faire référence aux obligations familiales est assez mal venu, là encore dans un rapport sur l'égalité hommes-femmes. Donc on vous demande de supprimer cette référence aux obligations familiales pour les femmes, tout en acquiesçant bien évidemment sur le fond à la volonté d'améliorer l'offre de formation, qui plus est pour celles qui sont les moins qualifiées.

Ensuite, pour les années à venir, nous souhaiterions qu'en matière sportive un effort spécifique soit fait pour appréhender la réalité des pratiques sportives locales par les femmes. Et pour cela, il serait opportun de demander à nos clubs le nombre d'hommes et le nombre de femmes qui sont licenciés, pour voir justement quel est l'état actuel des pratiques sportives, et quelles

sont les évolutions, de manière à orienter les politiques publiques, et l'accompagnement aux associations. Et c'est vrai que pour cela, n'hésitez pas pour l'avenir à vous appuyer sur le travail d'autres collectivités, je pense en particulier aux villes de Nantes et de Rennes, pas parce qu'elles sont forcément dirigées par des femmes, mais peut-être aussi parce qu'elles sont peut-être sensibles à cela, mais aussi à Rouen, qui ont des politiques publiques en matière d'égalité hommes-femmes très offensives et innovantes, et de luttes également contre les discriminations.

Enfin, sur la question importante de la toponymie, vous notez page 4 que nos services font des recherches pour alimenter la liste de noms féminins, certes. Sur cette question nous pouvons aussi faire confiance au secteur associatif, et en particulier à l'excellente démarche de l'association Bask'Elles qui fait avancer le travail sur la représentation des femmes dans l'espace public, ce qui est un point très important en termes d'égalité, puisque ce qui ne se dit pas, ne se voit pas, et donc n'existe pas.

Enfin, nous serons, je crois, ici tous d'accord pour souhaiter qu'un jour, le plus proche possible on peut rêver, cette délibération disparaisse enfin de nos conseils municipaux, mais le chemin vers l'égalité réelle est encore bien long.

M. LE MAIRE : Merci, on va prendre la question de Madame Herrera, et ensuite Madame Deborah Loupien-Suares répondra.

Mme HERRERA : Je ne vais pas revenir sur certains éléments qui ont été développés par Colette Capdevielle. Je vais me contenter d'éléments qui peuvent être complémentaires ou qui viennent enrichir ce qui a été dit, ou l'étendre. La lecture de ce rapport annuel qui, rappelons-le, constitue une obligation légale depuis 2014, suscite quelques commentaires et contributions, un sujet essentiel à traiter pour parvenir à une société plus inclusive et égalitaire. Nous ne pouvons qu'adhérer au texte de ce rapport qui embrasse, sans véritable hiérarchisation, toutes les actions menées dans le domaine de la recherche d'une meilleure égalité femmes-hommes. Cette approche qui ressemble un peu à un catalogue est nécessaire, mais non suffisante à notre sens, car une liste d'actions non contextualisées et non pondérées ne renseigne en rien sur la progression vis-à-vis des objectifs visés. Ces actions contribuent-elles, oui ou non, de manière significative, dans quelle proportion, à une diminution des inégalités existantes ? Pour l'évaluer, il faudrait disposer de données quantitatives qui sont disponibles sur la période 2014- 2020 ou 2015-2020, en fait depuis que ces rapports sont présentés, qui permettraient de mesurer des progressions, des rattrapages, des objectifs de rattrapage et/ou des stagnations, voire des régressions, sur 6 années ou sur 5 années d'action.

À titre d'exemple, la critérisation citée comme un moyen de rééquilibrage dans le domaine des subventions sportives a-t-elle véritablement conduit à une plus juste répartition des subventions, et a-t-elle véritablement conduit à un développement de la pratique féminine, puisqu'il s'agit de son objectif ? J'avais fait un travail il y a quelques années, dans le cadre de la journée du 8 mars, qui avait démontré à quel point le poids des sports collectifs de grand terrain et du sport professionnel pesait sur l'attribution des subventions, et à quel point les subventions attribuées aux activités féminines ou aux clubs plutôt féminins, il faut se méfier, mais là je vais assez vite, étaient totalement négligeables ou résiduelles, par rapport au poids des subventions sur les activités dites masculines, bien que je ne partage pas du tout ce terme qui est utilisé dans le rapport.

En matière d'emploi, combien les femmes représentaient-elles parmi le personnel de catégorie A en 2014 ? C'est 56 % en 2020. Si leur représentation a augmenté dans cette catégorie, leur

sous-représentation dans les postes de direction, 27 % en 2020, a-t-elle diminué ou augmenté sur la même période ? Parallèlement, évoquer le recrutement d'un homme sur un poste de direction de crèche ne peut suffire à démontrer un rééquilibrage de la part des hommes dans des métiers qui sont aujourd'hui en forte majorité occupés par des femmes. Ces quelques exemples ont pour objectif de démontrer qu'au-delà de la succession d'une photographie tous les ans ou tant est, et la succession de rapports d'année en année, il serait intéressant de dégager des tendances et d'analyser de manière pluriannuelle leurs causes, pour pouvoir proposer un plan d'action adapté et chiffré, identifier les causes pour mettre en œuvre ce plan avec des objectifs quantitatifs, en matière non seulement d'égalité, mais également de mixité, puisque c'est bien de mixité qu'il s'agit, puisqu'il s'agit d'augmenter la part des hommes dans certaines fonctions, et la part des femmes dans d'autres. Donc, c'est également dans cet objectif qu'il nous semble important de procéder à cette évaluation annuelle qui serait aussi une redéfinition des objectifs, avec une mise à plat d'un certain nombre de critères. Et nous sommes prêts à contribuer à ce travail avec plaisir.

M. LE MAIRE : Merci. Madame Loupien-Suares, vous allez répondre à ces questions. Monsieur Ugalde, il y avait des questions de toponymie, alors on va vous laisser y répondre aussi, et Cyrille Laiguillon est également interpellé sur des questions de critérisation, et il y répondra aussi. D'abord Madame Loupien-Suares.

Mme LOUPIEN-SUARES : Oui, je vais essayer de répondre à l'ensemble assez rapidement pour faire le tour. Concernant ce fameux plafond de verre qui ne permettrait pas aux femmes d'accéder à certains postes de directeur, encore faut-il que les postes soient ouverts déjà premièrement, qu'ensuite les profils correspondent. Je ne crois pas qu'il y ait eu une quelconque discrimination ou un empêchement, en tout cas au sein de la Ville de Bayonne, pour que les femmes accèdent à tout type de poste y compris de DG. Les recrutements futurs nous permettront de rééchanger sur cet ensemble de points.

Concernant ce qui vous a choquée, très rapidement Madame Capdevielle, sur la terminologie dans le rapport, moi je m'interroge également puisque je croyais que vous étiez en effet pour le travail du dimanche, afin de permettre aux femmes de s'occuper des enfants en semaine. Ça me paraît assez incohérent. Concernant ensuite les Bask'Elles, je vais rebondir sur ça parce qu'en effet elles ont énormément de propositions, et une exposition est en cours d'être mise en place, elle a été inaugurée et elle va se tenir à la médiathèque. Et je pense qu'avec la Ville de Bayonne, nous allons pouvoir faire tourner en mairie et dans plein de lieux cette exposition que nous allons énormément valoriser durant la semaine de la diversité également, parce qu'elles font des choses magnifiques et nous allons évidemment le valoriser.

Ensuite je voulais vous dire également qu'il était important de mettre en évidence la mise en application du pacte égalité hommes-femmes qui a été voté à l'unanimité par la CAPB l'année dernière. Et je voudrais vous dire également que, lorsqu'on lit ce rapport sur la diversité et l'égalité des droits à la Ville de Bayonne, même si tout est perfectible et même si c'est le jeu de ce type de réunion en conseils municipaux de pouvoir se renvoyer la balle, lorsqu'on lit ce qui est fait en matière d'égalité des droits hommes-femmes dans les communes limitrophes, je crois que quand même, même si on ne peut pas s'auto flatter, on peut quand même se féliciter du travail qui est réalisé par la Ville de Bayonne, parce qu'eu égard à d'autres communes, on est quand même pas mal. Voilà pour l'essentiel.

Sur les chiffres, je n'ai pas les chiffres en tête sur les questions qui ont été posées, mais je suis persuadée que les services pourront vous faire un petit mail avec les chiffres très précis sur tout cela.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Ugalde.

M. UGALDE : Je vais être très rapide. D'abord bien sûr pour répondre à Madame Capdevielle sur la partie culturelle de son intervention, c'est vrai que les chiffres sont là, et qu'il faut s'incliner devant le fait qu'aujourd'hui il y a plus de propositions masculines que féminines dans nos expositions par exemple. Cela dit, je le répète ici, il ne faut pas laisser planer même le doute selon lequel un critère féminin nous amènerait à exclure qui que ce soit d'une sélection pour une exposition à Bayonne. Enfin, je pense que même dans votre tête ça ne peut pas traverser un esprit. En revanche, là où je suis convaincu qu'il y a un véritable effort à faire c'est sur la capacité qu'ont encore les femmes à passer ce cap très particulier, et d'ailleurs Colette l'a dit, qui consiste à, excusez-moi du terme, « vendre leur œuvre ». Je constate que sur ce plan-là, la politique au sens large pourrait peut-être avoir un rôle plus incitatif vis à vis d'artistes peintres dont la qualité n'est pas à contester, mais qui ne sont pas encore tout à fait - et pardonnez-moi l'expression - aussi « vendeuses », aussi promotionnelles que nous pouvons l'être quelquefois les hommes. Et je pense qu'il y a là un chemin et un effort à faire, et je ne le conteste pas Colette.

Je précise quand même que Christiane Giraud va être, par exemple, une artiste dont on va véritablement mettre en exergue l'œuvre très, très vite du côté du DIDAM, avec d'ailleurs ses œuvres monumentales, et nous en sommes très heureux. Dire aussi que Béatrice Irigaray sera certainement l'artiste qui sera choisie pour faire écho à nos fêtes de Bayonne, quelle qu'en soit la forme, parce qu'elle est en train de travailler sur une série d'œuvres qui nous a beaucoup intéressés aussi. Il y a deux femmes comme ça que je veux ici évoquer dans les prochaines semaines, qui occuperont notre programmation culturelle.

Un deuxième mot, celui-là sur la toponymie. Les représentants de vos familles politiques, par exemple vous Colette, peuvent en témoigner, nous avons passé plus de 80 % du temps consacré à l'ordre du jour de la dernière commission de toponymie à cette problématique. Parce que j'entends effectivement qu'il soit aujourd'hui au cœur de nos débats, et il ne faut plus se contenter de symboles, il faut être aujourd'hui dans l'action et dans la proposition. Et je pense que les prochaines propositions qui seront faites ici diront que nous n'en sommes plus aux principes, mais bien à l'application de ces éléments-là, inspirés par les Bask'Elles, cela va sans dire, malgré tout bien sûr aussi par les historiens de cette ville qui auront leur mot à dire. Mais je le dis et je le répète, au risque d'avoir un petit peu choqué lorsque j'ai fait mon introduction lors de la dernière commission de toponymie à son installation, il ne faudra plus que seuls les experts de l'Histoire et du patrimoine interviennent pour ce qui concerne des choix de toponymie. Il y a d'autres éléments à prendre en compte et d'autres dimensions, dont celles dont vous venez de parler. Et vous verrez que les prochains noms que nous proposerons ici, au vote de l'assemblée municipale, témoigneront de cet effort.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Ugalde. Monsieur Laiguillon.

M. LAIGUILLON : Merci Monsieur le Maire. Le sport féminin à Bayonne ne se résume pas qu'à la critérisation. La critérisation a été un levier. Deux exemples tout simplement avec les Neskak, l'ASB, grâce aux Neskak, grâce à la critérisation, voit sa subvention augmenter. Après, il faut bien sûr aider les Neskak dans la vie de tous les jours, parce que ce n'est pas simple, parce que c'est une logistique, parce qu'ils ont besoin d'aide aussi sur d'autres domaines que les subventions, et on les aide. Je vois aussi le projet AB Campus bien sûr, des infrastructures doivent accompagner le sport féminin, et l'AB Campus le fera aussi.

Un autre exemple, l'AB Foot, la subvention de l'AB Foot devait descendre. Donc on a discuté avec l'Aviron Bayonnais Foot, il manquait une section féminine, il y avait une demande. Donc, ils ont créé une section féminine, et la subvention qui devait descendre est restée au même niveau. Ça c'est un point sur les subventions pour aider le sport féminin. Mais il y a des infrastructures, il y a la logistique et la communication. La communication aussi est très forte dans ce point, et je pense que je suis un des premiers à le faire aussi sur les réseaux sociaux, dès que l'ASB peut jouer, les Neskak, je suis là. Mais pas que, il y a aussi le hand féminin.

Et après, il y a un projet qui devait avoir lieu, et Yves en est témoin. On avait prévu, avec aussi Déborah, justement pour éclairer le sport féminin, de faire des tables rondes qui devaient avoir lieu en février. Mais avec la crise du Covid, c'est compliqué, donc on n'a pas pu le faire. Mais on devait aussi accueillir des grosses affiches. On devait accueillir France-Écosse en équipes féminines pour le tournoi des 6 nations, où on aurait pu débattre, faire de la communication, on aurait pu faire de la culture, on aurait pu échanger. On aurait dû aussi accueillir le hand France contre la Pologne. Donc, c'est un éclairage qu'on voulait faire, ça ne s'est pas fait, mais le rendez-vous est pris pour l'année prochaine. Voilà ce que je peux vous dire sur la critérisation. La critérisation a permis bien sûr d'aider le sport féminin.

Par contre sur les effectifs, il y a une évolution. Le point négatif est le manque de féminines dans le conseil d'administration des clubs. Là on voit vraiment une perte, mais ça pourrait faire l'objet justement de la commission Sports, justement de faire un petit focus sur le sport féminin, et présenter bien sûr le projet quand il sera un peu plus construit sur le sport féminin dans le mois. Voilà ce que je peux dire.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Laiguillon. Donc je vous propose, non pas de voter ce rapport parce qu'il ne donne pas lieu à vote, mais constater que le débat a eu lieu.

DONT ACTE

8. Accessibilité des services publics - Mise en œuvre d'un service d'accueil téléphonique et physique pour personnes sourdes et malentendantes - Convention de mise à disposition par la Communauté d'Agglomération Pays Basque

Madame Déborah Loupien-Suares, le rapport numéro 8.

Mme LOUPIEN -SUARES : Oui Monsieur le Maire, concernant l'accessibilité des services publics et la mise en œuvre d'un service d'accueil téléphonique et physique pour personnes sourdes et malentendantes, c'est une convention de mise à disposition par l'agglo. Il est proposé au conseil municipal, sur la base des détails énoncés dans la note explicative de synthèse, d'approuver les termes de la convention de mise à disposition par la CAPB d'un service d'accueil téléphonique et physique pour les personnes sourdes et malentendantes, représentant un coût de 2 063 € HT pour un abonnement d'un an, et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer, ainsi que tous les actes afférents. Je vous précise juste que le choix s'est porté sur la solution dénommée Elio Connect, qui fait une proposition de plateforme de communication, pour que les agents puissent échanger avec les usagers par l'intermédiaire d'un opérateur relais, en langue des signes française, langue parlée complétée en transcription en temps réel de la parole, ou transcription automatique.

Et je vous préciserai également pour en finir, non pas que je fasse une fixation sur la semaine de la diversité, néanmoins je précise qu'il y aura un débat, normalement le 28 février, qui sera

retransmis en streaming avec les représentants des cultes concernant la loi sur le séparatisme, et que bien entendu ce débat sera également retranscrit en langue des signes. Merci.

M. LE MAIRE : Sur ce rapport, il n'y a pas de question, je le mets donc aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas, la délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Madame Hardouin, vous présentez maintenant le rapport sur la situation de la Ville en matière de développement durable, préalable nécessaire aussi aux orientations budgétaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

9. Rapport sur la situation de la Ville en matière de développement durable

Mme HARDOUIN-TORRE : Monsieur le Maire merci. Difficile de présenter un rapport annuel dans le contexte actuel, puisque malheureusement la crise sanitaire et la Covid sont omniprésentes dans nos discussions, dans nos actions de tous les jours, quelles que soient nos professions ou nos missions. Et c'est vrai que là encore, malheureusement, cette crise sanitaire a largement impacté une partie des choix qui avaient été faits. Mais vous avez pu le constater dans le rapport qui vous avait été remis, et en commission la semaine dernière lorsque nous nous sommes rencontrés, qu'une grosse partie des projets qui avaient été présentés ont effectivement pu être réalisés. Alors, je ne vais pas vous égrener la liste, je vous fais grâce de tout ce qui a pu être fait, vous l'avez au rapport, mais ce qui est sûr c'est qu'aujourd'hui nous devons tirer bénéfice quelque part de cette crise. Parce qu'il y a toujours du positif dans ces événements, et se dire que, plus encore que jusqu'à présent, la transition écologique, le développement durable, doivent être complètement transversaux à toutes les actions qu'une commune est en mesure de réaliser et se doit de réaliser. Puisqu'en effet les personnes, au travers de cet événement, du confinement, tout d'abord et de la sortie du confinement, ont toutes exprimé le souhait de vivre dans une ville, que ce soit la nôtre ou toutes les villes de France d'ailleurs, plus résiliente, plus facile à vivre, plus accueillante, une ville qui s'articulerait autour de l'humain, et non pas autour du profit.

Et c'est vrai, que ce soit en matière d'espaces publics, de nature en ville, de qualité des logements, de façons de se déplacer, que ce soit avec des mobilités plus douces ou de l'auto partage, tout aujourd'hui nous fait prendre conscience qu'on ne peut plus continuer à avancer comme on l'a fait, et peut-être que cet événement nous permettra de se dire que là aujourd'hui, nous avons en mains les clés pour modifier un peu nos fonctionnements, et nos façons de vivre.

Concernant les projets, puisque je crois qu'il est important malgré tout de positiver et de se dire « on veut faire et on va faire », je pense qu'il était important de rappeler notamment aux Bayonnaises et aux Bayonnais qui nous écoutent que cette crise ne va pas nous empêcher de continuer à faire des choses dans l'intérêt de tous. Et là encore le rapport bien évidemment énumère une série de propositions et de projets. Simplement, indiquer que la poursuite et l'accentuation des activités pédagogiques dans les écoles en matière d'alimentation fait partie des choses qui nous importent énormément. Et je tenais à indiquer une information qui est toute récente, puisqu'hier la Ville a rencontré Éole, le prestataire avec qui nous travaillons pour les repas dans les cantines des écoles bayonnaises. Nous nous engageons, sur le premier semestre 2021, donc le premier semestre de cette année, à obtenir le label territoire Bio

engagé, puisque d'autres partenaires vont venir travailler aux côtés de Éole, et notamment des producteurs locaux comme Herrikoa ou Idoki, puisque faire du bio à 100 % on l'a dit l'autre jour en commission, c'est compliqué. Par contre, du local de qualité avec de la traçabilité, avec le bien-être animal bien évidemment qui est aussi pris en compte, la gestion des salariés, nous permettra de continuer à servir et de développer dans les cantines bayonnaises une alimentation de qualité.

Les projets à venir seront bien évidemment encore la mise en œuvre du plan du PCAET, du PDU et du PLH comme nous avons pu en débattre dans le précédent conseil municipal, augmenter la part modale en matière de mobilité et essayer d'arriver à 8 % de part modale du vélo. De nombreux stationnements pour les vélos sont prévus à différents endroits de la ville, ainsi que la mise en œuvre d'un schéma directeur des espaces verts avec l'élaboration d'une charte de l'arbre et la réalisation de nouveaux aménagements arborés. La Ville s'est engagée à planter 500 arbres par an sur tout son mandat.

Enfin, en ce qui concerne la participation citoyenne et les budgets participatifs, rappeler que les budgets participatifs passent de 200 000 à 300 000 €, et que les conseils de quartier sont en passe d'être installés, puisqu'il a été décidé lors du premier conseil municipal d'installation de voter pour la création de ces fameux conseils de quartier. Nous voulons donc aujourd'hui répondre à ces défis, nous permettre d'être en capacité de résister évidemment aux chocs, mais de s'adapter, et cela nécessite une démarche ambitieuse. Alors effectivement, là encore, l'action de la Ville doit s'assurer et s'inscrire dans une trajectoire de sobriété, de résilience et d'inclusivité. Après en avoir débattu, je vous demande de bien vouloir approuver le rapport sur la situation de la Ville en matière de développement durable. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Sur ce rapport je vois Madame Herrera et je vois aussi Monsieur Esteban. Vous voulez commencer Monsieur Esteban ? Et je vois aussi Madame Liousse. Allez, on commence par vous Monsieur Esteban.

M. ESTEBAN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, Madame Hardouin-Torre merci pour votre présentation.

Le contenu du rapport global est intéressant avec de grandes ambitions séduisantes pour l'écologiste que je suis. Mais il semble parfois sur la réserve, sur un enjeu urbain en particulier, qui est un enjeu clairement identifié à l'échelle de l'agglomération Pays basque. Ainsi, dans l'espace communal, le développement durable d'une ville, la « sobriété » dont vous parlez, la préservation de nos richesses naturelles pour les générations à venir, c'est aussi la lutte contre l'artificialisation des sols et contre l'imperméabilisation. Cet élément est évoqué, mais juste pour tirer un constat en fait !

En page 59 du dossier que nous avons entre les mains, le bilan est dressé, il démontre que les villes, dont Bayonne, ont une politique urbaine conduisant à l'artificialisation : 62 % de la surface de la commune est artificialisée, mais surtout 68,5 hectares d'espaces naturels ont disparu entre 2009 et 2018.

Et ici aucun objectif défini de résolution de cette question essentielle, sauf de bonnes intentions avec lesquelles on ne peut être que d'accord : si ce rapport doit être et est ambitieux, comme vous l'estimez, il faut une évaluation claire de politique publique par un objectif chiffré : tendre à une artificialisation zéro, par exemple, surtout pour ce qui concerne les promotions immobilières privées en périphérie, dans nos quartiers. Au lieu de cela nous est proposée une « limitation », je reprends les termes du rapport, qui reste un terme vague au sujet de l'artificialisation des sols. Qu'est-ce que cette « limitation », en objectifs chiffrés, en nombre

d'hectares et en m² ? L'alerte est déjà donnée ici, dès le début des années 2010, dans les analyses du SCOT le schéma global dit de cohérence d'aménagement urbain pour notre région Pays Basque et Sud des Landes, par an, ce sont 70 hectares de surfaces naturelles qui disparaissent dans notre région. Il y a urgence ! Mais qu'attendons-nous ? Attendre que les projets immobiliers achèvent de grignoter les espaces plats, comme lors des deux mandats précédents, exit évidemment les espaces inondables, des collines ou forêts périphériques ?

Que dire des nombreuses opérations immobilières gourmandes en espaces naturels et ceci dans la plupart de nos quartiers périphériques : au quartier du Séqué le plus gigantesque et même un projet vers ce beau chemin de Laborde affectionné par les promeneurs du quartier, les amoureux.

Quelle peut donc être cette louable « stratégie globale de développement de la nature en ville » qui ignore le maintien de la nature hors de la ville ?

Alors concrètement, comment avoir une artificialisation zéro ? En page 55 vous dressez des pistes extrêmement intéressantes sur la finalisation du Plan local d'urbanisme intercommunal. Mais là aussi elles semblent timorées.

Mme HARDOUIN-TORRE : Monsieur Esteban juste, je vous redonne la parole, je ne trouve pas vos pages, je pense que vous parlez de la page 10 du rapport.

M. ESTEBAN : Oui du rapport, mais moi je parle du rapport du conseil municipal.

Mme HARDOUIN-TORRE : Vous parlez du rapport Développement durable ?

M. ESTEBAN : Le document du conseil municipal, et à l'intérieur du rapport du conseil municipal, il y a des pages qui sont indiquées.

Mme HARDOUIN-TORRE : Donc c'est la page 10 du rapport.

M. ESTEBAN : Voilà c'est peut-être la page 10 du rapport, c'est la page 55 du rapport du conseil municipal.

Vous dressez des pistes extrêmement intéressantes sur la finalisation du Plan local d'urbanisme intercommunal. Mais là aussi elles semblent timorées.

La solution c'est un autre mot, la « densification » urbaine. Ce n'est pas un gros mot la « densification », c'est tout simplement notre réalité urgente. La ville doit redevenir la ville, avec peut-être l'augmentation du nombre d'étages pour mettre des logements en hauteur, l'amélioration significative du logement habitable insalubre pour fixer les populations en ville, et je sais que vous l'abordez cette question, la préservation d'espaces de respirations avec par exemple ce nouveau concept de « petites ou grandes forêts urbaines », des espaces de jeux en plein centre-ville, des places à déminéraliser, c'est ça une ville dense. Certaines métropoles y pensent, maintenant. Vous avez certains de ces éléments dans le rapport, mais il manque une volonté plus ferme maintenant sur l'artificialisation et la densification.

Pour illustrer un exemple possible, en page 54 du rapport du conseil municipal, dans les axes cités, j'en retiens un : « Renforcer les liens ville-campagne », avec « un véritable projet agricole à l'échelle de la ville » et on pense forcément aux espaces agricoles de Habas, St-Etienne, de la route de Laharie, du Chemin de Laborde, également les abords des jardins partagés de Saint-Bernard, bref sur la rive droite de l'Adour, son ancien lit et son plateau. Au-delà de ce que l'on appelle encore affectueusement la ZUP, de l'autre côté de la route, zone de maraîchage, de mandat municipal en mandat municipal, le grignotage urbain est pourtant

là. Certes avec des services au public, une chaufferie à bois, un lycée privé, des routes, des parkings, des busages, des équipements divers, et maintenant un nouveau projet de centre d'oncologie et de radiothérapie. Un espace agricole, un nouvel espace agricole sera-t-il à nouveau artificialisé ? Un de mes collègues en parlera plus loin certainement. Mais le projet est en cours de ce centre d'oncologie et de radiothérapie on le sait. Alors, pourquoi ne pas envisager une compensation pour faire de l'artificialisation zéro : aux Allées Paulmy où se trouve actuellement le centre d'oncologie, on se demande bien ce qu'il adviendra de l'espace libéré. Pourquoi pas un espace naturel en ville, une forêt urbaine là, au lieu d'un futur projet immobilier ? Après tout, le transfert du centre d'oncologie dépend des pouvoirs publics locaux de la politique d'urbanisation, Agglomération et Mairie.

Enfin, comment parler d'une stratégie de dialogue citoyen louable et je l'entends, et des efforts sont faits, c'est évident, mais lorsque des riverains touchés par un axe de transport collectif inscrit dans une logique de développement durable doivent attendre 4 mois, juste pour être écoutés, je pense aux riverains de l'avenue Louis de Foix, à St-Etienne-Matras. Nouvel élu, mais Bayonnais, je pensais qu'il existait des outils réels de dialogue. Voilà ici un projet qui demande effectivement une participation originale des riverains concernés, mais aussi des habitants du quartier Saint-Etienne. Et pas uniquement une simple réunion publique d'information, même si l'information des familles touchées est urgente.

Enfin dernier élément, vous parliez du Covid, c'est une suggestion, nous constatons dans la ville que de plus en plus de masques jonchent nos trottoirs, et nos parcs, nos aires. Un certain nombre de communes, de métropole, ont engagé un processus de collecte des masques, et je pense que sur la question justement du Covid, de la coordination de cette politique de crise que nous subissons actuellement, il faudrait réfléchir véritablement à cette proposition.

Bi hitzez azpimaratzeko, eta ez luzaz egiteko, ulertu duzuen bezala, nere ustez Garapen Iraunkora-ren adar nagusia lurraren eta naturaren zaintzea izan behar da, hiriaren inguruan batez ere. Ez dut erraiten presentatzen den plangintza ez dela interesanta, ambizio beterik dago, baina alde batetik helburuak ez dira argiak eta bertalde ez da osoki bete. Falta da helburu argi bat : lur artifizializazioaren murrizteko, lur artifizializazioaren kontra. Deitzen den zero artifizializazioaren helburu bat. Merci pour votre écoute. Milesker entzuteagatik.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Esteban. C'est Madame Herrera qui a la parole et ensuite Madame Liousse. Madame Herrera.

Mme HERRERA-LANDA : Merci. Nous vous remercions pour ce rapport très complet.

M. LE MAIRE : Rapprochez le micro s'il vous plaît.

Mme HERRERA-LANDA : Nous vous remercions pour ce rapport très complet et extensif qui englobe des actions de natures et de niveaux très différents, alternant données et intentions plus générales. On se rapproche un peu en termes de présentation des points que nous avons soulignés dans le type de présentation tout à l'heure du rapport hommes-femmes, il y a quelques similitudes sur la forme bien sûr. Une définition plus fine des priorités et la traduction systématique des objectifs en indicateurs nous paraîtraient nécessaires pour évaluer au mieux les impacts des politiques publiques locales, et leur contribution à la transition et à l'atteinte des objectifs en matière de réchauffement climatique. Toutefois le mieux n'étant jamais l'ennemi du bien, nous voterons pour ce rapport et souhaitons émettre des réserves, mais qui ont valeur de proposition, il faut les entendre de cette manière-là que nous limiterons volontairement à certains sujets. Car ce thème-là est un thème central. Il est même un thème transversal et systémique, et donc on souhaiterait de notre côté qu'il y ait assez

régulièrement... Alors il ne s'agit pas non plus faire de la réunionite, mais trouver des solutions impose un travail transversal, des commissions. Et ça a été demandé tout à l'heure dans le domaine du Covid, mais on a aussi expliqué qu'il y avait des ponts entre ces deux problématiques. Il serait intéressant d'avoir un travail inter commission qui permettrait de traiter ces problématiques-là du point de vue, vous l'avez dit je reprends vos mots tout à l'heure, « horizontal ». Car il y a une forte interdépendance entre les différents domaines du développement durable.

Voici les points qui ont particulièrement retenu notre attention. Nous n'aborderons pas la problématique des déplacements qui va être évoquée tout à l'heure dans le PDU. La restauration scolaire, on note bien sûr qu'un travail très conséquent a été fait sur le contenu de l'assiette. Les objectifs sont clairement définis et précisés. Nous pensons qu'on pourrait élargir le travail qui a été fait. Vous avez évoqué un travail avec Éole, mais peut-être que c'est en cours, mais ce n'était pas en tout cas mentionné clairement dans le rapport, sur le mode de production, de conservation, de livraison et de réchauffage des repas parce qu'au regard des quantités préparées, l'impact sur les gaz à effet de serre, direct et indirect, n'est peut-être pas négligeable. Cela mériterait une étude plus globale sur ce sujet.

Deuxième sujet, la nature en ville. Une analyse du « cycle de vie », qui est le terme qui est utilisé maintenant dans le domaine de l'impact du CO² et plus largement du réchauffement, a-t-elle été réalisée sur les conséquences directes et indirectes des opérations d'urbanisme ? Ça va au-delà de l'étude des îlots de chaleur. Par exemple, sur les constructions des allées Paulmy, sur les constructions d'urbanisme qui ont été assez nombreuses à Bayonne ces dernières années, est-ce qu'on a fait une étude globale du cycle de vie, c'est-à-dire des différents types d'impacts ? Alors bien sûr, sur la biodiversité et l'artificialisation des sols, mais pas seulement.

Les îlots de chaleur, je ne vais pas en parler parce que je crois que vous allez nous en parler. On souhaitait avoir quelques résultats, mais vous avez expliqué que ça serait vu dans le cadre d'une commission dédiée, donc je passe.

Sur la sobriété énergétique des bâtiments, la consommation augmente sensiblement, mais ça peut être un phénomène tout à fait conjoncturel, c'est d'ailleurs mentionné dans le rapport. Par contre, ce qui nous étonne, c'est la baisse de l'utilisation de l'énergie fournie par la chaudière à bois. Alors il s'agit peut-être d'une problématique de zone géographique, par rapport à la consommation de gaz, qui a un impact aussi d'ailleurs sur le budget, sur les budgets dédiés. Vous citez cinq structures qui sont plus consommatrices ou dont la consommation a augmenté de manière significative. Et donc, il y a des écoles, le centre de réunions Sainte Ursule, mais il y a aussi la salle Lauga qui est de plus en plus utilisée, et par contre, on ne la retrouve pas après dans les bâtiments qui vont être l'objet d'un travail plus précis. Alors il y a certainement des éléments d'explication au fait que la salle Lauga n'est pas en première ligne, alors qu'elle est en première ligne dans les consommations pour ce travail ultérieur.

Dans le domaine sportif, puisqu'on a des domaines assez différenciés, Bayonne revendique le label de ville sportive et dotée d'un patrimoine important en installations. Elle se situe pourtant en deçà des ratios nationaux de ceux de l'agglomération. Analyser les causes de ces décalages paradoxaux en intégrant les données de l'enquête réalisée dans le cadre du schéma directeur des sports qui ne sont pas valorisées dans le cadre du document sur le développement durable permettrait très certainement de faire des propositions adaptées. Alors, ce qui a été présenté dans le cadre de la commission sur le Sport santé va certainement contribuer à une meilleure

accessibilité du sport, mais ne répondra pas aux besoins de tous les publics. On pense en particulier au public des jeunes. Et j'attire votre attention sur une mauvaise interprétation d'un chiffre. Il est noté qu'il y a 12 000 licenciés à Bayonne, il n'y a pas 12 000 licenciés, il y a 12 000 licences. Très souvent, la multi adhésion caractérise la pratique sportive. Un jeune va pratiquer en club et dans le cadre scolaire. Donc, si on compte deux licenciés, ce ne sont pas deux licenciés, ce sont deux licences pour une même personne, c'est souvent le cas. C'est juste une affaire de présentation.

Pour revenir à des aspects plus globaux sur le document, en matière de commentaires, l'articulation entre le plan Climat énergie de l'agglomération et le plan de Bayonne aurait mérité peut-être une meilleure dissociation entre, d'une part ce qui relève j'allais dire d'une « application stricto sensu » du plan Climat de l'agglomération, et d'autre part de mesures ou d'actions qui vont être beaucoup plus originales, ou en tout cas initiées ou spécifiées pour la ville de Bayonne. Donc c'est peut-être cet élément-là.

D'autre part, nous avons été plusieurs listes, dans le cadre des élections, signataires de la charte Bizzi, et en fait on n'a pas, sauf erreur de ma part, parce que c'est vrai qu'on a eu plus de 400 pages à lire en un temps record, j'ai peut-être laissé passer la mention à cette charte dans le document, mais je ne l'ai pas vue sur une lecture rapide.

Au-delà de ces commentaires sur des propositions, nous souhaitons mettre en évidence trois sujets qui nous paraissent, en conclusion, peu évoqués en tout cas, et qui pour nous sont prioritaires. Le premier sur la qualité de l'air dont le rapport souligne qu'elle est déjà dégradée, mais ça je ne l'apprendrai à personne, et dont l'évolution des exigences réglementaires en matière de mesures et de recherches de polluants particules fines va se traduire par des alertes croissantes. Il est aussi question de mesurer les microparticules. Il y a une loi qui peut-être va le demander. Donc on va avoir un souci, c'est qu'on souhaite développer la pratique sportive en ville, ce qui est très bien, mais on risque de se retrouver, comme dans certaines villes, des grandes villes, où certains jours il faudra interdire la pratique sportive en ville, pour ne pas être soumis à des problèmes respiratoires ou autres. En croisant les données sur le plan sport santé et les données sur l'air, en faisant un travail horizontal, on peut mettre en évidence ce genre de difficultés, de paradoxes.

Les ondes électromagnétiques, le déploiement de la 5G, on en a longuement parlé dans le conseil municipal du mois de décembre. D'ailleurs, on a reçu les documents qui auraient dû être annexés à la délibération du mois de décembre la semaine dernière, donc on s'en est servi, on ne va pas les commenter ce soir. Mais dans le prolongement des préconisations de la convention citoyenne sur le climat, plusieurs communes proches, membres de l'agglomération, ont voté un moratoire dans le cadre du principe de précaution. D'autant que le sujet de la 5G, mais plus largement des ondes électromagnétiques, se situe au croisement des trois dimensions du développement durable :

- Économique, avec une obsolescence et un renouvellement accéléré du matériel de téléphonie, d'ailleurs à Noël vous avez vu la pléthore d'offres qui ont été diffusées pour que les personnes renouvellent leur matériel, y compris neuf, pour mieux accéder à la 5G.
- Environnementale avec un impact CO² sur le réchauffement climatique, conséquent. D'ailleurs le Sénat a mandaté le Haut conseil pour le climat pour une étude dans ce domaine, et cette étude a montré qu'on aurait un développement très significatif de la consommation d'énergie, et de la production de CO², ça risquait de remettre en question l'atteinte de certains objectifs qui déjà sont en train de s'éloigner.

-Troisième volet, c'est le volet humain de ces ondes électromagnétiques de la 5G, les impacts de cette technologie sur la santé sont à ce jour encore peu connus par absence de recul. En fait, on n'a pas fait d'études préalables, mais des soupçons existent en matière d'impacts neurologiques, en particulier chez les enfants. Certains pays ont interdit l'usage du téléphone portable par les enfants. Par contre, grâce au travail d'associations non gouvernementales nous connaissons les effets désastreux de la 5G à distance, sur des populations de pays éloignés dans lesquels, y compris des enfants, procèdent à l'extraction ou à la récupération des métaux précieux et de leurs composants. Pour toutes ces raisons, nous considérons, même si lors des débats du mois de décembre, il nous a été dit qu'il était trop tard, il n'est jamais trop tard pour bien faire, et certaines villes sont revenues sur certains choix dans ce domaine. Donc, nous renouvelons notre demande de proposition d'un moratoire, et surtout de l'ouverture d'un débat concernant la 5G et les ondes, associant élus, techniciens, citoyens et associations locales qui réalisent un travail important de vigilance et d'alerte. À ce propos, la réunion prévue par la CAPB à ce sujet tant attendu est reportée. Est-elle reprogrammée ?

Dernier point, la mobilisation de l'énergie et de l'expertise associative et citoyenne. Mixel Esteban en a parlé, aucune transition ne pourra s'opérer sans que les citoyens n'en soient les premiers acteurs ou actrices. Le succès du budget participatif démontre que la créativité et les idées sont bien présentes et pertinentes. Parallèlement à ce dispositif, l'enjeu de la sensibilisation de la formation et de la mobilisation des Bayonnaises et des Bayonnais, et plus largement des habitants de la CAPB, est décisif pour que nous puissions nous convertir durablement et efficacement à un territoire en transition. Gouvernance partagée, participation citoyenne, concertation, confiance et transparence devraient prévaloir, nous l'espérons, dans les organes de concertation existants et/ou à créer. Des conseils de quartier, malgré leur format XXL, qui pourraient être « redécoupés » en commissions, pourraient être une de ces instances, mais nous n'avons à ce jour aucun élément sur leur lancement, leurs objectifs et leur fonctionnement. Etes-vous en mesure de nous apporter des informations dans ce domaine ?

Nous vous remercions par avance des réponses qui pourraient être apportées à nos questions/propositions et comptez sur notre aide pour mener à bien ces différentes actions. Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci. Madame Liousse, c'est à vous maintenant.

Mme LIOUSSE : Monsieur le Maire, messieurs et mesdames les conseillers municipaux, je voudrais dire trois mots sur le rapport Développement durable 2020.

Le premier c'est « enthousiasme ». Pour ne citer que quelques actions déjà en place, nous pouvons féliciter celles portant sur les écoles pour la restauration scolaire, les actions de sensibilisation sur l'agriculture locale, sur la construction et l'aménagement, avec par exemple la formation d'artisans et de professionnels aux pratiques de rénovation durable, sur la sobriété énergétique des bâtiments publics. Nous pouvons aussi féliciter l'obtention de programmes de financement nationaux et européens pour mener à bien ces actions. Ça, c'était mon premier mot.

Mon deuxième c'est « détermination ». Nous désirons mettre nos compétences au service de la Ville de Bayonne sur les actions en cours et en venir. Alors, pour n'en citer que quelques-unes, l'installation des cinq mini-forêts programmée, le choix des arbres est important, résistance, origine, on l'a dit en commission, c'est important. Mais ce choix doit aussi prendre en compte leur capacité à polluer, oui les arbres peuvent polluer. En effet, certains émettent

plus ou moins des quantités de polluants qui, au contact de nos pollutions urbaines, des voitures, ont finalement un impact sur les concentrations d'ozone et sur des maladies respiratoires. Donc certains peuvent, et ça on le sait, provoquer aussi des allergies. À bannir en tout cas, d'après des expériences existantes, les peupliers, les magnolias, le saule etc.

Un autre exemple, et on en a parlé, c'est la réduction du phénomène d'îlots de chaleur urbaine qu'on souhaite tous. Un des grands problèmes, c'est la minéralisation des places publiques qui voient leur pouvoir réchauffant augmenter. Avec le matériau choisi, l'ombre, il n'y en a plus, la rétention d'eau, et certes le matériau clair qui a été retenu pour les places qui ont été minéralisées limite la casse en termes de réchauffement, mais peut être qu'on peut trouver d'autres alternatives pour le bien-être des Bayonnais.

Enfin, un troisième point sur lequel nous pouvons aider porte sur la lutte pour une meilleure qualité de l'air à Bayonne. On l'a dit, Sophie l'a dit, indépendamment de nos volontés, les normes de pollution en particules fines permises en France ont été modifiées en janvier 2021. Et sous cet angle, Bayonne est polluée. Nous aimerions participer activement au développement du plan qui va être sûrement proposé sur la qualité de l'air à Bayonne.

Mon troisième mot et dernier mot, c'est « recommandation ». Les perspectives que vous mettez en avant pour les années à venir ont pour but de faire de Bayonne une ville sobre, résiliente et inclusive. Nous aimerions plus de transversalité dans cette approche, et en ça nous rejoignons finalement ce qui a été dit par ailleurs. Je m'explique. Au cours du siècle dernier, le progrès social et la cohésion du pays étaient intimement liés à l'abondance des énergies fossiles. Aujourd'hui, les ressources sont limitées, et les énergies fossiles ont des conséquences dévastatrices sur l'environnement. Les plus frappées sont les populations démunies qui sont les plus exposées à la pollution et aux différentes nuisances, et qui sont même parfois en situation de précarité énergétique. Les territoires sont structurellement dépendants de la voiture. Comment un automobiliste qui doit parcourir 10 kilomètres par jour peut-il comprendre que la fiscalité rogne son budget ? On peut parler de fracture sociale et territoriale liée à la remise en cause de l'usage de la voiture. On demande donc à chacun de changer de pratiques et de comportements, de modes de consommation et de mode de vie, augmenter la pratique du vélo par exemple, limiter l'existence de la deuxième voiture, autant de changements qu'il faut accompagner.

Il s'agit bien sûr d'éviter l'écologie punitive pour aller vers une écologie inclusive, comme l'a dit d'ailleurs Laurence. Sans cohésion sociale, il n'y a pas de mobilisation démocratique possible. Les inégalités sont un facteur décisif de blocage de toute mutation. La solution ne peut pas venir seulement de la technologie et de l'aménagement des équipements. La composante sociale a souvent eu une place secondaire dans le choix et les pratiques de développement durable. Or l'humain doit être au cœur des pratiques, afin de donner un sens commun à ces actions pour un meilleur vivre-ensemble. Le développement durable de notre ville pour affronter les nouvelles frontières de l'anthropocène et du changement climatique exige donc de mettre en place des actions conjuguant à la fois questions écologiques, démocratiques, sociales et économiques. Et la préoccupation sociale se doit d'être au cœur des projets de développement durable, sans cloisonnement entre les acteurs de la solidarité et de l'environnement. Pourquoi donc ne pas organiser à Bayonne un groupe de travail transversal rassemblant ces différents acteurs pour une écologie inclusive ? Merci de votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci Madame Liousse. Vous allez commencer Madame Hardouin à répondre à ces questions.

Mme HARDOUIN-TORRE : Oui, il y a beaucoup, beaucoup, beaucoup de questions. Je ne vais pas répondre à toutes ce soir, alors vous me le pardonnerez, d'abord parce que sinon je crois que dans 1h30 on y est encore. De deux, je vais être honnête, il y a certaines questions auxquelles je ne suis pas en mesure de répondre directement, soit parce que j'ai besoin d'avoir les informations moi-même, soit parce que tout simplement étant nouvelle élue et n'ayant pas eu le vécu et l'expérience en retour, il y a des sujets sur lesquels je serai moi-même obligée de faire un petit point avant de pouvoir vous répondre. Ce que je voulais vous dire à titre introductif, c'est que moi je vous entends, et je partage vos attentes, à savoir que je trouve très intéressant et je souhaite qu'il y ait un travail entre nous. Parce qu'en effet je crois qu'on a tous intérêt à échanger, à partager et à œuvrer pour cette ville, surtout dans cette matière qu'est la transition écologique et le développement durable. Donc je réfléchis en ce moment, et je reviendrai vers vous pour justement voir de quelle manière nous pourrions travailler ensemble sur certains sujets. C'est notamment, Monsieur Esteban j'entends, je partage votre avis concernant cette pollution aujourd'hui urbaine que sont les masques par terre. Je crois qu'il y a aujourd'hui urgence à réfléchir de quelle manière on pourrait solutionner la question. Ça, c'était un petit aparté.

Simplement, pour vous répondre sur certains points : concernant la densification urbaine Monsieur Esteban, alors en effet nul n'est parfait, on ne va pas dire qu'aujourd'hui il n'y a pas du travail à faire à ce sujet, mais on n'a pas les mêmes pages, moi je me réfère finalement à la page 10 du rapport, et sans vouloir s'auto congratuler, on peut quand même faire les comparaisons par rapport aux deux autres villes qui nous jouxtent. Et quand même, vous constaterez qu'en matière de territoires artificialisés, Bayonne est à 61 %, alors que les deux autres communes ont dépassé largement les 80 %. Vous dire aussi qu'il y a une prise de conscience concernant cette artificialisation des sols, parce qu'en effet dans tous les projets qui sont aujourd'hui présentés, et ça concerne surtout l'urbanisme, mais les projets, lorsqu'ils sont présentés, notamment en ce qui concerne les parkings, il y a des attentes aujourd'hui importantes pour que ces parkings soient soit moins artificialisés, soit réversibles, c'est-à-dire qu'on puisse passer à autre chose si un jour on n'a heureusement plus besoin de ces parkings.

Sur la densité, là encore je vous rejoins. Je crois que le mot « densité » fait peur, il y a débat aujourd'hui sur le fait de se dire : « Est-ce qu'il faut faire de la hauteur ou est-ce qu'il faut continuer à s'étaler sur de la largeur ? ». Je partage votre opinion à ce sujet, c'est un vrai débat, ce n'est pas parce qu'on fait des immeubles qu'il y a forcément plus de chaleur, et qu'il y a forcément plus de mauvaise qualité de vie. Nous sommes quelques-uns autour de cette table à le penser. Il suffit de regarder de l'autre côté, au Pays basque sud, des villes comme Bilbao, des villes comme Saint Sébastien, ou des villes plus petites, où il y a une forte densité, mais où il n'y a pas forcément un mal-être à vivre, au contraire ces villes peuvent être très agréables parce que la densité n'est pas forcément signe de mauvaise qualité de vie.

Madame Herrera, là encore pardonnez-moi je ne répondrai pas évidemment à tout ce soir, vous l'avez compris. Juste par rapport à Lauga, ce que je voulais vous dire c'est que la consommation qu'il y a pu y avoir sur cette période est liée aussi à l'accueil des personnes sans abri depuis quelques semaines, ce qui a forcément entraîné une surconsommation par rapport aux autres années. Donc elle n'est pas un lien avec une problématique thermique ou autre.

Concernant la restauration scolaire, la question que vous posez, je me renseignerai sur tout ce qui touche après à la livraison, la préparation et le chauffage. Je ne peux pas vous répondre directement.

Et pour ce qui concerne les îlots de chaleur, ce n'est pas du tout un sujet qui sera éludé. Je confirme en fait que les rendus ne sont pas terminés. Nous étions encore ce matin en réunion avec Lionel Sevilla et les services à ce sujet. Dès que les rendus définitifs nous seront remis, bien évidemment il y aura d'abord en commission Stratégies urbaines une information des personnes présentes, et après en conseil municipal une discussion au sujet de cette étude.

Simplement vous indiquer, par rapport à la charte de Bizi, effectivement, j'ai vu qu'elle n'était pas mentionnée dans le rapport, mais un rendez-vous est en cours d'être pris avec Monsieur le Maire et moi-même, justement pour rencontrer Bizi à ce sujet. Donc c'est en préparation.

Et concernant la 5G, là encore je ne pensais pas qu'on parlerait aujourd'hui de ce sujet parce que, là encore, c'est un sujet lourd. Vous dire quoi ? Vous dire que peut être à ce moment-là Martine complétera, parce qu'on a une double casquette, je suis en charge de la 5G pour la Ville de Bayonne, et Martine Bisauta pour le groupe de travail qui s'est constitué à la CAPB. Donc en fait, à ce stade un comité, un COPIL, va être monté pour travailler, pour réfléchir de quelle manière on va pouvoir se positionner. J'entends votre demande de moratoire. À mon sens, pourquoi ne pas faire un moratoire, mais le problème du moratoire, vous le savez, c'est juste faire un peu plaisir à ceux qui le souhaitent sans grande efficacité, puisque je le rappelle, vous, vous connaissez le sujet, mais je le rappelle pour ceux qui nous écoutent, en matière d'ondes, de 5 G, de 4 G, de 3 G, on n'a pas la main. C'est l'État seul qui décide le déploiement de ces antennes. La Ville de Bayonne, et on peut rendre hommage au travail des services et de Martine Bisauta sur les années précédentes, la Ville de Bayonne avait souhaité, pour essayer de cadrer à minima cette problématique, avait passé une charte avec les opérateurs après moult et moult rencontres et discussions, puisque la seule chose que peut faire une commune, c'est contrôler les supports. C'est-à-dire, si l'opérateur veut installer une tour, veut se positionner quelque part, il doit passer par l'urbanisme pour demander une autorisation, et sur cette démarche-là, la Ville a une possibilité de contrôler, et de demander à l'opérateur via cette charte qui est vraiment locale de nous donner des informations concernant les ondes, concernant le déploiement, concernant diverses données techniques.

Par contre aujourd'hui, sur les poteaux où la 4 G été installée et où la Ville avait passé une charte avec les opérateurs, sur les poteaux existants, nous n'avons pas la main, c'est-à-dire qu'ils peuvent venir demain modifier l'onde, passer de la 4 G à la 5 G, sans nous demander quoi que ce soit, sans nous en rendre compte. Ça, il faut l'entendre. Donc un moratoire, on peut le faire, mais si demain sur une antenne déjà existante où il y a la 4G, ils décident de passer à la 5G, notre moratoire il aura fait plaisir à qui ? Donc, il y a un comité de pilotage qui se met sur Bayonne, il y a un groupe de travail qui se met à l'échelle de la CAPB, puisque des maires avaient en conseil communautaire interpellé le Président demandant à la CAPB de prendre là encore un moratoire. Il a été décidé de monter ces groupes de travail pour voir de quelle manière on pourrait, nous à l'échelle de Bayonne, continuer ce que l'on avait déjà entrepris, et les autres communes qui n'avaient pas ce procédé ou cet outil de pouvoir essayer d'obtenir quelques garanties au sujet de la 5G. Sachant que, si on fait un moratoire en attendant le résultat du rapport de l'ANSES, il faut savoir que ce rapport n'est pas attendu avant décembre 2021. Donc, malheureusement on n'aura pas d'information avant cette date-là.

Et, mais ça c'est peut-être beaucoup moins « propre à notre positionnement en tant qu' élu », mais en tant que citoyen, après, il faut aussi qu'on ait tous conscience que... je vous rejoins sur le fait qu'on ne peut pas vouloir ne pas subir des ondes, et continuer à consommer comme on consomme. Donc, dès lors qu'on a des montres connectées, une sorte d'objet connecté qui

ouvre la porte de la maison et qui met la musique à la demande, il faut que tous, nous, élus, mais citoyens, tous nous comprenions que, si l'on veut se préserver, il faut aussi vivre avec un peu plus de sobriété. Parce que cette 5G, finalement, elle n'est là que parce qu'il y a déjà une saturation de la 4G. Et politiquement, parce que c'est aussi important de le dire, c'est aussi peut-être une difficulté qui nous concerne, nous citoyens, qui ne concerne pas ceux de l'intérieur, parce qu'il faut aussi se poser la question des habitants de l'intérieur du Pays basque qui n'ont déjà pas la 4 G, pour lesquels le réseau internet est plus que limité, peut-être que les attentes des uns ne sont pas les aspirations des autres.

Je termine avec Madame Liousse et je laisserai peut-être Martine compléter pour cette problématique si elle le souhaite. Je ne réponds pas à tout, mais je suis désolée. J'ai trouvé l'article sur les arbres qui polluent, je l'ai lu. Alors ce n'est pas tout à fait les arbres qui polluent, ce sont les voitures qui font que certains arbres vont émettre plus de produits - je cherche mes mots - de particules, vont rejeter des choses qui sont mauvaises pour notre santé. Mais quelque part ce sont les voitures qui entraînent cette fabrication. Et j'ai vu effectivement qu'il y avait des arbres à privilégier plutôt que d'autres. Donc ça, c'est un document dont on va discuter avec le responsable en charge de la plantation. Les micro-forêts en effet, je vous l'ai annoncé, il y en aura une par an. En fait, cette année il y en aura deux, parce qu'il y a urgence. Là, il y en aura une au mois de mars, comme on vous l'a expliqué lors de la commission Stratégie urbaine, parce qu'il ne faut pas attendre, c'est le moment de planter. Il y en aura sûrement deux cette année. Et à part celle qui va être plantée rapidement, pour les autres il y aura une discussion et il y aura une concertation.

Et je reviens toujours sur le fait que les conseils de quartier, peut être que Sophie Castel ou Joseba pourront préciser, me semble-t-il, vont démarrer au courant du printemps, donc vers le mois d'avril, mais sous réserve qu'ils me complètent. Voilà, pour tout le reste si vous me le permettez, moi j'aurai grand plaisir à vous voir en dehors, et répondre et faire les recherches ou peaufiner les réponses que je pourrais vous apporter. Je vous remercie. *Milesker.*

M. LE MAIRE : Merci Madame Hardouin, en fait les questions ne renvoient pas seulement à la délégation de Madame Hardouin, et c'est la raison pour laquelle elle a dit très modestement qu'elle ne pouvait répondre qu'à une partie des questions. Il y a des sujets qui se rapportent à l'urbanisme, l'artificialisation des sols, vous voudrez Monsieur Lacassagne nous donner quelques éléments là-dessus. Il y a aussi des choses, des sujets qui se rapportent à la ville verte et en particulier aux îlots de chaleur, et aussi aux éléments de pollution. Et je voudrais que Lionel Sevilla puisse également s'exprimer. Monsieur Lacassagne.

M. LACASSAGNE : Merci Monsieur le Maire, je vais apporter quelques éléments de réponse, je rejoins les propos de ma collègue Laurence Hardouin qui a déjà donné un certain nombre d'éléments, notamment par rapport à l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols. C'est vrai que pour nous c'est aussi une préoccupation. Je rappelle quand même que Bayonne a plus de 62 % d'espaces naturels. Je vous invite à regarder une carte par satellite. Et Monsieur Esteban, vous disiez qu'un certain nombre d'espaces naturels ont disparu. Ils n'ont pas disparu par l'autorisation de la Ville de Bayonne. Et je vous assure que Monsieur le Maire était remonté, notamment par rapport à des autorisations préfectorales. Il y a un terrain qui a été déboisé, une autorisation préfectorale sans qu'on nous demande notre avis, alors qu'on était en zone N. Une autre autorisation, cette fois-ci régionale, au Sequé, là aussi sans nous avoir posé la question. Donc on s'est retrouvé devant le fait accompli, et nous avons, je peux vous le dire, écrit aussi aux différents parlementaires, parce qu'en fait il faudrait changer la loi, effectivement, s'il y a des autorisations extérieures qui sont données, qu'au moins on soit

sollicité. Et nous, notre position aurait été « non ». Alors peut-être, comme je le dis, il va falloir changer la loi, il va falloir que chacun prenne son bâton du pèlerin comme nous l'avons fait déjà, pour écrire à l'ensemble des parlementaires.

J'ai rappelé par rapport à l'artificialisation et à l'imperméabilisation que durant le précédent mandat 2014-2020 nous avons réduit de 60 % la construction des logements. Donc on a évité l'imperméabilisation de certains terrains et notamment pour nous permettre de mener nos réflexions dans le cadre du PLUi. Parce que dans le cadre du PLUi, nous avons ces réflexions, et nous allons rendre inconstructibles un certain nombre de terrains « 2AU » en les rendant « N » naturels ou en « A » agricoles, en fonction de la qualité des terrains.

Renforcer les liens ville-campagne, je suis tout à fait d'accord avec vous aussi, c'est un de nos objectifs et notamment, comme je viens de le dire, en conservant les terrains en zone agricole en fonction bien sûr de leur qualité. Et nous avons tous les projets qui pourront aussi s'appuyer sur le plan alimentation de l'Agglomération. Je vais aller rapidement, et je vous rappelle également la ferme urbaine que nous encourageons, notamment sur les hauts, vers Habas.

Par rapport à la densification urbaine, Laurence Hardouin en a parlé. Alors bien sûr j'y suis favorable, mais en même temps, il y a aussi la réalité sur les quartiers. Dès que vous avez une opération et qu'on veut commencer à faire de la densification, on a un certain nombre d'associations qui viennent nous voir, qui nous écrivent. Il y a toutes les difficultés par rapport à l'acceptabilité. Alors bien sûr, il va falloir peut-être un peu de temps pour que cela puisse rentrer dans les têtes des uns et des autres, parce qu'effectivement il faut aussi en même temps, je parle sur Bayonne, mais aussi à l'échelle de nos communes voisines éviter l'étalement urbain. Et en même temps aussi, excusez-moi c'est une expression qu'apprécie Monsieur Bergé, en même temps il faut préserver aussi la qualité des quartiers, et la qualité environnementale notamment en préservant un certain nombre de trames vertes dans les quartiers.

La réflexion du PLUi est en cours. Comme je le disais, on va réduire un certain nombre de terrains qui auraient pu devenir constructibles et on l'évitera. Bayonne est dans les objectifs qui sont fixés à la fois par l'Agglomération et également par rapport au SCOT, et on a aussi toute la réflexion sur les trames vertes et les trames bleues, notamment en préservant la biodiversité. Je fais court parce qu'on aura d'autres sujets, notamment quand on abordera le sujet du PLUi dans les prochains mois, sachant que le PLUi devrait être approuvé, j'espère qu'il le sera, aux alentours de 2022.

M. LE MAIRE : Monsieur Sevilla, est-ce que vous voulez compléter ? Ensuite, Madame Bisauta. Monsieur Sevilla.

M. SEVILLA : Effectivement je vais compléter quelques propos de Laurence Hardouin. Donc on a commencé à travailler sur les micro-forêts à l'échelle de la commune, et ce travail, c'est vraiment pour apporter un peu plus d'espaces verts dans certains secteurs de la ville, certains secteurs très urbains. Et on travaille, en fait on essaye de réfléchir ces espaces-là en les mettant en liaison entre eux, donc en les travaillant pour développer ces écotones et aussi pour les mettre en relation avec les unités d'espaces verts et les espaces naturels qui existent déjà à l'échelle de la commune. Puisque ça n'a pas de sens de créer juste des îlots qui seraient indépendants dans un espace urbain. Donc ces espaces-là, on les travaille aussi finalement en réfléchissant sur des choix judicieux d'essences, ce que vous disiez sur des essences qui ont un peu plus de problématiques de développement en espace urbain. Donc là, il y a vraiment une réflexion qui est menée sur ces éléments-là, en prenant des essences locales, et puis

finalement aussi en prenant en compte l'évolution climatique, puisqu'on sait très bien qu'aujourd'hui des essences qui se développent sur nos territoires, dans 20 ans, 30 ans, ne seront plus à leur place. Donc ces essences-là aussi ont une vie au sein de l'urbanisation. Ils rejettent effectivement certains composés organiques volatils, certains produits. Mais c'est l'association de ces produits que les arbres peuvent rejeter et toute l'urbanisation qu'on met autour, le déplacement, l'ensemble des industries, et c'est l'association de ces différents produits qui fait que demain, dans la qualité de l'air, on devient limite sur certains produits. Ce n'est pas forcément l'arbre ou le végétal qui va polluer à l'échelle de la commune, ou à l'échelle de nos territoires.

Mme LIOUSSE : Je n'ai pas dit ça, j'ai bien dit que l'arbre pollue parce qu'il y avait les voitures et les oxydes d'azote des voitures qui se combinent avec les organiques volatils pour fabriquer de l'ozone. Voilà le processus, il est simple.

M. SEVILLA : D'accord. Donc finalement on se retrouve avec des végétaux qui vont revenir un petit peu en ville, revenir recoloniser certains espaces urbains, et donc effectivement deux unités de micro-forêts vont être créées cette année, alors plus parce qu'il y a une urgence par rapport au calendrier de plantation, et puis par rapport aussi à des maîtrises foncières. Et donc les autres unités seront plus concertées et plus travaillées puisqu'il y aura un travail peut-être de recul, d'imperméabilisation qui devrait être fait, donc une recherche un peu différente, technique, à mettre en œuvre.

M. LE MAIRE : Merci. Madame Bisaut, je souhaiterais que vous puissiez apporter quelques éléments supplémentaires.

Mme BISAUTA : Sur la 5G ?

M. LE MAIRE : Notamment.

Mme BISAUTA : Oui parce que là je pense que tous les sujets ont été très largement abordés, et les réponses apportées. Sur la 5G, Laurence a dit déjà un certain nombre de choses, mais elle a expliqué qu'il y avait aussi un travail qui s'était mis en place avec la CAPB, puisque le même questionnement se posait dans les deux instances. En fait, il y a une demande de demander un moratoire. On s'est interrogé là-dessus parce que c'est un acte qui n'est pas difficile à poser, qui générerait des débats, c'est absolument certain. Mais au-delà de ça, ça nous a semblé apporter peu de réponses aux habitants de ce territoire et moins dans la ligne de ce que nous avons adopté. C'est à dire que malgré le peu ou pas de compétences que les communes avaient en matière de l'installation d'antenne, on s'était engagé, il y a des années au travers de « ville expérimentale » dans un travail conséquent qui, comme vous le savez, a débouché sur une charte. On se retrouve un peu dans la même situation, sauf que maintenant c'est le refus de la 5G, et tout le monde veut la 4G, et nous avons passé pas mal de temps à refuser la 4G. Donc, on a l'impression qu'on est poursuivi par ces générations suivantes en attendant sûrement la sixième. Alors, c'est vrai que ça pose des questions de fond, que ce soit sur la santé, sur l'environnement, les conséquences sur la faune, l'épuisement de certaines matières, les effets sur le climat avec une consommation d'énergie qui va devenir absolument fantastique, les questions d'usage, d'éthique aussi, à quoi ça va donner accès, reconnaissance faciale, tous les usages bons et moins bons qui peuvent en être faits. Mais aussi notre responsabilité collective à être très consommateur, Laurence l'a relevé aussi, de ces technologies-là.

Alors aujourd'hui, on est dans une situation qui est très complexe, on ne tape pas en touche et ce n'est pas du tout le propos. On a attendu les dernières réunions de l'AMF, vous savez je

l'ai déjà dit, il subsiste toujours un groupe de travail issu de ces différentes villes expérimentales dont nous faisons partie, et actuellement, dans ce débat les réunions se succèdent un petit peu. C'est comme ça qu'on a su que le rapport de l'ANSES était différé à la fin de l'année, alors que nous l'attendions pour le mois de mars. Vous savez aussi que même le Conseil d'État a jugé il n'y a pas très longtemps que les élus locaux étaient complètement incompétents dans le déploiement d'antennes de téléphonie mobile. Je relève la phrase : « seules les autorités de l'État désignées par la loi sont compétentes pour réglementer de façon générale ». On a confié au maire simplement l'information des habitants. Après le rapport Brottes auquel nous avons participé, il y a eu la loi Abeille, suivi de la loi Elan, et chaque fois on a ratatiné les délais qui étaient possibles au maire, un pour informer la population, et deux, pour demander des estimations d'exposition aux ondes.

Avec la 5G, ils n'ont plus d'obligation, il n'y avait plus aucune obligation. L'AMF a obtenu qu'il y ait quand même un dépôt de dossier, ils peuvent informer par lettre. Mais le maire a huit jours pour informer la population, et ensuite deux semaines pour obtenir les mesures. Autrement dit, toute la concertation qu'on menait ici par exemple et que vous connaissez, avec dans 100 mètres d'une installation une concertation, des réunions publiques, un recueil en Mairie pour ceux qui ne souhaiteraient pas intervenir sur internet. On avait mis en place une procédure qui était conséquente, et qui va disparaître des écrans radars, parce qu'actuellement les opérateurs, bien sûr, veulent se soustraire à la charte pour en revenir à la loi.

Alors, on a fait le choix avec Monsieur le Maire de travailler, tant à la CAPB qu'à la Ville, pour essayer au travers des actes que nous avons déjà posés avant, non pas de demander un moratoire et de rentrer en confrontation, mais d'essayer de poursuivre ce dialogue avec les opérateurs qui nous ont permis jusqu'ici d'avoir bien plus de réponses, d'informations, de pouvoir faire plus de concertation que les différentes lois ne l'ont généralement autorisé. On refait ce pari d'essayer d'avoir ce dialogue, parce que d'une part, je pense que ça sécurise les habitants, quand on a des mesures assez importantes sur plusieurs moments sur l'exposition réelle aux ondes, et les opérateurs aussi, parce que finalement on est dans un climat assez apaisé. Alors on fait le pari d'essayer de renouer la négociation, et comme le même problème se pose dans d'autres communes et qu'on a été sollicité, un groupe de travail à la Communauté d'agglomération est en train de réfléchir à l'extension possible de ces procédures, de cette méthode, pour l'ensemble du Pays basque, avec au moins les communes qui le souhaiteraient, puisque je rappelle et je finis là-dessus, c'est une compétence qui reste communale et pas communautaire.

J'ai essayé de vous répondre, de faire un panorama. C'est quand même assez complexe et difficile, et tous les jours ça évolue. Par contre on avait dit, je ne sais pas si Laurence l'a rappelé, qu'une commission serait consacrée à ça. Je vous ai dit pourquoi on a pris du retard, il y a encore deux réunions qui vont avoir lieu dans ce trimestre-là, et je pense qu'après on sera en mesure de produire une réflexion commune, et une réflexion aboutie, avec des décisions sur ce sujet.

M. LE MAIRE : Merci Madame Bisauta. Je vous propose maintenant, après cette longue discussion sur cet important rapport, de passer au vote. Alors, vous allez me dire, Monsieur Esteban, le sens de votre vote.

M. ESTEBAN : Oui je vais m'abstenir sur la question de l'artificialisation et donc je vais m'abstenir sur le rapport global. Je vais attendre que les bonnes intentions se concrétisent sur la question de l'artificialisation, au regard de la richesse qui nous reste encore en main, qu'il

faut préserver, avec 18 % de forêts et milieux semi-naturels, et 13 % de terres agricoles qu'il faut absolument bloquer et réserver.

M. LE MAIRE : Donc, vous vous abstenez.

M. ESTEBAN : Abstention.

M. LE MAIRE : Très bien.

Mme HERRERA-LANDA : On a fait part de nos propositions ou réserves, mais on vote pour, il n'y a pas de problème.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas compris.

Mme HERRERA-LANDA : Nous avons fait part de propositions complémentaires, mais on vote pour.

M. LE MAIRE : Vous votez pour. Merci Madame. Et le groupe de Monsieur Etcheto ? Vous pouvez me dire la position ? Madame Liousse c'est vous qui êtes intervenue, vous votez pour ?

M. ETCHETO : Oui, on vote pour.

M. LE MAIRE : Très bien. La délibération est donc adoptée, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Abstention : 1, M. ESTEBAN

Maintenant, j'en viens à Monsieur Loïc Corrégé qui va présenter le PDU, c'est-à-dire le plan de déplacement urbain de l'agglomération pour la période 2020-2030, c'est l'avis évidemment, simple avis, mais un avis important de la Ville sur ce sujet. Monsieur Corrégé.

10. MOBILITÉS - Plan de déplacement urbain (PDU) de l'agglomération pour la période 2020-2030 – Avis de la Ville de Bayonne

M. CORRÉGÉ : Merci Monsieur le Maire, mesdames messieurs, mes chers collègues, nous devons émettre ce soir un avis sur le plan de déplacement urbain que le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour, le SMPBA, a arrêté en février 2019, après plusieurs années de réflexion. De prime abord, il est important de préciser que ce plan de déplacement urbain, que nous appellerons plus facilement « PDU », a récemment été renommé Plan de mobilité par la loi d'orientation des mobilités, la loi Lom du 24 décembre 2019. C'est une évolution sémantique certes, mais qui prend tout son sens sur notre territoire, un territoire très diversifié, un territoire multipolaire, au sein duquel nous ne pouvons pas toujours qualifier comme « urbains » les déplacements de nos citoyens. Et cette spécificité, le PDU qui nous est proposé, a su parfaitement l'appréhender. Il me semblait important de le souligner d'emblée.

Mais de manière plus pragmatique, ce que nous propose ce PDU, c'est de prendre à bras le corps une révolution, celle de la transition écologique, énergétique et citoyenne. Oui, nous parlons ici de développement durable. Ce plan constitue une chance que nous ne pouvons pas laisser passer, pour que nous changions durablement notre façon de nous déplacer. C'est toute l'ambition de ce document. Et pour s'inscrire dans cette trajectoire ambitieuse, le PDU s'est construit, comme vous le savez, en totale cohérence avec les objectifs définis par le plan Climat. Il est donc bâti sur la base de deux objectifs.

Le premier objectif est que la majorité des déplacements soient réalisés par des modes alternatifs à la voiture individuelle. Le second objectif est que le pétrole ne soit plus l'unique énergie de la mobilité motorisée. Nous pourrions ici discuter longuement des objectifs chiffrés qui matérialisent ces orientations, pour savoir si le report modal doit préserver une place de la voiture à 55 %, ou à l'inverse sous la barre des 50 %, mais je préfère me concentrer sur l'ambition affichée. Nous devons tous ensemble modérer, progressivement, mais fortement et durablement, l'usage individuel de la voiture, ce que l'on nomme aussi « l'autosolisme », pour enfin nous tourner vers des modes de déplacement plus vertueux tels que le covoiturage, l'auto partage, les transports en commun, mais surtout vers les modes de déplacement actifs que sont la marche à pied et le vélo.

Au-delà des enjeux environnementaux, le développement de ces modes de déplacements actifs constitue en effet un enjeu de santé publique. Bien entendu, les ambitions portées par le PDU appellent l'implication de nombreux acteurs, dans la mesure où les compétences nécessaires au déploiement des actions ne relèvent pas du seul syndicat des mobilités. À ce titre les villes sont des acteurs incontournables, et je peux l'affirmer ici, la Ville de Bayonne sera pleinement mobilisée dans l'atteinte des objectifs fixés. Je reviendrai sur cette implication dans la suite de mon propos.

Je souhaitais avant souligner la richesse des mesures proposées dans le plan d'action du PDU qui couvrent globalement l'ensemble des démarches qui doivent être engagées pour atteindre ces objectifs. Fort de ses 114 mesures, le PDU constitue à ce titre une boîte à outils complète, un catalogue riche et ambitieux. Notre territoire est vaste, diversifié, je l'ai dit, c'est la raison pour laquelle nous avons en effet besoin de solutions sur mesure. Toutefois, nous estimons, à juste titre nous semble-t-il, que le PDU devrait à l'avenir pouvoir s'enrichir d'une programmation opérationnelle, avec une priorisation des actions à engager, et clarifier les montages financiers associés. C'est à cette fin que la Ville de Bayonne s'est d'ailleurs dotée d'une feuille de route qui structure et organise l'ensemble de ses démarches dans ce domaine. À ce sujet, je veux partager ici avec vous certaines convictions qui guident la stratégie que nous menons, des convictions qui s'ajoutent aux considérations environnementales que j'évoquais auparavant.

Pour apporter les réponses attendues en matière de mobilité, il nous faut en effet repartir de la réalité vécue par chacun. Et le réel, c'est que les transports sont bien souvent vécus comme une injustice entre nos citoyens, comme entre nos quartiers. Une injustice entre ceux pour qui la mobilité est une évidence, et ceux pour qui elle résonne comme une contrainte. Une injustice entre les quartiers bien reliés ou desservis et ceux qui souffrent parfois d'un sentiment d'isolement. La politique de mobilité que nous conduisons, nous la concevons aussi comme une réponse à cette réalité. Une politique de mobilité qui redonne ses chances, c'est d'abord apporter des solutions de mobilité dans tous les quartiers et pour tous nos concitoyens. Aujourd'hui, vous pouvez effectivement facilement relier les hauts de Bayonne au centre-ville, soit par le Trambus, soit par les pistes cyclables aménagées. Demain ce sera le cas pour les quartiers de Sainstantan et de Marracq, et le jour d'après, nous le souhaitons, pour les quartiers du Polo Beyris, d'Arrousets, ou encore du Prissé, pour ne citer qu'eux. Je n'oublie pas le quartier des Arènes, de Saint-Esprit pour lequel nous avons ouvert récemment une nouvelle ligne de navette électrique et gratuite.

Toutefois, il n'y a pas de politique de mobilité ambitieuse sans une politique de stationnement vertueuse. L'objectif de report modal demandé implique en effet une modération importante de l'usage de la voiture, qui doit trouver sa traduction dans des politiques de stationnement

incitatives et homogènes sur l'ensemble de notre territoire. Si l'offre de stationnement sur Bayonne ne connaît pas de saturation, paradoxalement, elle ne permet pas toujours à nos résidents d'y trouver une place permanente, à proximité de leur domicile. Cette réalité ne doit pas systématiquement nous amener à accentuer le nombre de places, mais davantage nous pousser à renforcer la gestion de notre parc actuel. Cette optimisation est aujourd'hui possible grâce à l'expertise de nos services que je tiens ici à remercier profondément, car c'est forts de leur expertise que nous avons déjà réduit en quelques mois de moitié la liste d'attente des demandes d'abonnement. Nos projections nous permettent d'envisager une réduction encore plus intense d'ici cet été. C'est un vrai gain pour les résidents du centre-ville et un jalon indispensable pour envisager une mobilité plus durable.

Mais si nous voulons modérer l'usage de la voiture, il nous faut aussi en modérer le nombre. Malheureusement, le PDU ne se prononce pas sur le taux de motorisation des foyers. Pour autant, s'autoreflète indiscutablement l'évolution des comportements et surtout la dépendance des foyers à la voiture. C'est un marqueur qu'il faut savoir considérer. Ne pas agir sur ce taux entraîne irrémédiablement une surconsommation de l'espace. Il ne faut pas oublier qu'un véhicule ne bouge pas plus de 80 % du temps. Pour ces raisons, la Ville propose de s'orienter vers un objectif d'un véhicule par foyer, en particulier dans les secteurs fortement urbanisés, avec l'idée que dans 10 ans la possession d'un second véhicule sera devenue inutile. Il semble donc indispensable d'anticiper cette mutation en prescrivant des possibilités de reconversion programmatique en des places de stationnement dans les opérations immobilières. Il nous faut en effet repenser la construction de la ville en développant des réglementations urbaines plus conscientes du futur, permettant de construire aujourd'hui des espaces de stationnement aptes à changer d'usage, ou à disparaître dans des horizons courts.

Et enfin, les modes de déplacement actifs. Vous le savez, le vélo représente 1,8 % des déplacements sur notre territoire. Pourtant, paradoxalement 75 % de nos déplacements font moins de 5 kilomètres. Ce constat doit nous interroger, bien entendu, et c'est la raison pour laquelle nous avons engagé un plan de développement du vélo que j'aurai le plaisir de vous présenter dans les tout prochains mois. Pour autant certaines réalisations commencent d'ores et déjà à dessiner progressivement ce que sera le nouveau réseau cyclable de Bayonne. Vous dire ici que c'est 2,2 millions d'euros spécifiquement prévus pour le développement du vélo sur les deux prochaines années, en plus des investissements déjà engagés ces dernières années. La Ville se mobilise et investit. D'ailleurs, vous verrez surgir très prochainement de nouveaux abris vélos sécurisés dans différents lieux de notre ville. Il convient de souligner que c'est avec un souci d'écoute permanente et d'implication des associations représentatives des cyclistes que la Ville conduit aujourd'hui ces projets d'aménagement.

J'entends d'ailleurs lors de ces rencontres, dont j'apprécie particulièrement la qualité, et j'en remercie ici le représentant, j'entends disais-je la préoccupation liée à la sécurité des déplacements en vélo. C'est le premier frein à l'usage du vélo, j'en suis pleinement convaincu. Notre réseau doit être pensé pour les plus fragiles. Notre réseau doit être pensé avec des aménagements partagés, sécurisés, jalonnés et entretenus. Mais cette sécurité passe aussi par l'apaisement de la circulation automobile. Il faut savoir que les politiques menées à cet égard depuis ces dernières années ont permis de réduire la circulation de 20 à 30 % selon les axes considérés au bénéfice à la fois de la qualité de vie de nos résidents, mais aussi de la sécurité des modes doux. Nous poursuivrons, dans les années à venir, cette politique volontaire d'apaisement et de partage de l'espace public.

J'en finirai par quelques chiffres concernant les objectifs de mix énergétique en vous précisant que la Ville de Bayonne, en tant qu'administration dépasse déjà les objectifs pourtant ambitieux du PDU. En effet, sur les 200 véhicules que comporte notre parc automobile, 25 sont au gaz, 41 sont électriques, soit exactement un tiers de notre parc, là où l'objectif à l'horizon 2030 est de 25 %.

En conclusion je suis fier de pouvoir dire que la Ville de Bayonne sera une locomotive dans le développement des mobilités douces sur notre commune et dans tout notre bassin de vie. Et je tiens ici, chères et chers collègues à remercier tous les agents de la direction des services techniques et son directeur pour leur travail, leur engagement quotidien, au profit de la mobilité de tous les Bayonnais.

Donc à l'appui des éléments développés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'exprimer un avis favorable au Plan de déplacement urbain 2020-2030 assorti des réserves et demandes figurant en partie 5 de la note. Merci.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Corrége. Sur ce rapport, oui je vous donne la parole, oui à vous, excusez-moi, Madame Brocard, excusez-moi.

Mme BROCARD : Mes chères et chers collègues, alors que nos modèles de développement urbain ont permis l'étalement, l'allongement des distances pour un même bassin de vie, notre modèle de société s'est ancré dans la mutualisation, la centralisation des services, la rentabilité, la rapidité, voir l'immédiateté. À l'articulation de nos besoins fondamentaux, le logement, l'alimentation, le travail ou encore la santé, se déplacer, qui plus est se déplacer librement et facilement, n'a jamais été aussi essentiel. Le sujet des déplacements est ainsi particulièrement central dans la vie quotidienne de chacun d'entre nous, et influe directement sur notre cadre et notre qualité de vie. Parler de mobilité, élaborer un Plan de déplacement urbain, c'est parler, penser, améliorer, anticiper notre qualité de vie. C'est à travers ce prisme que nous abordons ce document très complet et technique. Il ne s'agit donc pas de faire ici une analyse technique d'opportunité de l'ensemble des problématiques décrites, ou de la liste très complète des bons outils et bonnes idées, mais de leur donner du sens par rapport aux objectifs.

Réaliser la ville des courtes distances, favoriser les modes de déplacements les moins polluants, les moins consommateurs d'espace et d'énergie, réaliser des pistes cyclables, développer les transports en commun, laisser la place à l'innovation et aux initiatives citoyennes, nous y souscrivons pleinement. Nous vous rejoignons sur les grandes lignes de l'avis de la Ville, et particulièrement sur la demande d'une programmation opérationnelle et financière de ces mesures et leur hiérarchisation. Ce point est en effet primordial, afin d'éviter que toutes les actions décrites ne restent au stade des bonnes intentions. Nous sommes globalement favorables à ce document, mais non sans avoir à apporter quelques observations, et dénoncer sur votre feuille de route vos contradictions. Sur l'élaboration, comme pour le PLH, et là peut être plus encore, nous regrettons la forme de concertation tournée une fois encore essentiellement vers les publics avertis, les associations spécialisées, et la technocratie, sans trop laisser de place aux simples usagers, aux résidents, aux actifs, aux « pendulaires » comme vous le dites, qui vivent ou subissent au quotidien les théories ou les choix parfois dogmatiques de quelques-uns. On se contente d'attendre l'enquête publique, une fois que le document est fait, pour le confronter au simple usager, quand l'un des objectifs du PDU est de faire avec et pour les usagers, c'est décevant. Nous n'avons pas, de ce point de vue, la même vision de la démocratie participative.

Sur le diagnostic, le Pays basque ne fait pas exception aux autres territoires. La voiture est trop prégnante dans nos déplacements. Mais plus qu'ailleurs le diagnostic révèle une absence de politique d'infrastructures routières et de transports collectifs ambitieuse pendant de trop longues années. C'est votre bilan, le résultat des politiques urbaines que vous avez menées jusqu'à présent. Et le trop récent et pourtant colossal investissement ne suffit pas à mettre en adéquation notre réseau de transport en commun avec notre structure urbaine actuelle. Le retard pris est grand, la priorité mise sur la com' et la vitrine est coûteuse, notamment en termes d'amélioration ou de dispositifs complémentaires qu'il nécessite.

La délibération rappelle à juste titre l'indispensable articulation des enjeux et orientations du PDU avec les enjeux et les orientations du PLU et du PLH pour améliorer la situation. C'est là aussi une grande faiblesse de la stratégie urbaine de l'agglomération, tant il est à craindre que les récentes décisions sur le PLH ne viennent aggraver le constat. Vous ne pouvez pas en même temps dire que vous organisez un autre développement en visant la ville des Courtes distances, et en même temps inciter les familles à vivre en dehors de la ville-centre où se concentrent les emplois et les services.

Sur l'axe entrainement, nous regrettons la faiblesse du volet politique de tarification. Nous proposons d'engager l'agglomération dans l'expérimentation de la gratuité des transports en commun, et souhaitons pour la Ville de Bayonne instaurer la gratuité pour certains usagers, et notamment les jeunes. C'est une mesure plus que jamais d'actualité, nous y reviendrons plus tard, que nous vous demandons d'ajouter à la feuille de route de la Ville.

Et j'en viens à celle-ci. Vous exprimez votre volonté de retirer la circulation de transit du centre-ville et des quartiers résidentiels. C'est en effet un objectif majeur à atteindre pour réduire les nuisances environnementales et améliorer notre cadre de vie. Mais comme pour le PLH, en ce qui concerne les objectifs de logements sociaux, quand vous demandez aux seules autres communes périurbaines de répondre à l'objectif de fluidité du trafic de transit, vous contraignez les grands axes de trafic de notre ville. Faire des pistes cyclables est urgent, mais encore faut-il les mettre au bon endroit. En les mettant en priorité sur les grands axes qui supportent ce trafic de transit, vous l'empêchez et vous mettez en danger les cyclistes. En transformant en priorité les grands axes de transit en rues apaisées urbaines, vous l'empêchez et le déportez à l'intérieur des quartiers.

Concernant le stationnement, quand vous réduisez drastiquement les places de stationnement en centre-ville, quand vous mettez en première priorité la facilité de stationnement des chalands, vous créez des conflits d'usage où les résidents sont souvent les perdants. Les effets pervers de ces choix, de la contrainte, pour notre Ville sont nombreux, le bruit et la pollution partout, des engorgements tout au long de la journée, le non-respect des vitesses imposées dans les zones 30 nouvellement mises en place apaisées, le recours aux deux-roues bruyants et polluants, mais surtout l'exclusion à moyen terme de tous les Bayonnais et Bayonnaises qui sont contraints d'utiliser au quotidien leur voiture, et/ou qui n'ont pas les moyens de choisir un autre mode de vie. Je cite d'ailleurs le document : « devoir se déplacer peut devenir pénalisant, voire excluant, quand les coûts, le temps et les contraintes deviennent trop élevés ». Et je rajouterais : « devoir se déplacer peut devenir culpabilisant et humiliant, quand les pouvoirs publics tendent à montrer du doigt et désignent des coupables ».

Le PDU doit s'inscrire dans un objectif de réduction des nuisances environnementales, d'amélioration de la santé et de la sécurité, tout en renforçant la cohésion sociale et urbaine. C'est bien un volet à Bayonne qui peut souffrir des effets pervers du changement à marche forcée, et de la sélection induite par votre feuille de route. Car cela vient se rajouter aux

transformations des aménagements urbains et de la dynamique commerciale, essentiellement tournée vers l'attractivité touristique que vous mettez progressivement en œuvre, mais sans jamais l'assumer. Nous le comprenons au fur et à mesure de la mise en place de ces documents de planification. En vous abritant derrière la nécessaire et utile pensée globale à l'échelle de l'agglomération, vous rejetez la faute sur les autres communes, et vous vous dédouanez de vos obligations de ville-centre durable. Alors nous assistons à un processus de remplacement des populations dans les centres urbains, par des catégories plus aisées, et au rejet des plus populaires aux portes de la ville. C'est ce qu'on appelle la gentrification. L'avenant à l'action « cœur de ville » présenté dans la délibération suivante et les OB nous donneront l'occasion d'y revenir.

Vous l'aurez compris, nous défendrons une autre vision de la ville, celle d'une ville ouverte et populaire, qui accueille dans tous ses quartiers le plus grand nombre. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci Madame Brocard. C'est Monsieur Bergé qui demande la parole. Vous avez la parole.

M. BERGÉ : Oui tout d'abord vous remercier Monsieur le Maire pour avoir organisé ce conseil municipal en présentiel, ça nous permet de nous regarder droit dans les yeux ou presque, mais d'avoir des débats au moins de qualité. Je voudrais également profiter de l'occasion pour remercier quand même vos adjoints, Laurence Hadouin et Loïc Corrége pour les séances de travail, parce que c'étaient des séances de travail qui nous ont permis d'organiser, en lien avec les services de la Ville. Donc je tiens à remercier, et notre groupe tient à remercier justement les élus et les services pour sa qualité de travail. Juste, je pense que c'est une petite erreur, on a reçu très, très tardivement les documents, et là aussi les services se sont mobilisés à la dernière minute pour pouvoir nous les transmettre. Ce serait bien si dans l'avenir, au moment où nous recevons les convocations, je ne parle pas des PowerPoint, mais au moins les documents administratifs type le PDU qui font plus de 400 pages et qui ne sont pas accessibles en ligne nous soient transmis à ce moment-là, pour qu'on puisse les étudier attentivement. Ça fait partie des bonnes pratiques démocratiques, mais je pense qu'il n'y avait aucune volonté, c'est juste que ça s'est fait d'une manière accidentelle.

Du coup je reviendrai sur ce PDU. Alors on a eu le PLH, là on a le PDU. On est en début de mandat, ce sont des grands outils stratégiques et il convient, selon nous, avant de regarder la future programmation, de faire un bilan. Et quelque part, le nouveau PDU fait un diagnostic, mais il ne fait pas un bilan de l'ancien PDU. Il se trouve que la Cour régionale des comptes a fait le bilan du PDU, et elle a rendu son rapport cette année. Et qu'est-ce que nous constatons avec le bilan fait par la Cour régionale des comptes ? C'est l'échec du PDU précédent. Échec patent puisque les ratios en termes de mobilité entre modes n'ont guère bougé, alors que le PDU était aussi ambitieux que celui-là. Si notre syndicat lui-même n'est pas adepte de l'évaluation des politiques publiques, il serait bon que dans un premier temps il lise ce rapport de la Chambre régionale des comptes. Je vais le citer : « la place de la voiture dans l'agglomération de Bayonne est aujourd'hui bien supérieure à celle constatée dans d'autres zones urbaines de même strate ». C'est le constat actuel.

Alors, de manière extrêmement intéressante, la Cour régionale des comptes a décidé de comparer la situation de notre agglomération avec un exemple au nord et un exemple au sud : Bordeaux et Donostia. Pour la voiture c'est 77 % pour notre périmètre, 49 % sur celui de Bordeaux, et 28 % à Donostia. Pour les transports en commun, c'est respectivement 4 % chez nous, 12 % à Bordeaux et 20 % à Donostia. Le vélo, 1 % chez nous contre 12 % à Bordeaux. Pour la marche, respectivement 15 % chez nous, 29 % à Bordeaux, 49 % à Donostia Saint-

Sébastien. Cet écart s'explique par un retard coupable de notre agglomération en matière de transport, mais aussi dans notre manière de penser la ville et l'habitat. La Cour régionale des comptes, lors de son rapport, évoque également l'absence d'objectifs chiffrés, on reviendra sur ce point concernant ce nouveau PDU, l'incohérence et le manque d'ambition en matière de stationnement en lien avec des politiques de stationnement totalement différentes dans les communes du cœur de l'agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz. Nous reviendrons d'ailleurs sur la question du stationnement lors de nos conclusions.

Autre point non négligeable, au moment d'aborder ce nouveau PDU, qui doit « révolutionner » - et j'utilise le même terme que Loïc Corrége - « nos modes de déplacement », la Chambre régionale des comptes évoque une situation financière tendue, évoquant un ratio de désendettement à 7,4 années, alors même que la ligne 2 du Trambus n'a pas encore été réalisée. Autant dire que les marges de manœuvre financières pour le prochain Plan de déplacement urbain « révolutionnaire » seront donc extrêmement limitées.

Du coup revenons maintenant sur le diagnostic et les orientations. Nous partageons bien évidemment les éléments de diagnostic du PDU sur la dépendance à la voiture, 83 % des déplacements domicile-travail se font en voiture, et 50 % des déplacements en voiture font moins de 3 kilomètres. Même constat sur l'augmentation des gaz à effet de serre, sur la nécessité de renforcer la mise en réseau de nos transports et infrastructures. Nous adhérons bien évidemment aux objectifs chiffrés. Passer de quasiment 80 % à 51 %, le fait de différencier la zone urbaine, la zone intermédiaire et l'intérieur, c'est tout à fait la bonne pratique et c'est pertinent eu égard à la réalité de notre territoire. Donc nous partageons évidemment les objectifs chiffrés.

Nous partageons aussi les orientations qui doivent être communes au PLH, au PCAET, et donc à ce PDU. Organiser un autre développement, s'engager pour un territoire à bas carbone, consolider les cœurs de proximité, donner la priorité aux besoins locaux, agir pour un territoire inclusif, mobiliser pour atteindre les objectifs. 114 mesures s'articulent. 114 mesures je répète, autour de trois axes.

- L'axe transition, moins se déplacer, mieux se déplacer.
- L'axe cohésion, permettre à toutes et à tous de se déplacer.
- L'axe d'entraînement, faire pour et avec les usagers.

Si l'orientation des axes encore nous convient, nous sommes beaucoup plus critiques sur la liste des 114 mesures. Dans l'avis que vous nous soumettez, vous évoquez « le PDU, fort de ses 114 mesures, constitue une véritable boîte à outils ». Monsieur Corrége a mentionné ce soir même un « catalogue ». Mais est-ce le rôle de produire un catalogue ? Vous nous avez mentionné que cette véritable « boîte à outils » devrait s'enrichir d'une programmation opérationnelle de ces mesures. On est tout à fait d'accord avec vous, nous n'avons pas besoin d'un catalogue, nous avons besoin de planification, nous avons besoin de budget, de choses concrètes. C'est une manière très politiquement correcte de votre part d'évoquer un PDU-liste du Père Noël qui nous replonge immédiatement dans les conclusions de la Chambre régionale des comptes qui évoquait des objectifs non chiffrés.

Sommes-nous donc condamnés à produire deux fois la même erreur pour en souffrir les mêmes conséquences ? Le seul chiffrage évoqué est celui d'un coût de plus de 100 millions d'euros par an, que vous savez comme nous impossible à financer. Alors, dans ce contexte la Ville décide d'isoler 29 mesures sur 114, et s'engage dans quatre orientations pertinentes :

- Développer l'usage du vélo,
- Agir pour une mobilité du quotidien plus durable.

- Adapter le stationnement à une mobilité plus durable et au cadre de vie des résidents.
- Apaiser l'espace urbain.

C'est ce que nous a expliqué tout à l'heure Monsieur Corrége. La volonté d'éliminer la circulation de transit, de développer le réseau cyclable, et d'adapter la politique de stationnement est louable. Et de manière certaine, des choses se feront. Nous sommes certains que vous ferez des choses. Mais nous nous questionnons malgré tout sur la méthode. Vous évoquez je cite « la réussite de cette démarche ne saurait être satisfaite sans une réelle stratégie à l'échelle des différentes communes de la conurbation bayonnaise dans le but d'accompagner globalement la mutation des habitudes de mobilité à l'échelle du principal bassin de vie de l'agglomération ». Et c'est là que le bât blesse. La question de la stratégie collective et des moyens se pose, qu'il s'agisse du vélo, de la circulation de transit, ou même du stationnement. Notre groupe regrette qu'il n'y ait aucune réflexion sur le transfert de la politique de stationnement des communes au syndicat des mobilités. Non seulement, comme vous l'évoquez vous-même, il ne peut y avoir de politique de mobilité sans politique de stationnement coordonnée, si nous prenons aujourd'hui les communes de Bayonne Anglet et Biarritz, nous avons trois stratégies différentes, ce qui clairement aura un impact sur la stratégie de transit. Ce transfert permettrait également de doter le syndicat des mobilités aux caisses de plus en plus vides de nouvelles ressources, et pas des moindres, pour financer ses politiques. Aucune réflexion dans le document sur le transfert des politiques de stationnement au syndicat des mobilités.

Sur la mobilité vélo, comment aujourd'hui ne pas évoquer la coronapiste ? Échec lié à un manque de planification entre communes, et qui nous enseigne ô combien une commune isolée dans une aire urbaine comme la nôtre ne peut développer une politique cohérente, sans coordination et ambition partagées avec les autres. Là aussi, la question du transfert de certaines voiries au syndicat se pose aussi dans ce contexte. On ne pourra pas refaire ce jeu de rôles sur la coronapiste avec le maire de Bayonne qui disait : « moi je voulais, mais c'était le maire d'Anglet et la maire de Biarritz qui ne voulaient pas ». Ce n'est pas possible. On ne peut pas continuer à prendre la population pour ce qu'elle n'est pas.

Enfin, la question de la gouvernance et de la priorisation des politiques publiques et des choix budgétaires se pose. Il est clairement à déplorer, et on le voit notamment dans l'avis que vous proposez de donner, que les villes et le Département n'ont pas été associés politiquement à l'élaboration du PDU. Aucune instance de pilotage pour partager une vision commune, et valider des mesures dont la responsabilité est en partie dévolue aux communes et au Département. Le syndicat des mobilités n'est pas gestionnaire de voirie et toutes les mesures liées aux infrastructures et à la police de la circulation sont dépendantes du pouvoir des conseils municipaux, ou du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques. Ainsi, le diagnostic, les enjeux, les axes et les mesures sont également peu à même de proposer des solutions adaptées à la ruralité. Rien sur le désenclavement de la Soule par exemple, ou d'autres territoires ruraux qui nécessitent des infrastructures pour garantir leur développement économique.

Comme pour les plans précédents, PDU plan vélo, je crains que la mise en œuvre des mesures soit très compliquée techniquement et financièrement. Sur ce dernier point, j'ai dernièrement siégé à trois commissions en lien avec le PDU, une à l'Agglomération, deux à la Ville, et j'ai systématiquement demandé que l'on me transmette le budget du syndicat des mobilités. Il doit probablement être très sensible et classé secret défense, car je l'attends toujours. Qu'y aurait-il donc à cacher ? Des travaux d'aménagements urbains municipaux coûteux en lien

avec le projet de Trambus ? Des services coûteux et non efficaces comme la navette fluviale et ses 2 millions d'euros de coûts d'exploitation annuels ? Les subventionnements à Vinci pour l'autoroute discutable et non évaluée ? Gouverner c'est choisir. Il s'agit, au-delà de dresser une liste pertinente, mais irréalisable, de fixer des priorités, de se doter de moyens financiers, et de réarmer, non pas techniquement, mais politiquement le syndicat des mobilités, ou dans 10 ans nous serons encore en queue de peloton.

Quoi qu'il en soit, les mesures de ce PDU sont chiffrées à 100 millions d'euros par an, et les recettes à 45 millions d'euros par an, page 35 et 36 du document « Enjeux et ambitions ». Il manque donc la bagatelle de 55 millions d'euros par an, pour pouvoir réaliser les mesures. Les vagues pistes envisagées sont l'augmentation du versement transport, avec des impacts extrêmement limités, avec des simulations qui ont été faites comme vous le savez, l'augmentation du prix du ticket qui va totalement à l'encontre des politiques d'aujourd'hui qui vont vers le développement de la gratuité, nous faisons nous-mêmes la gratuité avec nos propres navettes bayonnaises, donc pourquoi l'interdire et ne pas l'essayer au niveau de nos réseaux plus structurants ? La recherche de partenariats ? Ou alors le syndicat envisage-t-il de mettre à contribution les communes ? La Ville de Bayonne ? Rien de clair. Nous le regrettons ce soir, mais compte tenu de ce flou, de cette bagatelle de 55 millions d'euros par an sur le financement des mesures de ce PDU, il apparaît évident que les membres du conseil municipal ne peuvent émettre qu'un avis défavorable, dans l'attente de précisions sur le financement de ce PDU. Il nous semblerait inconséquent pour les élus de la Ville d'envisager le contraire. Nous vous remercions.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Bergé. Oui je vais laisser la parole à Monsieur Loïc Corrégé pour répondre.

M. CORRÉGÉ : Oui, merci Monsieur le Maire. Je vais répondre comme ma collègue tout à l'heure, il y a beaucoup d'interrogations, beaucoup de points, je vais essayer de répondre à la plupart. Pour vous Madame Brocard, concernant... ça a été présenté à plusieurs reprises lors de la commission Stratégies urbaines et aussi lors de la réunion que nous avons eue avec les deux groupes de l'opposition, vous nous parliez de la ville, des courtes distances, c'est notre objectif, c'est bien in fine l'objectif de la Ville, de pouvoir créer des centres qui permettent d'éviter les déplacements longs et les déplacements de transit au sein de la ville. Vous évoquez la contradiction de la feuille de route qui a été mise en place à la Ville, vous, ce que vous évoquez dans cette contradiction c'est que nous nous éloignons, nous nous coupons de la vie des Bayonnaises et des Bayonnais. Sur ce sujet-là, je peux prendre l'exemple de cet après-midi, nous étions encore avec des Spiritains pour échanger sur plusieurs problématiques concernant le vélo, et ce n'étaient pas forcément des représentations d'associations, ce sont des Spiritains qui nous avaient contactés. Vous voyez, on ne discute pas qu'avec les associations, on discute avec tout le monde, avec tous les Bayonnaises et Bayonnais qui le souhaitent.

Concernant le PDU, le syndicat des mobilités, il ne faut pas oublier qu'une fois que le PDU aura reçu un avis favorable ou défavorable de la part de toutes les communes, de toutes les PPA, les Personnalités publiques associées, il va y avoir une enquête publique. Donc tout le monde va l'avoir, va voir le PDU plus la totalité des avis, et pourra commenter ce Plan de déplacement urbain. Et à l'issue, il sera adopté avec des modifications sûrement.

Vous disiez que nous contraignons énormément le trafic de transit en raison de nos pistes temporaires. Je ne pense pas que les pistes temporaires sur la ville de Bayonne aient complètement bloqué le transit sur ces axes-là.

Concernant le stationnement, vous disiez que nos résidents étaient perdants, alors que comme je le disais tout à l'heure dans mon propos, on vient de libérer plus de 200 places. Ces 200 places, elles sont à 80 % voire 90 % à destination de nos résidents. Et je rajouterai aussi l'ouverture de places d'abonnement pour nos résidents sur le parking Boufflers.

Concernant l'intervention de Monsieur Bergé, on va faire le même constat, je vais reconnaître que oui, comme le dit très justement la Cour régionale des comptes, oui, il y a une place trop prépondérante de la voiture. On se bat sur les chiffres, vous vous battez sur les chiffres Monsieur Bergé. L'étude qu'on a à l'heure actuelle, je le reconnais, elle est de 2009, donc les chiffres actuels on ne les connaît pas exactement. Donc moi, je préfère me tourner vers le futur, vers là où on doit aller, vers les chiffres qui sont annoncés, par exemple pour la part modale de l'automobile sur l'espace littoral à 45 %, moins d'une voiture sur deux.

Vous dites que c'est une boîte à outils ou un catalogue, on dit la même chose, mais on dit que grâce à toutes ces actions, on pourra arriver au but. Et on pointe du doigt le même défaut, c'est le manque de priorisation et de planification opérationnelle, je le disais. Tout à l'heure, je pense que concernant les 29 mesures dont vous parliez, c'est un choix de la Ville de Bayonne, les 29 mesures et actions sont des mesures qui sont déjà entamées par la Ville de Bayonne. Sur les 114 mesures du PDU, 55 dépendent des compétences de la Ville, et la Ville de Bayonne, sur les 55 mesures dépendantes de ses compétences, en a déjà engagé 29 paraissant dans le PDU.

Pour le stationnement, vous souhaitez donc le transfert de la compétence du stationnement au syndicat des mobilités, mais vous êtes en contradiction avec une des raisons pour laquelle elle reste au niveau de notre commune, c'est que nous pouvons, grâce à cette compétence, gérer le stationnement de nos résidents. Je ne sais pas ce que ça pourrait devenir s'il était transféré.

J'en ai terminé, je n'ai pas brossé la totalité de tout ça, mais voilà je voulais dire ça. Merci.

M. LE MAIRE : Je vous remercie Monsieur Corrége, je pense que Monsieur Bergé me cherchait un peu dans son propos, alors je vais essayer de répondre le plus rapidement possible aussi, pour ne pas rallonger les débats. Ce plan de mobilité, puisqu'on va désormais l'appeler ainsi, ce plan de mobilité est certainement discutable, sans doute perfectible. On émet aujourd'hui un avis sur un plan de mobilité qui, une fois qu'il aura été arrêté, sera soumis à une enquête publique, permettant à tout un chacun de pouvoir s'exprimer, aux Personnes publiques associées, le Département par exemple, de pouvoir émettre toutes les observations qu'ils souhaitent, de même que la Région d'ailleurs, ainsi que l'État. On nous fait le procès de ne pas faire de concertation, mais nous sommes en amont de l'enquête publique. Un plan doit être avant tout arrêté, et c'est parce qu'il est arrêté qu'il est ensuite soumis à l'enquête publique. On a tous les défauts du monde, je le veux bien. Mais notre agglomération qui est récente a, du fait même qu'elle existe, le mérite de mener conjointement des documents d'une planification que nous n'avons jamais, strictement jamais, menée à l'échelle de l'ensemble du Pays basque, voire aussi de notre bassin de vie.

Le PLH, on en a déjà parlé ici, le PDU ou le plan de mobilité, on en parle ce soir, le PCAET, le Plan Climat Air Énergie Territorial, trois documents qui ont fait l'objet d'un arrêt, et qui donc sont tout un chacun soumis prochainement à une enquête. Alors, je veux tout ce qu'on veut, mais dire qu'il n'y a pas de transparence dans cette procédure, c'est la loi qui bien sûr rend cette transparence obligatoire, et c'est tant mieux. Ça, c'était pour répondre à une des critiques qui a été faite sur ce point.

Mais l'importance c'est quand même de se dire que pour la première fois, et avouez que l'exercice n'est pas si facile, on essaye de mener un plan de mobilité en considérant l'entière du Pays basque. Il n'a jamais été question d'aborder les questions de mobilité, que ce soit à Bidache ou à Hasparren, encore moins à Mauléon ou à Tardets, et je ne vous dis pas à Larrau ou à Licq-Athérey. Et pourtant, ce sont bien ces 158 communes qui sont concernées. Je devrais dire d'ailleurs 161 communes, car vous le savez, la commune de Tarnos se trouve concernée par notre plan de déplacement. Vous le savez peut-être, les communes d'Ondres et de Saint-Martin-de-Seignanx ont demandé à entrer aussi dans notre syndicat des mobilités. Je me demande ce qu'ils viennent faire avec nous si les choses étaient aussi mal gérées. Pourquoi sommes-nous aussi attractifs ? Parce que nous sommes peut-être mauvais, je n'ai jamais compris que lorsqu'on était mauvais, on était attractif. Alors, nous sommes dans le même bassin de vie, et nous essayons de penser l'avenir ensemble, en matière de logement, pour le plan Climat air énergie, et aujourd'hui pour le plan des mobilités.

Rien n'est simple, parce qu'on n'a jamais réfléchi à la question de mobilité à cette échelle jusqu'à ce jour. Alors c'est parce que nous avons décidé de créer une intercommunalité XXL que nous sommes aujourd'hui confrontés à cette difficulté. Tant mieux ! Que ce soit compliqué, oui c'est compliqué ! Il faut passer par ce niveau de complexité, et il ne faut pas en avoir peur, il ne faut pas sans cesse dire « mais oui, mais... », mais non, allons-y ! Allons-y ! On a une opportunité phénoménale ! Et d'ailleurs, depuis qu'on parle de mobilité, et moi je suis aussi souvent à l'intérieur du Pays basque avec mes collègues, les 157 autres maires, à discuter de ça. Mais il y a un an, on me parlait peu de la mobilité lorsque j'allais à Tardets ou à Mauléon. J'y étais à Tardets et à Mauléon il y a une semaine. Aujourd'hui, tout le monde parle de mobilité. Savez-vous qu'il y a une navette entre Saint-Palais et les communes voisines ? Ou entre Mauléon et les communes voisines ? Savez-vous que dans la vallée des Aldudes, il y a aussi une navette ? Tout le monde réfléchit à la mobilité.

Évidemment, tout ceci est une prise de conscience récente, et vous avez raison les uns et les autres de dire qu'on a beaucoup de retard. Ce constat-là, ce n'est pas moi qui vais le contester, il est réel. La part de la voiture, et certains d'entre vous l'ont dit, est actuellement de 77 % dans les déplacements. L'objectif que se fixe la Communauté d'agglomération Pays basque, et en fait aussi les autres communes du sud des Landes, puisque je viens de dire qu'ils ont adhéré à notre syndicat, cet objectif c'est de passer de 77 à 52 % d'ici 2030. Bayonne, on considère qu'il faut aller à 45 %. C'est d'ailleurs ce qui est fixé dans le document que Loïc Corrége a tout à l'heure expliqué. Il a dit parce que tout simplement nous avons déjà engagé un certain nombre de mesures, au total 29, qui sont d'ailleurs rappelées dans le rapport, des mesures qu'on estimait tout à fait indispensables pour casser cette maladie que nous avons de prendre la voiture pour faire des courtes distances. Vous l'avez dit les uns et les autres : 50 % des déplacements sont des déplacements de moins de 3 kilomètres. C'est insupportable d'entendre une chose pareille, c'est insupportable, surtout chez nous, dans cette partie du Pays basque. Évidemment, ce n'est pas insupportable si vous habitez en Soule ou en Basse Navarre, mais chez nous lorsqu'on a une offre de transport en commun, on me dira : « elle est toujours insuffisante » au regard de certains. Mais enfin, l'hyper centre de Bayonne c'est toutes les 10 minutes que vous avez... voire même toutes les 5 ou 6 minutes si vous êtes dans l'axe central de la ligne 1. Tous les quartiers de Bayonne sont desservis au moins toutes les 20 minutes.

Alors, je suis tout aussi blâmable que tout le monde. Il m'arrive de prendre la voiture, sans même me poser la question, ce qui devrait être le cas, « Est-ce que tu as vraiment besoin aujourd'hui de faire plus de 3 kilomètres ? ». Et il arrive quelquefois alors évidemment, parce

qu'il pleut, parce qu'etc. on a toujours de bonnes raisons de ne pas prendre la voiture ou ne pas aller à pied, alors que l'on sait les risques, vous l'avez dit Madame, je ne sais plus qui l'a dit, mais quelqu'un l'a dit, oui c'est Madame Brocard, il en va de notre santé, il en va de notre sécurité, combien d'accidents de voiture chaque année ? 35 000 morts du fait d'accidents de voiture. Les risques de pollution, vous parliez tout à l'heure de la relation entre les pollutions de voiture et ce qu'émettent certains types d'arbres. Nous vivons dans des circonstances où la vie urbaine est une vie dangereuse, ou en tout cas qui peut devenir dangereuse.

Alors oui, il faut complètement changer de logiciel. On s'est trompé. Mais « on », il est très collectif le « on », ce n'est pas vous ou moi, c'est vous et moi. C'est nous tous. Nous tous ici, et nous tous ailleurs. Il faut complètement réviser notre façon désormais de vivre. Ce n'est pas parce que je le dis que c'est facile à faire, et ce n'est pas parce que je le dis que je suis le premier capable de le faire. Je me mets au même niveau que tout le monde. Mais par contre cette prise de conscience, elle est aujourd'hui capitale. Alors, pour ces raisons tenant à la santé, les gaz à effet de serre on n'en parle pas, l'émission de polluants, les bruits, la sédentarité qui nous guette à force de ne pas vouloir marcher ou prendre le vélo, cette tendance que nous avons toujours à considérer qu'il faut se déplacer en voiture, tout ceci est extrêmement dangereux. Oui, nous avons aujourd'hui une prise de conscience. Et cette prise de conscience elle est la conséquence, je veux bien le croire, c'est peut-être un peu immodeste de ma part, le fait d'avoir créé cette communauté d'agglomération qui nous permet enfin de prendre la mesure des choses, parce que c'est désormais à l'échelle de l'ensemble de notre bassin de vie du Pays basque qu'enfin nous abordons les questions aussi cruciales que celles du déplacement, du logement, et également de l'impact climatique.

Ce n'est pas parce qu'on en prend conscience qu'on prend les bonnes décisions. Et moi je suis d'accord avec certaines choses de ce qui a été dit tout à l'heure, sur ce qui va et sur ce qui ne va pas. Parce qu'encore une fois, nous sommes tous modestes. Considérer qu'il faudrait avoir la même politique du stationnement sur l'ensemble de notre agglomération, c'est tout à fait d'accord, c'est même une évidence. D'ailleurs, on le dit dans le rapport. Ce n'est pas à fleurets mouchetés, c'est très clairement dit. Nous n'avons pas la même politique du stationnement dans les villes principales. Vous l'avez dit, Monsieur Bergé, je ne peux rien ajouter de plus que de faire le même constat que vous. Et ce n'est pas forcément satisfaisant. Seulement, vous n'allez pas du jour au lendemain obliger tout le monde à passer à la même politique de stationnement, et en particulier des communes proches de nous qui n'ont pas de stationnement payant. C'est qu'il n'est évidemment pas très facile, avec les politiques de mobilité comme nous sommes en train de vouloir mettre en place, mais c'est ainsi.

Maintenant, à la question de savoir si financièrement on n'est pas en train de creuser aujourd'hui les finances publiques dans notre bassin de vie, je voudrais vous dire une chose. C'est que, lorsque nous avons décidé de lancer cette opération du Trambus sur la ligne 1, elle est faite, la ligne 2 elle est en train de se mettre en place, on a chiffré tout ça. On a tenté de vérifier aussi si l'ensemble des investissements lourds, très lourds que nous avons effectués, pas dispendieux, lourds, s'ils allaient pouvoir être supportés par la fiscalité qui est celle du versement transport qu'on appelle maintenant « versement mobilité ». Et tous les calculs que nous avons faits nous ont permis de répondre positivement. Car ce sont 23 à 25 millions par an que nous rapporte ce versement mobilité à l'échelle de notre communauté, de notre pôle Côte basque Adour. Beaucoup moins, beaucoup moins, dans le pôle sud Pays basque, beaucoup moins dans tous les autres pôles, parce qu'on part de zéro. Alors, on part de zéro en termes de fiscalité, mais on ne part pas de zéro en termes d'offre de mobilité, puisque je viens de le dire, on essaye d'être présent sur tous les secteurs.

Alors oui, et là vous avez raison, une politique volontariste en termes de mobilité suppose une fiscalité qui le soit aussi. Et c'est la raison pour laquelle je considère, c'est moi qui m'exprime ici, que le versement mobilité doit pouvoir évoluer d'une façon significative, si l'on considère qu'on doit avoir une bonne offre de mobilité. Sans cela, on pourra prendre tous les PDU que l'on veut, et si on ne met pas en face effectivement de certains objectifs des moyens, nous n'y parviendrons pas. Car je le disais tout à l'heure pour Bayonne, 45 % de part de voiture, en partant de 77 %, évidemment cela suppose que des efforts soient effectués partout ailleurs. Car, et je termine là-dessus, tout le monde sait en quoi nous payons cher l'étalement urbain.

L'étalement urbain. On parlait tout à l'heure de densité, c'est le contraire de la densité, l'étalement urbain. On a construit de plus en plus loin, on a fait beaucoup de lotissements, on a artificialisé les sols. Pour ce qui est de l'artificialisation des sols, s'il y a une commune qui n'a pas, et Alain Lacassagne le disait tout à l'heure, qui a peu artificialisé, c'est bien la Ville de Bayonne. Par contre, les villes alentours, on a construit, construit et construit. Et bien sûr aujourd'hui, la difficulté c'est qu'il faut trouver des moyens de mobilité pour toutes ces populations qui sont allées vivre à dix minutes, un quart d'heure, une demi-heure, quarante minutes, voire une heure de Bayonne. Et pourtant, des gens qui sont obligés de venir à Bayonne parce que les emplois sont beaucoup ici, 60 % de tous les emplois du Pays basque se trouvent sur la côte. Et ne serait-ce que sur notre ville, de 31 000 emplois sur les 52 000 habitants que nous sommes. Il ne faut pas être plus long pour comprendre que ce sont autant de déplacements qui sont nécessaires entre le domicile et le travail.

Alors oui les enjeux sont considérables. Moi je suis complètement d'accord avec tout ce qui a été dit. Nous avons besoin là, plus qu'ailleurs, de mettre en place un plan volontariste. Ce document est de ce point de vue unique, à cette échelle évidemment, particulièrement compliqué à mettre en place parce qu'il faut ce consensus qui puisse nous rassembler. Je ne parle que du consensus autour de cette table, parce qu'au fond, moi je me rends compte qu'on est, sur les constats, d'accord sur tout je pense, ou beaucoup de choses en tout cas, mais surtout sur les objectifs qu'on se fixe, encore une fois sachant qu'on n'y parviendra pas s'il n'y a pas une modification des comportements.

Y a-t-il d'autres... ? Oui Monsieur Bergé ?

M. BERGÉ : Oui, alors pour une fois que je ne vous cherchais pas, mais a priori je vous ai trouvé. En plus, vous vous êtes énervé au début pour dire que vous êtes d'accord. Je crois que quelque part on est tous d'accord. D'ailleurs il y a une forme de... on est tous très mal à l'aise, et politiquement et techniquement quand on reçoit ce type de document. Il n'est pas opérationnel. Et le problème, on fixe des objectifs, pour atteindre ces objectifs on a besoin de 100 millions d'euros par an et il en manque 55. Donc, on sait d'ores et déjà qu'on ne va pas atteindre les objectifs. Ça pose quand même un problème.

M. LE MAIRE : Et le versement mobilité ?

M. BERGÉ : Oui, mais ça ne permettra pas...

M. LE MAIRE : Vous savez ce que représente le versement mobilité dans le financement de...

M. BERGÉ : Aujourd'hui c'est autour d'une trentaine de millions d'euros, simplement, avec les évolutions qu'il y a, on n'atteindra pas, on ne le doublera pas. Et vous savez quoi ? Je voudrais savoir, j'ai demandé des simulations, je m'intéresse un peu au dossier vous savez, donc j'ai demandé des simulations sur les évolutions du versement transport, aucun de vos services ne les transmet, que ce soit à l'Agglomération, que ce soit à la Ville.

M. LE MAIRE : La Ville ne les a pas.

M. BERGÉ : Ce n'est pas normal, la Ville devrait peut-être aussi... il devrait y avoir une transparence par rapport à ça, et tout le monde regrette que sur les chiffres, on n'avait rien. En plus, je ne vous attaquais pas, vous n'étiez pas président du syndicat des mobilités, vous n'étiez que président de l'agglomération dans les faits. Donc je vais finir par répondre également sur ce document, je pense qu'on n'a plus besoin de documents technocratiques, on a besoin de choix et de décisions politiques. Et vous êtes quand même sur ce territoire le mieux placé pour effectuer des choix politiques. Vous parliez tout à l'heure, à chaque fois ça revient, ici en tout cas dans ce groupe, nous étions favorables à la création de l'agglomération Pays basque, et nous partageons le projet politique de l'agglomération Pays basque, et nous estimons que le périmètre du Pays basque est cohérent pour gérer la question des mobilités, comme pour gérer d'autres questions structurantes, comme on a pu le voir aussi l'autre jour pour l'habitat. Donc là-dessus, il n'y a pas de problème, c'est le bon périmètre. Par contre, ce ne sont pas les mêmes politiques qu'on doit appliquer partout.

Et là je vous invite comme Président de l'Agglomération de bien noter ce que j'ai dit sur notamment les coopérations avec le Département, sur le fait qu'on ne traite pas la question des infrastructures et du désenclavement. Un PDU à l'échelle d'un territoire comme le nôtre qui n'est pas qu'un territoire urbain, ne peut pas juste gérer des navettes, une navette à Banka, une navette à Saint-Palais. Il y a des nécessités de désenclavement de zones comme la Soule qui sont liées aux infrastructures, très clairement. Et ça, ça ne peut pas se faire sans le Département et sans les autres collectivités.

Pour ce qui est des Landes et du Seignanx, évidemment qu'ils vont venir avec nous, et alors ils ne vont pas venir avec nous parce qu'on est particulièrement beaux, particulièrement intelligents. Ils viennent avec nous parce que ce sont nos voisins, et parce que les déplacements domicile-travail vous le savez sont concentrés entre le Seignanx et le Pays basque. Et ils ont tout intérêt à venir avec nous, en plus on est sympathique.

M. LE MAIRE : Et moi je demande en plus au département des Landes de venir aussi avec nous et de financer tout ça, ils ne veulent pas.

M. BERGÉ : On va vous aider, on va vous aider.

M. LE MAIRE : Le département des Landes ? Si vous avez un peu d'influence sur le président du conseil départemental des Landes, vous pouvez user de cette influence, ça m'aiderait beaucoup.

M. BERGÉ : On va discuter, il faut discuter avec tout le monde, mais il va falloir que vous, vous discutiez donc avec Claude Olive et avec Maider Arostéguy pour les convaincre sur le stationnement. Vous êtes d'accord avec moi ? Donc il va falloir les convaincre qu'il faut transférer les stationnements, qu'il faut faire du stationnement payant, qu'on récupère l'argent et qu'avec ça on paye des transports en commun. Je m'occupe du président des Landes, vous vous occupez des deux autres maires, on fait comme ça ? Allez, on fait comme ça !

M. LE MAIRE : Oui, je vois comment vous travaillez, oui c'est très bien.

M. BERGÉ : Oui, mais non, mais comme vous, de la même manière.

M. LE MAIRE : Je ne roule pas des mécaniques.

M. BERGÉ : Je ne roule pas des mécaniques, c'est vous qui m'avez dit d'aller voir le président.

M. LE MAIRE : Je vous dis simplement que le département des Landes n'a apporté aucun financement, mais aucun financement, alors qu'on les réclame depuis 5 ou 6 ans. Mais de toute façon, on ne les a pas mis dans le budget parce qu'on ne les attend plus.

M. BERGÉ : Juste pour terminer par rapport à ça, et là c'est la question des choix politiques, il va falloir faire des choix. Le financement de l'autoroute, la navette fluviale, c'est très bien la navette fluviale, mais j'ai déjà eu l'occasion de le dire, c'est la cerise sur le gâteau. On a tout le gâteau à faire. Est-ce que 2 millions d'euros en fonctionnement pour l'exploitation d'une navette fluviale qui n'a aucun impact sur le domicile-travail du secteur...

M. LE MAIRE : Ça, c'est faux.

M. BERGÉ : Non, non, non, sur le domicile-travail, que dalle !

M. LE MAIRE : Mais c'est faux !

M. BERGÉ : Sur le domicile-travail rien du tout, les chiffres que vous sortez, c'est le tourisme, c'est l'été, c'est un trafic touristique. De manière très claire, 2 millions d'euros, c'est le coût d'exploitation de la ligne de train Bayonne- Saint-Jean-Pied-de-Port, avec toutes les nouvelles fréquences qu'on a pu mettre en place.

M. LE MAIRE : Oui enfin vous n'étiez pas seul.

M. BERGÉ : Non, j'ai dit « nous », il y a vous dans « nous ».

M. LE MAIRE : Ah, merci. On pourrait très bien ne pas y être, tout comme le Département ne vient pas, mais nous par contre nous sommes là.

M. BERGÉ : On a signé et on est d'accord là-dessus, c'est très bien, et c'est une très bonne initiative. Mais je pense par exemple que les 2 millions d'euros de la navette fluviale, ils pourraient être préservés peut-être pour développer d'autres, toujours en coopération, cofinancement avec la Région, d'autres lignes du RER basque. À un moment ou l'autre, il va falloir faire des choix.

M. LE MAIRE : Vous êtes tous pareil, que ce soit au Département ou à la Région, vous demandez de l'argent sans arrêt à la Communauté d'agglomération. Laissez-nous avec nos compétences, on en a pris beaucoup, et on voudrait bien les exercer. Ne venez pas nous chercher sur le ferroviaire, sans arrêt, le ferroviaire c'est la compétence de la Région, gardez-la.

M. BERGÉ : Non, là vous commencez à ne pas dire la vérité, vous avez signé une convention, vous êtes d'accord avec cette convention sur le développement, et entre nous soit dit, l'Agglomération et la Ville de Bayonne reçoivent plus d'argent de la Région, que l'inverse. Entendons-nous bien là-dessus. Donc c'est peut-être un peu exagéré, ce sont des effets de manche pas très élégants et qui sont surtout faux ici. Donc s'il vous plaît, on essaie de parler d'un dossier.

M. LE MAIRE : Ne vous énervez pas.

M. BERGÉ : Mais si, parce que là quand même c'est un effet de manche, vous voulez qu'on compare ce que l'agglomération...

M. LE MAIRE : On ne peut pas se voir parce qu'il y a une caméra qui... et je trouve ça désagréable, je préférerais tellement vous voir.

M. BERGÉ : Moi aussi, voir la peur dans vos yeux...

On va terminer, mais comme je le disais au tout début de ma réponse, on est tous extrêmement mal à l'aise. Et d'ailleurs, j'ai cité la Cour régionale des comptes, le 28 octobre, il y a la mission régionale d'autorité environnementale qui a rendu un avis accablant sur le PDU en sa page 11 de conclusion. Et honnêtement, ce n'est pas Mathieu Bergé, c'est la mission régionale environnementale.

M. LE MAIRE : Donc, il faudrait que vous m'indiquiez, parce que quand on a été long sur un sujet, on finit par ne plus savoir quels sont les sens de vos votes. Monsieur Etcheto, sur ça, vous avez dit quoi Madame Brocard ?

Mme BROCARD : Une abstention.

M. LE MAIRE : Abstention. Monsieur Esteban ? Abstention également. Monsieur Bergé, vous avez dit quoi ?

M. BERGÉ : On vote contre l'avis favorable.

M. LE MAIRE : Contre. C'est clair pour les services ? La délibération est néanmoins adoptée.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Votes contre : 3, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ. Abstentions : 7, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, M. ESTEBAN,

Madame Durruty, vous avez le rapport 11.

ACTION CŒUR DE VILLE

11. Avenant n° 2 à la convention-cadre pluriannuelle Cœur de Ville - Opération de Revitalisation de Territoire

Mme DURRUTY : Ce rapport concerne l'avenant numéro 2 à la convention-cadre pluriannuelle Cœur de Ville et l'opération de revitalisation de territoire. La Ville a conclu en 2019 avec l'État et un certain nombre d'autres partenaires une convention-cadre pluriannuelle action Cœur de Ville pour l'accompagner dans son projet de revitalisation du centre-ville. Un premier avenant a été signé en 2019, à l'issue d'une phase d'initialisation afin d'instaurer une opération de revitalisation du territoire. Il est désormais nécessaire de conclure un second avenant pour actualiser le plan d'action par l'intégration et la suppression de certaines actions, de mettre à jour le calendrier et certains montants dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse. Il est donc demandé à notre conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant 2 à la convention-cadre et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

M. LE MAIRE : Merci. Sur ce rapport, Madame Capdevielle vous avez la parole.

Mme CAPDEVIELLE : Merci Monsieur le Maire, chères et chers collègues, le plan national Action Cœur de Ville répond à une double ambition pour l'État, tout d'abord améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes, et conforter leur rôle moteur dans le développement du territoire. L'État apporte une manne très importante pour 222 villes moyennes, Bayonne et Pau sont concernées dans le département, Dax et Mont-de-Marsan,

nos voisins landais, sont également concernés. Dès le début, nous l'avions craint, la tentation est très grande de s'éloigner des objectifs initiaux et des belles déclarations d'intention. Nous y sommes avec cet avenant numéro 2. Cet avenant n'a absolument rien à voir avec la crise sanitaire, mais tout simplement avec vos difficultés pour boucler vos budgets.

L'axe numéro 2 tel que vous le développez interroge. En effet, vous revenez encore sur la nécessité d'une locomotive en centre-ville, alors même que vous avez pour le coup laissé passer le train, le train d'ailleurs locomotive et wagons compris, les locomotives sont parties ailleurs, et pas forcément très loin. Qui a laissé tomber l'ancien palais de justice, véritable lieu structurant en cœur de ville ? De façon très claire maintenant, vous allez encore accentuer ce phénomène de gentrification du centre-ville. Vous souhaitez que nos halles deviennent un pôle gourmand de référence, comme si elles ne l'étaient pas, et y consacrer la petite modique somme d'un million d'euros. Rien ne serait pire que de vouloir ressembler toute proportion gardée à Barcelone, la fameuse Boqueria, cette bizarre « waldenisation » du marché, le risque vraiment existe, on vous le dit depuis des années, maintenant cette véritable transformation du centre-ville. Pourtant les Bayonnaises et Bayonnais sont très attachés à leur centre-ville, à leurs halles et ils sont légitimes à exprimer vouloir se sentir bien chez eux, se sentir d'abord chez eux, et bien dans leur ville.

L'orientation que vous voulez donner est très éloignée des attentes des habitants. Vous n'hésitez d'ailleurs même plus à l'écrire. Désormais, vous ciblez, c'est dans le document, les cibles touristiques variées, et vous dites que les projets ont pour objectif de « satisfaire et développer la demande touristique ». Là, on est contre les objectifs fixés par l'État, à savoir d'assurer une qualité pour les habitants. Alors on s'éloigne complètement de l'objectif premier du programme Action Cœur de Ville qui consistait fondamentalement à améliorer les conditions de vie des habitants. On peut même affirmer qu'en faisant le choix de la gentrification du centre-ville et du tourisme, vous tournez le dos aux conditions de vie des habitants en centre-ville qui se sentent de plus en plus mal dans une ville qui ne leur ressemble plus, et ne leur appartient plus.

Dans le cas de l'axe 5 concernant l'accès aux équipements et aux services publics et à l'offre culturelle de loisirs, vous posez d'emblée que la ville doit attirer des visiteurs, et qu'elle est une destination touristique de premier plan. En fait cet avenant numéro 2 n'est pas du tout anodin, il modifie substantiellement les projets initiaux et l'esprit même du programme initial. Bel effet d'aubaine pour financer vos anciens projets toujours dans les tiroirs, vous vous éloignez de l'esprit du projet Action Cœur de Ville, faisant le choix de prioriser l'hypercentre, au détriment des projets de la rive droite de l'Adour, lesquels pour l'essentiel sont soit annulés, soit repoussés, soit considérablement réduits, ou vraiment repoussés aux calendes grecques. La médiathèque de la place des Gascons attendra juin 2023, et on nous disait tout à l'heure, en début de ce conseil, que l'éducation était « le cœur de cible » de votre majorité. C'est dommage puisque le groupe scolaire de la Citadelle patientera jusqu'en décembre 2024.

Du coup, vous différez également l'aménagement de la rue Sainte-Catherine, l'accès au Rail bayonnais probablement l'un des plus beaux endroits, l'une des plus belles vues de Bayonne. Pour les travaux sur l'ancien Atalante, au revoir, ils sont reportés sine die. L'aménagement de la place des Gascons est non seulement revu à la baisse, mais reporté à octobre 2024. Ils apprécieront, et puis c'est vrai que ce n'est pas urgent. Bayonne nord appréciera ce juste choix. L'aménagement des berges de l'Adour passe de 900 000 € à 200 000 €. L'esplanade Roland Barthes passe de 1 200 000 € à 200 000 €, exit 1 million d'euros. Tous ces projets structurants, initialement fléchés, passent à la trappe. Il faudra désormais bien sûr, on a

compris, on va en parler tout de suite, financer le musée Bonnat-Helleu, fermé depuis 10 ans, en fait, tiens, on est à 10 ans de fermeture, 2011-2021, et les travaux au stade Jean Dauger.

Compte tenu de la nouvelle orientation que vous donnez à cette opération Action Cœur de Ville en l'éloignant de son esprit initial auquel on adhéraient, vous envoyez un très mauvais signal en particulier à l'endroit de toute la rive droite de l'Adour, et aussi des quartiers prioritaires. Nous sommes très éloignés aussi de vos promesses électorales. Pour l'ensemble de ces raisons, nous nous abstenons sur le vote de cet amendement.

M. LE MAIRE : Merci. Je donne la parole à Monsieur Esteban.

M. ESTEBAN : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, il y a dans votre rapport des orientations à la fois suffisamment générales et parfois vagues, qui pourraient donc paraître incontestables, l'interdépendance notamment avec les documents PLH et PDU en cours de finalisation. Ils ont l'air aux abonnés absents, mais peut-être sont-ils présents, notamment dans l'article 2 qui porte sur la stratégie de revitalisation. Cet article 2 est très, très vague. Il nous dit : « renforcer le rayonnement et conforter le poids démographique », il nous dit « développer l'attractivité sans hypertrophier sa fonction du centre-ville ». Quelle vision en fait du centre-ville à moyen et long terme ? Il y a là une mise en cause louable du développement non résilient, mais en quoi cette mise en cause se traduit dans les actions ? « Attractivité » « rayonnement » sont les mots-clés en fait des politiques libérales de mise en concurrence des territoires, adossés à des politiques de communication territoriale, c'est-à-dire des mises en concurrence de ville à ville, de villes de proximité notamment.

Le projet donne l'impression d'un inventaire à la Prévert, d'un catalogue d'actions, mais il n'est pas tout à fait ça. Il faut lire en fait entre les lignes. On découvre que des mots révèlent parfois les vraies stratégies non dites. C'est le cas dans votre rapport sur l'axe 1. Le titre est tout un programme : « L'attractivité de l'habitat au centre-ville ». Curieuse idée d'un centre-ville qui doit être un quartier, je vous cite, « non seulement durable, mais surtout désirable ». Loin donc de maintenir le caractère populaire et la diversité sociale. Silence sur le PLH et le coût des loyers. Silence sur le coût des achats d'immobilier au mètre carré, je l'avais dit lors d'une précédente assemblée, un immeuble en construction début du boulevard Alsace Lorraine 200 000 € le T2, 4 700 € le mètre carré, sans parking et avec une faible exposition au soleil. Où va-t-on ? Pas de volet social, bilan, études, questionnements, maintien des anciens locataires en centre-ville lors des rénovations... Votre programme ressemble effectivement, ma collègue l'a souligné, à un modèle de gentrification qui signifie exclusion des classes populaires à terme et des familles. On le constate, des familles aux faibles revenus ou moyens revenus même, exclusion du centre-ville, on le constate aisément dans l'hyper centre, dans le vieux Bayonne, et maintenant malheureusement, à Saint-Esprit.

L'axe 2, c'est le commerce, c'est l'objet central d'un programme national de requalification des centres villes moyens. Quelle étude sur l'état des commerces, des boutiques vacantes dont on nous parle ? Il faudrait un diagnostic, s'il existe il est forcément communicable. Et là, je retiens également une citation quand même assez extraordinaire, c'est « le charme des petites boutiques ». C'est un discours quand même qui élude justement la question des locomotives. Je reviendrai sur l'ancien palais de justice qui était en fait au Moyen Age, la mairie. Donc 1 000 ans de propriété de la ville vendus pour y mettre deux enseignes qui vendent des produits uniquement « made in China ». Quelle drôle de locomotive effectivement.

Sur l'axe 4, alors là c'est sûr qu'on va croiser avec les rapports qui nous ont été présentés précédemment. C'est le cheminement piéton et les aménagements. On parle d'espaces

itinéraires, ils sont conçus pour une dynamique commerciale et touristique. Nous aurions besoin peut-être d'une enquête sur les pratiques piétonnières et cyclistes, et non d'un simple comptage automatique des piétons, tel qu'il est prévu dans les actions, dans le tableau assez exhaustif que vous nous avez présenté, mais peut-être que je me trompe, et peut-être qu'il y a effectivement une enquête sur les pratiques piétonnières. Elle serait éclairante.

L'idée d'une identité de la ville en liaison avec les berges et les fortifications, elle, par contre est excellente. Mais, elle mériterait peut-être une vision transversale, stratégique, avec les autres espaces publics. L'orientation « conforter la nature en ville résiliente, prévention des îlots de chaleur » ne se traduit aucunement en action. Peut-être est-elle présente dans l'action « développement durable », en tout cas Cœur de ville n'en parle pas. Quid de la végétalisation et de la déminéralisation de nos places publiques ?

En fait le tableau des actions, pour terminer, est intéressant. Il est indicatif peut-être des objectifs réels. Il y a très peu d'actions à finaliser, une majorité sont en cours, d'autres sont différés. Et dans les nouvelles actions, il y en a sept, dont deux pour l'Aviron bayonnais. 28 millions d'euros contre moins de 4 millions d'euros pour les cinq autres, dont notamment ce qui se trouve, et de nos jours peut-être est essentiel, c'est la question des mobilités interentreprises qui a la portion également congrue. On note également des baisses significatives considérables. Votre collègue soulignait à juste titre le Plan vélo 2,2 millions d'euros, mais moi je constate une baisse, on passe de 6 millions à 2,2 millions d'euros. Évidemment, les abris vélo, eux, augmentent de 70 000 € à 260 000 €. Mais bon, si on ne peut pas circuler en vélo, pourquoi aller s'abriter ? Je cherche là une logique.

Vous nous apporterez certainement des éclairages sur différents points. Je vous remercie pour votre écoute. *Milesker*.

M. LE MAIRE : Allez-y Monsieur Abadie.

M. ABADIE : *Milesker*. Bien entendu, nous partageons les réflexions émises par Colette Capdevielle et Mixel Esteban. Pour ma part, il est prévu que j'intervienne sur une question très particulière, un sujet qui nous tient tous et toutes à cœur ici, dans cette assemblée, et je partirai de l'axe 5 de l'avenant numéro 2 de cette convention-cadre pluriannuelle Cœur de ville. Et je cite : « il est pour cela indispensable de maintenir le délicat équilibre entre les fonctions de rayonnement, et les fonctions de proximité du quotidien ». Cette phrase est issue de l'article 2 de cet avenant. L'axe 5 de ce même article indique : « fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs ». Je vous avais prévenu Monsieur le Maire que j'allais intervenir sur ce sujet. Dans cet article, dans cet axe 5, il y a trois projets d'ordre culturel et sportif uniquement, d'envergure, qui sont attendus, liés à cet axe 5 : la rénovation de la médiathèque, du musée Bonnat-Helleu, et du stade, Mixel Esteban en a parlé.

Pour autant, vous le savez, en matière de service public, quelques dirigeants du groupe La Poste sont en train de faire table rase du passé, et notamment bien sûr dans un quartier qui nous est cher et qui nous concerne, le quartier du Polo Beyris concerné par ce périmètre de l'opération de revitalisation du territoire. Vous le savez, mercredi dernier, mercredi 3 février, le collectif d'habitants pour le maintien du bureau de poste du Polo a organisé un rassemblement, qui a réuni une centaine de personnes, et j'ai cru voir deux élus municipaux, Xabier Parrilla Etchart et Mathieu Bergé. Il s'en est suivi une occupation pacifique durant deux heures, à partir de midi, à la fermeture prévue de ce bureau de poste, et qui a débouché enfin, enfin, sur un rendez-vous programmé dans les jours qui viennent avec trois hauts responsables

de La Poste dont les noms ne sont pas encore connus. Ce rendez-vous, le collectif le demandait depuis six mois, sans relâche, depuis le mois d'août, depuis qu'ils ont décidé, un responsable de La Poste, on ne sait pas qui, a décidé de façon complètement irrationnelle, que ce bureau de poste ne serait plus ouvert, depuis le mois d'août, uniquement que quatre demi-journées. Je peux vous l'annoncer, pour celles et ceux qui ne sont pas au courant, que depuis cette action du collectif, ce bureau est complètement fermé. C'est-à-dire qu'il a été fermé le samedi matin, comme il était prévu d'être ouvert samedi matin, lundi toute la journée, et ce mercredi. Il y a un petit papier qui annonce, qui renvoie la population, aux allées Marines. Pour ceux qui connaissent ce quartier et les modalités de transport en bus pour les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, etc. il faut au moins une heure, avec deux ou trois bus différents, pour se rendre à cette poste des allées Marines.

Cette manière de souffler le froid et le chaud est scandaleuse de la part d'une entreprise qui est censée remplir une mission de service public, et une obligation de service public. C'est ce que la délégation du collectif dira lors du prochain rendez-vous qu'elle aura avec le nouveau sous-préfet, le 22 février prochain. De même, le collectif compte obtenir audience auprès des deux sénateurs du Pays basque, et se rapproche des élus siégeant au sein du CDPPT, c'est le Comité départemental de présence postale territoriale, dont vous êtes Monsieur le Maire suppléant. À ce sujet, je précise que vous avez reçu il y a un mois une délégation des habitants, et que je vous laisse le soin bien sûr d'en parler si vous le souhaitez. Je me fais ici le porte-parole de ce collectif afin que la municipalité, dans toutes ses composantes, puisse organiser toute initiative visant à retrouver une poste de plein exercice au Polo Beyris, et qui concerne une population et des entreprises qui vivent bien au-delà de ce quartier.

Le comportement de ces responsables de La Poste est inacceptable. Le délitement, voire la disparition de services publics de proximité est un grave danger. Il pousse la population à la désespérance et l'Histoire nous enseigne qu'elle a pu, dans le passé, ici et là, se tourner vers des régimes autoritaires, voire fascisants, qui ont plongé l'humanité dans de grandes souffrances.

M. LE MAIRE : Merci. Madame Durruty, vous donnez quelques éléments de réponse. J'en donnerai éventuellement aussi.

Mme DURRUTY : Oui bien sûr Monsieur le Maire. Donc avant tout, vous dire mon étonnement et mon interrogation face aux différentes interventions que j'ai pu entendre ce soir, parce que nous ne sommes pas en train de délibérer sur un nouveau contrat d'Action Cœur de Ville, mais bien un avenant, le deuxième avenant comme je l'ai dit, qui concerne donc la convention initiale que nous avons signée, convention je vous le rappelle qui a été signée avec un certain nombre de partenaires, bien sûr l'État, la Banque des territoires, le groupe Action logement, l'ANAH et l'ANRU. L'ensemble de ces partenaires avec nous, au travers d'un certain nombre de comités de pilotage, ont travaillé sur cet avenant de façon à pouvoir repositionner le plan d'action tel qu'il vous est proposé ce soir. Et je voudrais m'inscrire en faux ou préciser un certain nombre d'éléments par rapport aux différentes interventions, parce que finalement chacun d'entre vous a pris un peu, au gré des fiches actions, des points pour essayer de faire des démonstrations de ce que nous ne voulons surtout pas porter dans le cadre de cette convention Action cœur de ville.

D'abord, cet avenant, je l'ai dit, a pour but et pour objet d'actualiser le plan d'action et non pas de le refondre entièrement, sans pour autant modifier les fondements du projet global, et bien sûr de renforcer l'attractivité de notre cœur de ville, Madame Capdevielle, c'est l'objectif qui a été assigné à ce programme de l'État depuis bien sûr sa genèse. Ce que nous partageons

avec vous, c'est que la notion d'attractivité peut être parfois mal interprétée, puisqu'effectivement pour certains, elle peut consister à attirer toujours plus, essayer de faire toujours plus, jusqu'à payer la rançon de la gloire. Les exemples sont nombreux d'un certain nombre de villes, ou de destinations touristiques, qui au final se sont retrouvées asphyxiées par une surfréquentation, ou par une gentrification telle que vous l'avez évoquée. À Bayonne, nous ne sommes surtout pas dans cet objectif, bien au contraire, puisque notamment dans le cadre de notre projet Action Cœur de Ville, notre attractivité s'entend avec le sens de la mesure et de façon plurielle. Et c'est pour cette raison que nous l'avons organisé autour des axes que vous avez bien sûr bien appréhendés.

C'est, pour Bayonne, un indicateur de réussite, d'abord sur le champ de l'habitat, du cadre de vie, de l'économie, du tourisme, de la culture, de la mobilité. Et tous ces axes, nous avons essayé de les mettre en perspective, avec une recherche permanente d'un équilibre entre les fonctions de rayonnement, et les fonctions d'attractivité. Et en conservant cette approche globale et de cohérence, c'est ainsi que l'objectif d'attractivité nous l'avons retravaillé au travers et à l'intérieur de chacun des axes de travail qui figurent dans notre programme. Alors la vraie raison et surtout les réponses peut-être que je vous dois ce soir c'est : « pourquoi actualiser ce plan d'action ? ».

D'abord parce que nous avons dû revoir, mais pas uniquement la Ville de Bayonne, chacune des villes concernées par le programme Action Cœur de Ville, nous avons donc dû revoir, sur interpellation de l'État notamment, la priorisation des actions que nous avons proposées initialement pour deux raisons principales. Contrairement à ce que vous avez dit Madame Capdevielle, la crise sanitaire et la période de réserve électorale prolongée, compte tenu du décalage des élections, ont imposé effectivement une suspension des actions pendant plusieurs mois. Et je vous rappelle que ce programme se positionne jusqu'en 2023. Et là, c'est un des points essentiels que nous sollicitons, nous, villes partenaires Action Cœur de Ville, auprès de l'État, c'est d'avoir justement une possibilité d'allongement de ce calendrier, puisque 2023 c'est quasiment demain.

Ce qui nous a été demandé aussi par l'État, c'est de sortir des phases d'étude, d'accélérer si je peux dire de façon à passer en phase opérationnelle, et de façon aussi à pouvoir prioriser différemment certains projets, parce qu'ils étaient matures, et que donc ils pouvaient être financés. C'est la raison pour laquelle nous avons redéfini ces priorités dans ce contexte donné par l'État, et aussi, au regard de notre capacité à la fois financière et humaine, pour mener à bien le projet tel qu'il avait été imaginé au dépôt de notre candidature. Mais au-delà de l'exercice comptable que permet cet avenant en priorisant et en faisant un état des lieux complet des actions telles que nous souhaitons les mener désormais, nous avons souhaité continuer à prioriser et à rester cohérent. La priorisation, c'est pour nous un acte politique qui est le cœur de l'action que nous avons menée pour donner cohérence et force à ce projet.

Ce que je voudrais ici dire, c'est que l'impératif de cette cohérence, je l'ai dit tout à l'heure, nous impose une logique de transversalité et un équilibre qui nous demandent bien évidemment de revoir le projet global, et surtout de peut-être faire adhérer encore plus au plus grand nombre un certain nombre de ces projets. C'est pour cette raison que nous avons souhaité intégrer, ça avait été déjà prévu initialement, mais encore plus, la concertation au cœur de ce projet, notamment sur des projets comme celui de la requalification des halles de Bayonne, de la requalification des remparts, ou de la finalisation du Carreau des halles. Ces projets ne sont pas les plus coûteux du plan d'action, mais en revanche, ils sont essentiels car

ils répondent bien évidemment à des enjeux de rayonnement, et des attentes en matière de qualité de vie et de quotidien des habitants.

Alors pour répondre à une des questions qui a été posée, parce que je ne vais pas, l'heure avance, reprendre le plan d'Action axe par axe, Monsieur le Maire, mais je crois qu'en reprenant ne serait-ce que l'intitulé de chacun des quatre axes, on comprend bien que vos propos, ceux des uns ou des autres, ont été particulièrement réducteurs. Vous me permettez peut-être de faire un focus sur le commerce, bien évidemment, c'est-à-dire l'axe 2, qui affiche l'objectif ambitieux de favoriser un développement économique et commercial équilibré. Pour nous, il s'agit avant tout, et il s'est toujours agi depuis 2014, de jouer la carte de la différence commerciale, et de soutenir l'artisanat de notre ville, puisque la force de notre centre-ville, elle l'était et elle est toujours aujourd'hui le fait d'avoir un positionnement très différenciant de l'offre commerciale alentours, et donc sujet d'attractivité s'il en est.

La diversité des enseignes, et non pas la simple locomotive telle que vous l'avez évoquée, l'intérêt des commerces, l'authenticité, et l'originalité, la proximité, l'expérimentation aussi de l'innovation, et puis bien sûr l'accueil et le conseil, enfin le e-commerce qui aujourd'hui est au cœur de tous nos enjeux. Ceci ne veut pas dire que nous ne sommes pas vigilants, cette vigilance, elle a toujours été de tous les instants, concernant le commerce. La crise sanitaire et les incertitudes bien sûr qui pèsent aujourd'hui nous incitent encore plus à cette vigilance, mais ce que je voudrais dire concernant les questions qui ont été posées sur les choix en matière de commerce, c'est qu'actuellement, nous sommes très avancés sur le nouveau schéma directeur du commerce et de l'artisanat. Il a été mis en chantier dès l'automne dernier, en associant très largement les acteurs du commerce et de l'artisanat, avec Sylvie Meyzenc bien sûr. Et ce nouveau schéma directeur du commerce, nous avons souhaité le faire en concertation avec l'ensemble des commerçants, et non pas accompagnés par un cabinet d'études tel que nous l'avions fait pour la première étape.

Ce que nous cherchons aussi bien sûr à accompagner au travers des actions autour du commerce et de l'artisanat, ce sont les reprises d'activité, puisque c'est un enjeu important, un certain nombre de nos commerçants arrivant où étant arrivé à l'âge de la retraite, les nouvelles générations sont déjà largement présentes, mais nous devons les accompagner. Un autre point c'est l'acquisition d'une culture du numérique, je crois que la crise sanitaire nous a imposés et nous a obligés à aller encore plus vite et plus fort, et vous le savez que l'application mise en ligne pour le commerce bayonnais, l'application Trézam, je peux la citer ce soir, nous a permis là aussi de passer un cap, et de considérer que c'est un outil aujourd'hui qui fait partie du développement de notre offre commerciale.

Et puis je terminerai, Sylvie me permettra d'en parler, avec le renforcement de l'offre alimentaire de qualité, puisque là aussi, ce que nous avons souhaité, au travers de ce que le premier confinement nous avait obligés à faire avec le drive des producteurs, poursuivre cette offre de façon, tout simplement, à venir enrichir, au-delà de l'offre de nos marchés, l'offre alimentaire que nous proposons à Bayonne.

Voilà je me suis permis d'étayer sur un des axes tout ce que contenait ce programme Action Cœur de Ville, de façon à éviter, je dirais, que chacun ne s'arrête à une fiche, tel que vous avez pu le faire les uns ou les autres. Si besoin et si vous le souhaitez bien sûr, nous pourrions prendre le temps nécessaire pour revenir sur l'ensemble des actions et l'ensemble des axes, parce que je suis sûre qu'Alain Lacassagne aurait aussi beaucoup à dire sur l'axe 1 qui concerne l'habitat.

M. LE MAIRE : Merci Madame Durruty, et d'ailleurs c'est ce que Monsieur Lacassagne va faire.

M. LACASSAGNE : Je le fais très rapidement, et notamment pour m'inscrire en faux par rapport à ce que j'ai pu entendre, parce que pour nous, par rapport à cet axe 1 et notamment pour l'attractivité du centre-ville, il s'agit de poursuivre, préserver et amplifier les longues actions en faveur de l'habitat. Et ça concerne quoi ? Ça concerne de poursuivre les actions de lutte contre l'habitat indigne. C'est aussi proposer une offre adaptée au logement des personnes les plus fragiles. C'est améliorer en opportunités les conditions des logements en situation de handicap. Et c'est aussi poursuivre l'amélioration des qualités techniques du parc de logements, et notamment par rapport à l'habitabilité et notamment la sécurité incendie qui est un gros sujet sur le centre ancien.

Après, par rapport aux populations, il faut savoir quand même qu'on développe le PNRQAD. Le PNRQAD c'est quoi ? C'est 100 % de logements sociaux, 100 % de logements sociaux. Et par rapport aux opérations de l'OPAH-RU, vous le savez qu'on a besoin aussi d'aider les copropriétés, et à chaque fois qu'on le peut, on essaye aussi de faire conventionner les logements, donc qui dit conventionnement dit logement social de fait, qui ne compte pas dans les logements sociaux. Mais dans les 26,2 % de logements sociaux que nous avons, il faudrait rajouter tous ces logements qui sont conventionnés. Donc, il s'agit d'opérations de requalification de l'habitat qui sont aujourd'hui menées dans un contexte plus difficile, au niveau opérationnel très compliqué, et il faut forcément renforcer au niveau financier ces opérations. Voilà, rapidement Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci pour ces explications. Alors moi je dis juste un mot, parce que j'essaie de comprendre pourquoi il y a un tel malentendu sur ce dossier, et je crois que j'ai compris. Il se trouve que j'ai présenté à la Communauté d'agglomération le même rapport, et que ça a suscité, en commission permanente, la même incompréhension. Alors, c'est peut-être un peu trop techno. Alors, moi je vais simplifier les choses en disant que l'ORT, l'Opération de revitalisation du territoire dans lequel nous sommes ici pour cette opération cœur de ville, qui est, je ne dirais pas que c'est « un machin de l'État », mais c'est une procédure de l'État dans laquelle nous nous inscrivons, bien contents d'en être évidemment. Ça oblige à des contorsions extrêmement complexes, parce qu'aussi bien ça engage la Ville, ça engage la Communauté d'agglomération Pays basque, suivant les compétences concernées, et ce que vient de dire Alain Lacassagne concerne le volet habitat. Mais ça concerne également d'autres acteurs, et notamment les bailleurs sociaux. Donc il y a une grande confusion dans l'approche de ce dossier, et je veux dire que je comprends.

Sauf qu'il faut quand même lever un malentendu immédiat. Croire qu'en disant « c'est reporté, ça ne sera pas fait », c'est faux. Ça veut dire simplement que ça ne peut pas s'inscrire dans la procédure ORT Action Cœur de Ville, c'est ce qu'a expliqué Madame Durruty, mais je ne fais que le répéter avec des mots rapides. Donc, on va les faire, mais sauf que là, l'Opération cœur de ville s'arrête en 2023, on n'y peut rien, c'est la procédure. On rentre dans un cadre. Mais le mandat s'arrête en 2026, on ira jusqu'au bout, et que dans les projets qu'on va faire au titre de l'ORT, on va les faire autrement. En fait, nous avons beaucoup de projets, excusez-nous, on a beaucoup de projets, et que lorsqu'on a vu cette Opération cœur de ville se présenter à nous, on s'est dit « on ne va pas laisser passer une telle opportunité », donc on l'a saisie. Vous l'auriez fait comme nous si vous étiez aux affaires, j'en suis certain.

Et alors bien sûr, il faut rentrer par les fourches caudines, le mot est faible, les fourches caudines de l'administration d'État, et ce n'est pas simple. Pour avoir assisté à un certain

nombre de réunions avec mes collègues, Sylvie Durruty ou Alain Lacassagne et d'autres, je dois dire que ce n'est pas très facile de s'y retrouver. Mais, déjà c'est un élément de compréhension de se dire qu'on ne parle ici que d'une procédure dans laquelle on a voulu inscrire un certain nombre de projets, tout ne peut pas aujourd'hui relever de cette opération. Pourtant on n'avait pas tort forcément de l'y mettre. Maintenant, on se dit : « mais attendez, c'est le tonneau des Danaïdes cette affaire, parce que la médiathèque 14 millions d'euros, le musée Bonnat-Helleu 25 millions d'euros, le stade Jean Dauger 19 millions d'euros, le Campus de l'Aviron bayonnais, 8 virgule quelque chose millions d'euros... », on se dit « il y a tout ». Oui, il y a tout, il y a tous les projets dont on pensait qu'ils pouvaient entrer dans ces lignes, on les a mis.

Désolé, c'est ce qu'on fait dans les recherches des meilleurs financements possibles, et bravo pour les services pour y avoir pensé, ici comme à la Communauté d'agglomération. Et je ne demande qu'une chose, c'est de ne rien laisser au hasard, rien. Alors, on n'a rien laissé au hasard. Ce qui fait qu'on est obligé aussi par un avenant à revenir dessus, mais on ne revient pas sur le projet. On est uniquement en train de cadrer les choses en fonction d'une procédure qui a ses contraintes. Alors je termine en disant lorsque vous tirez argument de tout ça en disant : « mais vous allez -je crois que c'est Monsieur Esteban- vers une forme de gentrification », mais c'est tout le contraire, c'est tout le contraire. C'est que nos opérations programmes et améliorations de l'habitat renouvellement urbain, qui représentent, excusez du peu, 14 millions d'euros de travaux, 14 millions d'euros de travaux, tout comme d'ailleurs la restructuration des îlots dans le cadre de PNRQAD, le Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, 14 millions d'euros aussi, 28 millions d'euros de travaux, je ne suis pas en train de vous dire 28 millions de travaux payés par la Ville, justement cofinancés par toute une série d'acteurs, y compris les bailleurs sociaux.

Et ça aboutit à quoi ça ? À des logements qui sont remis sur le marché. Pour qui ? Des logements sociaux. Quel type de logements sociaux ? Des logements très sociaux. PLAI. Le « i » veut dire « insertion ». 62 à 63 % de PLAI. Et vous appelez ça la gentrification ? Je crois que ce rapport n'était pas très clair et ça je vous le concède. Mais je vous assure que ces critiques-là ne sont pas fondées, ni pour dire qu'on va vers la gentrification, c'est tout le contraire et c'est heureux qu'il en soit ainsi. Parce que ce sont les personnes qui étaient déjà dans ces bâtiments qui vont être relogées. Il n'y a aucune espèce de raison qu'ils partent et pour qu'ils puissent rester, il faut qu'ils trouvent des logements correspondant à leur niveau de revenus, donc PLAI. Donc on va continuer comme ça. Maintenant, je suis désolé parce que c'est vrai que c'est un peu abscons. Moi, je reconnais tout à fait que cette présentation... pourtant le rapport se voulait un peu plus littéraire, en tout cas plus liant, et voilà. C'est pour vous dire simplement que je comprends vos questionnements, et vous devriez comprendre aussi nos réponses.

S'il n'y a pas d'autres questions, on va passer au vote de ce rapport.

M. ABADIE : S'il vous plaît Monsieur le Maire, est-ce que vous pouvez dire un mot sur La Poste ?

M. Le MAIRE : Bien sûr, vous voulez que je parle de La Poste ?

M. ABADIE : Oui.

M. LE MAIRE : C'est vrai vous avez parlé de La Poste. Chacun son truc et moi j'en ai beaucoup, et j'ai La Poste aussi. La presse est là, elle aime bien les sujets qui... J'ai eu un contact direct avec un responsable de La Poste sur le plan national, très exactement avec le

directeur de cabinet du groupe La Poste à qui j'ai évoqué cette question. J'ai également saisi le conseiller spécial du Président de la République en charge de la cohésion des territoires sur ce sujet. Il m'apparaissait que, eu égard à l'importance de ce sujet, il fallait tout de suite taper... parce que moi je suis convaincu comme vous Monsieur Abadie, et je sais l'ardeur que vous mettez dans la défense de ce dossier, et du travail que vous faites pour ça... Moi, je fais ce que je peux à mon niveau. J'ai donc tenté ce que je viens de vous dire et réussi, parce qu'on m'a rappelé. Ce n'est pas tous les jours qu'un conseiller spécial du Président de la République vous appelle, et je vous le garantis, ce n'est pas ça forcément fréquent pour moi non plus. Mais là, j'ai entendu quelqu'un qui me disait : « écoutez, envoyez-moi tous les éléments », ce qu'on a fait. J'ai bien sûr donné tous les arguments que vous connaissez aussi bien que moi, voire mieux que moi, sur l'importance de ce sujet.

Aujourd'hui, l'affaire est entre les plus hauts responsables de la cohésion des territoires sur le plan national. Comme je vous dis, ce dossier est traité par un conseiller spécial. Alors maintenant, il a bien d'autres dossiers à régler. J'espère, j'espère que grâce aux actions que vous menez, grâce à mon intercession aussi, pour toujours ajouter quelque chose à ce que vous faites, nous y arriverons. Moi je suis très choqué par le fait, comme vous, que sous prétexte qu'on est en train de se battre, ils sont en train de se moquer de nous encore plus, en fermant ce bureau de poste. Quand je vois tous les arguments qu'on a développés, y a-t-il un quartier, qui était un quartier politique de la ville, vous l'avez dit, qui aujourd'hui est un quartier qu'on appelle « de veille », mais c'est un quartier qui pourrait très bien être classé politique de la ville, si d'ailleurs il n'y avait pas l'habitat pavillonnaire, et tant mieux qu'il soit là, mais l'habitat pavillonnaire alentours vient modifier les critères qui permettent de le classer en quartier politique de la ville...

D'ailleurs je vous rappelle que s'il avait été classé politique de la ville, ils ne pouvaient pas fermer sans l'accord du maire. Et je vous rappelle qu'ils voulaient fermer la place des Gascons et je m'y suis opposé. Parce que là-bas, pour le coup, on est quartier politique de la ville. Alors chaque fois qu'on peut intervenir, je le fais. Malheureusement, je n'ai pas un droit de veto sur le plan juridique, parce que si c'était le cas je l'aurais fait, pour le Polo. La seule chose que j'ai faite, c'est cette intervention. Excusez-moi, je n'ai pas répondu à ça parce que j'étais pris par cette affaire un peu de techno qui me... sincèrement qui m'agace un peu. Parce que si on doit faire effectivement toujours de la politique avec des plans comme ça, c'est un peu compliqué. Et ça explique l'incompréhension. Elle a été la même de la part de mes collègues du conseil permanent il y a quelques jours.

On peut mettre aux voix maintenant cette délibération qui a été présentée par Madame Durruty. Vous avez dit abstention, mais je ne sais pas qui. Vous ?

M. ESTEBAN : Je vais expliquer mon vote. J'entends bien Monsieur Etchegaray ce que vous dites sur l'approche très technocratique des documents que nous recevons. Stratégique pourtant, et rien que pour ce conseil municipal 436 pages, pour un conseil municipal qui se réunit tous les deux mois. Donc évidemment vous pourrez juger qu'il y a incompréhension, mais nous arrivons quand même à lire et comprendre les éléments, mais vous avez raison de vous en inquiéter. Peut-être qu'il faudrait trouver dans ce cadre de plan stratégique un dispositif autre. On parle peut-être de supprimer la commission générale, je ne sais pas, mais une information peut-être préliminaire qui permettrait que nous ayons un jugement plus sensé. En attendant, moi je m'abstiens.

M. LE MAIRE : D'accord abstention. Et vous ? Abstention aussi Monsieur Etcheto pour votre groupe. On est bien d'accord et la délibération est adoptée par la majorité, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Abstention : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, M. ESTEBAN, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

Le rapport suivant, Monsieur Ugalde.

M. UGALDE : Oui Monsieur le Maire, et au préalable pour rebondir sur ce que vient de dire Mixel qui va me permettre de répondre à ce qu'a dit Jean-Marc Abadie tout à l'heure, en m'interpellant. Le rythme des prises de parole a fait que je ne me suis pas permis de ralentir le propos tout à l'heure. Mais comme ce que disent Mixel et Jean-Marc rejoint à mon avis un souci qui, de façon plus générale, va se trouver de plus en plus prégnant, concernant peut être la façon dont on va devoir aborder, on va dire, la participation citoyenne de façon un petit peu différente. Alors l'absence de la commission générale ou pas, par exemple, c'est un vrai débat, mais ça ne veut pas dire qu'il ne faudra pas la remplacer vraisemblablement par des consultations ou des participations différentes. Et ça nous mettra de toute façon devant d'autres défis démocratiques. Et j'entends tout à fait ce qu'a dit Jean-Marc tout à l'heure en m'interpellant, et je pense qu'effectivement, si des commissions thématiques ne réunissent pas tous les acteurs qui sont susceptibles d'être pertinents sur un sujet, il y aura, pour nous, obligation d'une façon ou d'une autre de les consulter, sans attendre à chaque fois qu'ils frappent à la porte. Il faut aussi que sur des thèmes précis nous soyons en mesure de les consulter de façon variable. Donc, je me permets de rebondir sur ce propos, parce que je n'ai pas voulu tout à l'heure interrompre Monsieur le Maire qui m'avait un tout petit peu, je veux dire, oublié sur les relances. Comme j'avais été interpellé, je voulais y répondre.

CULTURE ET PATRIMOINE

12. Musée Bonnat-Helleu-Helleu – Travaux d'extension et de restructuration – Lots 01B à 25 – Signature des marchés de travaux

13. Musée Bonnat-Helleu – Travaux d'extension et de restructuration – Mise en place d'une autorisation de programme

14. Musée Bonnat-Helleu – Marchés publics pour la conservation-restauration des œuvres et leur transport, dans le cadre du chantier des collections – Lancement des procédures et autorisation de signature des marchés publics

Maintenant j'aborde effectivement cette question sur les travaux d'extension et de restructuration sur le musée Bonnat-Helleu puisqu'on entre maintenant véritablement dans le vif du sujet de ces chantiers avec les lots de 01 B à 25, avec la signature des marchés de travaux, donc c'est du concret. Sur la base du projet conçu par l'équipe de maîtrise d'œuvre BLP, deux procédures de mise en concurrence ont été menées. La commission d'appel d'offres a attribué tout récemment les marchés dans les conditions décrites dans la note explicative de synthèse pour un montant total de 21 925 495,38 € HT. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir et à prendre toute décision concernant l'exécution de ces marchés.

M. LE MAIRE : Est-ce que ça vous arrangerait si on voyait les trois rapports ensemble pour avancer. Je pense que vous apprécierez, vous êtes tous d'accord ?

M. UGALDE : Ça paraît assez logique effectivement.

M. ESTEBAN : Excusez-moi Monsieur le Maire, je distinguerai le rapport 12 et 13 du rapport 14 sur les collections. On va regrouper, mais je reviendrai sur le 12 et le 13.

M. LE MAIRE : On regroupe quand même les trois et chacun intervient comme il l'entend. Madame Durruty, c'est vous qui présentez le 13.

Mme DURRUTY : Oui puisqu'il s'agit de de la mise en place d'une autorisation de programme que nous avons présentée en commission des finances, puisque par anticipation du budget primitif 2021, il est proposé de créer une première autorisation de programme jusqu'en 2025, portant sur l'opération de rénovation extension du musée Bonnat-Helleu d'un montant total de 31 920 000 € TTC. Compte tenu du lancement des marchés de travaux, à l'appui des éléments développés dans la note explicative de synthèse, il est demandé à notre conseil municipal d'approuver la création de cette autorisation de programme pour le budget principal.

M. LE MAIRE : Merci, alors on vient à nouveau à Monsieur Ugalde pour le rapport 14 qui concerne toujours le même musée.

M. UGALDE : Oui les marchés publics, Monsieur le Maire, pour la conservation-restauration des œuvres et leur transport dans le cadre du chantier des collections - lancement des procédures et autorisation de signature des marchés publics. Depuis le choix du lauréat pour la rénovation extension du musée Bonnat-Helleu en 2016, la Ville a engagé l'institution dans un projet de reconstruction ambitieux. Le volet architectural, technique et muséographique s'accompagne d'un chantier des collections qui doit préparer l'ensemble des œuvres à intégrer ce nouvel équipement (chantier de restauration et chantier de transfert). Et tout cela nécessite de conclure des marchés publics spécifiques. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au lancement des consultations afférentes, et à prendre toute décision concernant tous ces contrats.

M. LE MAIRE : Et maintenant, je donne la parole à Alain Duzert, à Monsieur Esteban aussi. Monsieur Duzert.

M. DUZERT : Oui merci Monsieur le Maire, chers collègues, effectivement les trois premières, même la quatrième sont intimement liées. Donc on va séparer les trois premières, c'est effectivement notre souhait.

Ça y est, nous y sommes, le scénario que nous redoutions et dénoncions se produit. Un coût global à 26,6 millions d'euros HT affiché, mais qui dépasse en réalité les 30 millions HT, puisqu'il faut y ajouter les 3,2 millions du chantier des collections dont il est question dans le rapport 14. Bien loin aussi de votre estimation sur le projet de janvier 2018 à 21 millions d'euros HT et bien plus conforme en revanche à ce que nous avons nous-mêmes envisagé, hélas. Mais quelques faits aussi, les travaux de conservation-restauration de la délibération 14 passent de 450 000 € en 2018 à 3,2 millions d'euros HT sans parler du coût d'assurance en attente, un coût d'assurance que l'on peut estimer conséquent, au vu de de la délibération 14. Le rapport d'expertise de juin 2017, une entreprise de Marseille, que nous avons portée au débat en juillet 2019, vous avait éreinté et avait dénoncé cette forme d'abandon de la conservation des œuvres. Je rappelle quelques passages édifiants exposés par André Artiaga ce jour-là : « depuis 2013, une infestation aux insectes xylophages », un peu plus loin dans le rapport : « cette réserve n'est absolument pas adaptée à la conservation des œuvres où l'on constate de nombreux désordres », je les cite : « de nombreuses fuites du toit pour partie directement sur les œuvres, entraînant le développement de moisissures et de nombreuses

attaques dudit insecte xylophage entre autres. » Et ce rapport se concluait d'un cinglant je le cite : « ces œuvres ne devraient absolument pas rester dans cette réserve insalubre, et un lieu plus adapté à la conservation devrait leur être trouvé ». L'adjoint à la Culture de cette époque-là porte une lourde part de responsabilité.

Cette somme n'étant pas portée dans le total d'autorisations de programme, nous vous demandons de l'y intégrer afin d'être complet, exact et transparent - elle était dans celui de 2018 - comme nous vous demandons d'y intégrer le coût de l'abandon du projet des réserves mutualisées que vous aviez vous même chiffré à 600 000 € en 2016, sans parler du déplacement de l'école, et les projets de réhabilitation de voiries pour accompagner votre choix.

Mais une donnée très importante est absente. Quel est le plan de financement, les participations extérieures ? En 2018, dans votre tableau c'était 8 730 000 € HT de subvention pour un total de 21 millions d'euros, plus 4 millions issus du legs Howard-Johnston, soit 8,3 millions d'euros à la charge des Bayonnais. Les mêmes participations et subventions laisseront cette fois-ci 19 millions HT, oui 19 millions HT à la seule charge des contribuables bayonnais. Je le répète, oui, à la seule charge des contribuables bayonnais. Nous demandons à ce que ce plan de financement actualisé soit intégré à cette autorisation de programme complète. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Esteban, vous avez demandé la parole.

M. ESTEBAN : Je vous remercie. Monsieur le Maire. Chers collègues, plus de cinquante ans après la publication de « L'Amour et l'art » par Bourdieu et Darbel, les variables de fréquentation des musées et des expositions demeurent à peu près inchangées. Et le public des musées classiques d'art se caractérise par un niveau d'éducation scolaire très nettement supérieur à la moyenne. Avec aussi une sous-représentation des classes populaires pour utiliser les termes de la sociologie des pratiques culturelles. Au milieu des années 2010, il y a cinq ans, on retrouvait dans les enquêtes nationales du Credoc, cette « distinction » sociale, relevée par Pierre Bourdieu : en France en 2014 par exemple, 72 % des Bac +3 et plus ont visité un musée ou une exposition dans l'année, alors que les personnes sans diplôme représentent 15 % de visiteurs dans l'année. Dans nos années 2020, on ne peut plus éluder cet aspect-là. La présentation qui nous a été faite en commission culturelle d'un musée séduisant et vraiment intéressant dans son approche a ce manque-là. D'autant que nous pouvons avoir des éléments d'analyse socio-statistique avec des musées dans la région, le centre d'exposition du Didam à Bayonne, savoir en clair qui va au musée.

Il ne s'agit pas ici de savoir si le futur musée Bonnat-Helleu sera élitiste ou pas, ce n'est pas aussi simple. Tel qu'il est présenté, il s'inscrit plutôt dans votre politique municipale de la culture, certes, mais aussi votre politique de la ville, votre politique économique du tourisme, mais ce musée n'est pas clairement orienté vers une approche sociale et populaire. Il est encore temps de revoir la copie. Ceci autour de quelques pistes :

Donner à la constitution d'un capital culturel toute sa place chez le jeune public, et surtout vers les oubliés de la culture, de cette culture des arts graphiques, classiques, vers ces enfants et jeunes qui ne fréquentent pas les musées en famille. Ceci à travers une vraie politique tournée vers les écoles et les organisations d'éducation populaire. Je ne dis pas ici la création d'un simple service éducatif comme partout, il faut aller bien plus loin. Car bien souvent les activités proposées par les services éducatifs de musées, réduits en personnel, ces activités-là se voient mises en balance avec l'adoption de stratégies de marketing culturel. Ce marketing a pour objectif le nombre d'entrées globales, ce marketing visible avec la place croissante des espaces de ventes de produits dérivés et dans votre projet d'une cafétéria dont on ne voit pas

l'intérêt dans un périmètre urbain largement pourvu en cafés en tous genres. Voilà un espace à libérer pour de l'éducation populaire, en toute visibilité dans le musée.

Autre piste, le XIXe siècle, une des spécialités quand même des collections, le XIXe siècle dans l'art certes, mais aussi à travers une approche pédagogique dont les entrées sont l'histoire sociale et économique de notre ville, la communication et la culture de masse alors émergente, et dont la peinture est le témoin d'une société qui change. Notre région a une histoire sociale très riche et oubliée ici (des apports seraient intéressants dans une scénographie dynamique à ce sujet, et pas uniquement une approche muséographique d'accrochage). On sait aussi que les expositions thématiques peuvent jouer un rôle fondamental adossées à une communication ciblée vers des populations qui ne vont pas au musée.

Enfin, il y a la question d'un musée accessible financièrement, c'est un frein analysé notamment au Royaume-Uni, et cette question de la gratuité des entrées doit se poser également.

Avec un tel investissement, mon collègue en a parlé, on ne comprend pas que la dimension sociale soit absente. Le tableau de vos orientations budgétaires, un peu plus loin, est très parlant sur vos choix politiques d'investissements. Un budget d'investissement énorme de 26,6 millions d'euros HT pour le musée Bonnat-Helleu. Un total de 13 millions d'euros HT pour la Médiathèque, qui par contre, avec des efforts à réaliser vers la culture, est un véritable outil d'éducation populaire et de culture populaire.

Un dernier élément et là je n'attends pas de réponse, ce n'est pas l'essentiel de mon intervention :

Notre bassin de vie est transfrontalier avec des véritables métropoles qui sont Donostia, Bilbao, et Pampelune également. Il semble nécessaire d'intégrer notre dimension trilingue locale, dès le départ, dans la valorisation du musée et de ses collections, dans les recrutements d'un personnel multilingue, avec le basque et le castillan, et pas seulement avec une dimension de tourisme international autour de l'anglais. Les visiteurs de proximité sont un enjeu à Bilbao notamment, là-bas on le sait, cette proximité d'un tourisme culturel est encore plus un enjeu maintenant, dans la période que l'on connaît.

Hemen azpimarratzeko museo baten helburu nagusiren bat : kultura hedatze jende guzientzat. Egiatzko museo politika kulturala sortu zelarik 1930 hamarkadan, helburua zen beraz kultura herrikoztea. Kultura jende guzientzat emana izan dadin. Bonnat-Helleu museoa xedearen presentaketan, nahiz eta interesanta izan, biziki ederra izan, guretzat egokia izaiteko, herrikoia eta sozial klase guzientzat izan behar da museoa. Egia erraiteko, gutxi falta da herrikoagoa izan dadi xede hau. Gutxi hau, nahia politikoa bertzerik ezta. Milesker entzuteagatik

Un grand merci pour votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci, *milesker anitz* pour votre intervention. Il n'y a pas d'autres interventions sur le sujet ? Alors, je vais laisser Yves Ugalde donner quelques indications, j'en ajouterai.

M. UGALDE : Concernant tout d'abord l'état des œuvres, parce qu'il y a un scénario catastrophe qui a été présenté il y a quelque temps effectivement, et auquel Alain Duzert faisait allusion, certes par les spécialistes. Et je ne vais pas ici contester bien sûr la compétence de ceux qui ont posé ce diagnostic, sauf que l'extraction de la phrase dont Alain s'est servie est un tout petit peu abusive, dans le sens où d'autres choses étaient dites sur le niveau général des œuvres, et en particulier ce que les spécialistes en disent aujourd'hui, ce sont aussi des spécialistes, je les cite : « 80 % des 1 300 œuvres qui constituent le parcours permanent de ce musée sont qualifiés de stables », c'est-à-dire de niveau 1 en termes de

nécessité de restauration. Je vous rappelle qu'il y a quatre niveaux d'urgence en la matière, et vous pensez bien pour ce qui concerne les œuvres qui méritaient le plus de réactions techniques de conservation, nous y sommes déjà. Et s'il y a d'ailleurs un budget de conservation - restauration aussi important aujourd'hui, c'est justement parce que nous avons le souci de remettre toutes les œuvres à ce niveau-là, et en particulier les œuvres de l'ordre de 15 à 20 % qui méritaient le plus d'intervention technique. Donc je ne peux pas laisser dire non plus que le musée était dans un état catastrophique, je le répète ici, le constat c'est que 80 % des 1 300 œuvres sont dans un état stable. Et je le répète aussi, pour les autres, l'effort est déjà commencé et fera l'objet effectivement d'un budget assez conséquent, pour ne pas dire très conséquent, dans la globalité du montant dont vous parlez.

Ce que je voudrais dire aussi concernant l'état d'esprit dans lequel on aborde la vie de ce musée, et là je voudrais rebondir aussi sur ce que Mixel Esteban vient de dire. Il y a aussi là, à mon avis, une approche un tantinet exagérée, je ne dirais pas caricaturale, mais je le pense presque. Nous ne sommes pas à Bayonne, par définition, par nature, par conviction, en train de bâtir un musée d'élites. Et je vais vous dire que pour cela, il eût fallu par exemple que nous pensions à une périphérie de ville en particulier, pour aller au bout de la démarche d'un produit je dirai totalement élitiste. Nous avons tous quelques exemples en tête de produits qui, lorsqu'ils se sont mis ça en tête, ou lorsqu'ils ont cet objectif, son contraire aussi, de quitter une centralité de ville, parce que la centralité de ville, surtout dans un quartier comme celui du petit Bayonne, ça conduit inévitablement à épouser aussi une culture de quartier. Et j'en veux pour preuve que derrière, vous le savez pertinemment, il y a l'idée de cette rue des musées. Il faudra que ce musée converse avec le musée basque, et en l'occurrence, si ça ce n'est pas la démonstration de notre part d'une volonté de rapport entre nos racines et effectivement ce que la peinture universelle a pu produire de plus beau ou de plus prestigieux, que faut-il fournir comme exemple supplémentaire ?

Non, ce musée n'est pas abordé en termes d'élitisme, et pour aller au bout d'ailleurs du trilinguisme donc parlait Mixel, je suis en rapport, pas permanent, mais soutenu, avec mon homologue de Bilbao, avec mon homologue de Bordeaux, parce que je conçois que ce tryptique des trois « B » devra certainement être aussi quelque chose d'exploité en termes de capacité d'attractivité sur le plan international par ce musée. Mais, ça n'enlève pas le fait qu'effectivement, nous soyons aussi je dirais pénétrés de l'idée qu'il faudra commencer par un public de proximité, et en particulier avec le Pays basque sud, et c'est la raison pour laquelle avec Benjamin Couilleaux, nous travaillons bien sûr à ce trilinguisme, y compris d'ailleurs dans les cartels qui accompagneront toutes les œuvres, et bien sûr aussi dans la médiation culturelle. Nous penserons à cette dimension-là, et c'est même un des objectifs parce qu'on ne peut pas bâtir le triptyque dont je vous parle sans avoir bien sûr cela en tête.

Un dernier mot peut-être parce que je veux aller très vite et laisser Monsieur le Maire aller sur les financements, parce que nous sommes aussi sur ce plan-là des gens responsables. Vous dire, pour terminer, que les expositions thématiques seront bien sûr quelque chose de très important à programmer sur le moyen voire sur le long terme. Nous y travaillons déjà. Et pour cela nous travaillons aussi en concertation avec d'autres musées de ce niveau pour ne pas aller vers des concurrences, et comme on sait qu'on est sur des programmations de 5 à 10 ans, il n'est pas question pour nous d'aller sur des terrains qui seraient concurrentiels, justement des grands musées de Bordeaux et de Bilbao avec lesquels nous allons maintenant bâtir un compagnonnage sûr et sur les bases, je le répète, du trilinguisme, et de l'attache à ce qu'est ce territoire. Nous ne céderons pas sur cet objectif, il a été clairement d'ailleurs posé par Monsieur le Maire qui fut mon prédécesseur, et dont je rappelle qu'il a eu une forme certaine

de courage politique en fermant ce musée. Parce que, le moins que l'on puisse dire c'est qu'il n'a pas fait ce jour-là un acte de grande notoriété personnelle, ou de plébiscite. Mais il fallait passer par cela pour qu'aujourd'hui nous puissions en arriver à un chantier dont on va tous être fiers d'en voir le bout dans les trois prochaines années.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Ugalde. Moi j'irai assez rapidement pour répondre, d'abord à Monsieur Alain Duzert, j'avais l'impression qu'on était dans un film d'épouvante, les insectes xylophages qui allaient bouffer toutes les collections, le toit qui s'affaisse sur le musée, des moisissures qui prennent le dessus... Bon, j'ai vu de la moisissure, on m'a parlé d'insectes xylophages, donc vous n'avez pas inventé tout ce que vous dites. Par contre, considérer que tout ceci était menacé au point que vous le dites, heureusement qu'on est intervenu à temps. Et songez que si, parce que la moitié des collections que nous avons au musée Bonnat-Helleu sont des dépôts de l'État, si nous n'avions pas pris les mesures qu'il fallait, comme vient de le dire Yves Ugalde, par la fermeture du musée dans un premier temps, si on n'avait pas pris ces mesures-là, vous vous doutez bien que le musée du Louvre, parce qu'il s'agissait en particulier aussi des dessins, mais le musée d'Orsay aussi, enfin bref que le ministère de la Culture viendrait nous faire quelques reproches et aurait décidé de reprendre ces œuvres. Vous pensez bien qu'un tel trésor ne reste pas à Bayonne si, là-haut, on n'a pas quelque assurance qu'on s'en occupe bien.

Je réponds maintenant à Monsieur Esteban, vous avez cité Pierre Bourdieu, qui est un des plus grands sociologues de notre temps, d'origine béarnaise. J'ai eu l'immense honneur de participer à ses conférences de sociologie à Sciences Po à Bordeaux. Et il disait que les musées reproduisaient les hiérarchies sociales, et qu'il fallait faire très attention, vous l'avez dit vous-même, à la « violence symbolique » qui pouvait y avoir dans les musées. Vous avez raison, il a dit ça. Mais on fait tout le contraire. Et pour avoir, je pense, bien compris les leçons de Pierre Bourdieu, sans être pour autant « bourdieusan », puisque quand on est à ce point habitué par l'immense œuvre intellectuelle de Pierre Bourdieu, on pourrait être tenté de reprendre tout au pied de la lettre, je peux vous dire qu'en effet notre première préoccupation, lorsqu'on a travaillé avec le cabinet de maîtrise d'œuvre pour ce musée, ça a été de dire : « il faut que le musée soit ouvert sur la ville ». Alors le mot « ouvert », ça peut plaire à certains. « Ouvert ». Ce qu'il n'était pas. Ce qu'il n'était pas. Rien dans le cabinet de dessins n'était accessible à la population, ce cabinet était évidemment fermé, le musée d'une manière générale aussi, alors même qu'il était encore ouvert, mais dans une certaine mesure, il était fermé.

Alors oui, nous avons pris les mesures qu'Yves Ugalde a rappelées, je ne reviens pas là-dessus, pour faire en sorte que ce musée puisse être le musée de l'ensemble de la population, et nous y parviendrons. C'était quelque chose de capital, vous avez raison. Maintenant, le fait qu'il y ait à l'intérieur une cafétéria, alors même que nous avons certes beaucoup de cafés, y compris dans le quartier, il y aura du travail pour tout le monde. Si on peut considérer que ce projet culturel est aussi un grand projet économique. Alors on ne va comparer que ce qui est comparable, je ne veux pas dire que c'est l'équivalent du Guggenheim, mais ramené à la proportion de ce qu'est notre ville, si nous arrivons à avoir cet impact économique à peu près équivalent, ça sera, toute proportion gardée évidemment, une bonne nouvelle.

Moi j'entends tout ce que vous dites, mais il y a quelque chose que vous ne dites pas, c'est que la précédente consultation qui avait été faite avait été déclarée, dans une terminologie du droit de la commande publique « infructueuse ». Et cette « infructuosité » parce que le mot existe dans le droit, « infructuosité » parce que tout simplement les offres étaient excessives, très excessives, et qu'on ne pouvait pas imaginer d'aller dans une opération où effectivement

nous ne serions pas conformes aux objectifs qu'on s'était fixés. La deuxième consultation qui a donc été faite c'est celle dont vous voyez les résultats. Vous assistez à la commission d'appel d'offres, Monsieur Alain Duzert, et là nous sommes dans les clous, nous sommes dans les clous. C'est heureux. Les circonstances du marché ont certainement joué dans cela. La concurrence qui s'est exercée davantage parce que peut-être que le contexte économique nous était favorable pour cette consultation, en tout cas le résultat est que nous sommes ici proches des évaluations qui avaient été faites par nos services.

Alors moi je me réjouis de ça, parce qu'il vaut mieux que nous en soyons là. Retenez de tout ça que dès l'instant où les marchés sont attribués, et ils vont l'être, nous prévoyons, c'est ce qui nous a été indiqué, un délai de l'ordre de trois ans pour permettre aux Bayonnaises et aux Bayonnais de pouvoir enfin prendre possession de ce qui est leur musée. Monsieur Duzert vous voulez redire quelque chose ? Mais vous pouvez évidemment.

M. DUZERT : Jusqu'à présent je me suis tu, mais je serai très bref, parce que vous avez beaucoup parlé Monsieur le Maire, mais vous n'avez toujours pas répondu à la question des financements. Je vous ai demandé très clairement, je me recite : « nous vous demandons ce plan de financement et qu'il soit actualisé et intégré à cette autorisation de programme », comme vous l'aviez fait en janvier 2018. À ce jour, je pense que les services ont dû vous passer le petit papier, mais je reviendrai sur le film d'épouvante...

M. LE MAIRE : Je n'ai pas besoin de papier.

M. DUZERT : Voilà vous devez le savoir par cœur, je ne m'inquiète pas.

M. LE MAIRE : A force que vous posiez la question oui.

M. DUZERT : Oui, mais à force que ça change ou pas. Puisqu'il n'est pas dans le rapport, quand vous demandez une autorisation de programme, vous auriez pu mettre les financements à côté, et puis mettre tout ce qu'on nous a demandé dans les autorisations. Nous n'avons jamais remis en question la commission d'appel d'offres. Par contre, votre total ne reprend pas les mêmes items qu'en 2018, pour comparer ce qui est comparable. Donc moi, quand je fais le total, quand j'ai repris vos tableaux de 2018 et que je prends les totaux d'aujourd'hui avec les mêmes items, fouilles archéologiques, restauration, nous arrivons bien à quasiment 31 millions d'euros HT de coût des travaux, alors que vous étiez à 20 millions en 2018. Donc, le financement, sur quoi il est calculé ? Les participations, les subventions, les 4 millions du legs Howard Johnston – il faut que j'apprenne à bien le dire.

Quant au schéma d'épouvante, j'ai juste recopié le document, le rapport du cabinet de l'université de Marseille, les spécialistes, qui est à disposition dans un petit coin, je crois, sur les documents municipaux. Moi je n'ai rien inventé, je n'ai pas trouvé de scénario catastrophe. Les photos sont expressives, donc je n'ai pas fait de scénario d'épouvante. Les faits, rien que les faits, paradoxalement c'est ce qu'il y a de mieux.

M. LE MAIRE : Alors pour répondre à votre question sur ce que sont les financements, je vais répéter ce que nous avons dit précédemment. Chaque fois qu'on revient pour une raison ou pour une autre sur ce dossier, c'est normal que vous la posiez aujourd'hui, mais on l'a fait plusieurs fois précédemment, je reprends. L'État, je veux dire le ministère de la Culture, avait déjà accordé sur la première évaluation 2 400 000 €, vous vous en souvenez. On vous a dit aussi, la fois précédente, que nous avons rencontré la nouvelle ministre de la Culture à Paris, Madame Bachelot, qui nous avait annoncé 2 millions d'euros au titre du plan de Relance. L'État aussi toujours, mais au titre du DSIL, ce fonds d'investissement local, c'est 800 000 €, donc

tout ceci évidemment s'additionne, et donc ça donne un total de 5 200 000 €. La région Nouvelle Aquitaine avait dans un premier temps accordé 1 500 000 €. Nous sommes allés rencontrer le Président Rousset avec d'ailleurs Monsieur Bergé qui a soutenu notre demande, et je l'en remercie encore. Et donc c'est une somme de 1 280 750 € pour être précis que j'ai sous les yeux. La Communauté d'agglomération Pays basque, ça c'est assez connu, c'est 2 530 000 €, le Département c'est 1 300 000 €. Vous avez parlé de Howard Johnston du don mécénat, alors c'est une somme de 4 100 000 €, presque 4 100 000 €, enfin 4 100 000 €. Et la Ville de Bayonne c'est le différentiel que vous avez désormais qui est d'un peu plus de 10 millions d'euros, pour un total hors taxe de 26 600 000 €. Voilà donc c'est, de mémoire, ce que je vous avais déjà donné précédemment. En tout cas, c'est la réponse que je fais. Alors il faut qu'on avance.

M. DUZERT : On a un désaccord déjà pour nous, vous ne me mettez pas les mêmes items. Je rappelle, je vous renvoie au tableau que vous aviez sorti en 2018, où il y avait certaines choses que vous ne comptez pas cette fois-ci dans votre autorisation, je reviens à ces 3,1 millions de rénovation des œuvres. Donc déjà le 26,6 on arrive à 30 millions. Écoutez, c'était votre tableau de comparaison de 2018.

M. LE MAIRE : Excusez-moi, on parlera après effectivement des œuvres. Je suis là sur le premier rapport.

M. DUZERT : Oui, mais moi je vous donne la totalité, parce qu'après on va voter. Mais quand on saucissonne en trois délibérations pourquoi pas, sauf qu'on reste sur le total. Moi je dis que pour les Bayonnaises et les Bayonnais, ça coûtera beaucoup plus cher que vous le dites. On sera quasiment à 18 millions d'euros.

M. LE MAIRE : Mais je ne parle pas ici de la restauration des œuvres.

M. DUZERT : Vous l'aviez mis en 2018 dans le tableau.

M. LE MAIRE : Si vous voulez.

M. DUZERT : Non, c'est vous qui avez voulu. Je me tais, merci. Je vous laisse la parole.

M. LE MAIRE : Mais non, mais voilà je propose que l'on passe au vote. Alors qu'est-ce que vous me dites du sens du vote ici ?

M. ETCHETO : On ne prendra pas part au vote sur ces trois délibérations. Juste, je reviens sur cette demande d'intégrer, si c'était possible, alors visiblement de toute façon il doit être actualisé, mais je pense que ça aurait sa place dans cette autorisation de programme et dans ce rapport, le plan de financement, vous nous l'avez donné oralement, mais vous savez en bon juriste comme moi que ce qui est écrit est plus sûr. Si on pouvait, surtout que, vous l'avez dit, il y a certains financements qui sont désormais consolidés je crois, d'après ce que vous nous avez dit, donc je pense qu'on peut les poser, au moins à titre indicatif par écrit, dans le rapport qui porte l'autorisation de programme. Les choses seraient comme ça très précises. Merci.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Etcheto. Alors le sens du vote, vous avez dit non-participation au vote, sur celui-là comme sur les deux qui suivent ? Merci. Vous l'avez déjà dit, Monsieur Esteban, mais il faut que je vous le redemande.

M. ESTEBAN : Je vote pour les trois délibérations.

M. LE MAIRE : Pour les trois délibérations. Monsieur...

M. BERGÉ : C'est très cher, on vote pour, mais on en reparlera pendant les orientations budgétaires, mais on vote pour.

M. LE MAIRE : Vous votez pour. Donc nous sommes sur le premier rapport, excusez-moi je les prends un à un.

Le rapport qui suit c'est à la restauration des œuvres, alors effectivement c'est le chiffre que vous avez Monsieur Alain Duzert visant le rapport qui suit, il est parfaitement indiqué en toutes lettres concernant le coût en question. Alors là vous participez.

M. ETCHETO : Je vous l'ai donné pour les trois délibérations, on ne prend pas part au vote sur les trois délibérations.

M. LE MAIRE : Merci monsieur, non-participation au vote. Vous, vous avez dit que vous votez pour Monsieur Esteban également cette délibération, et Monsieur Bergé aussi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 7, M. PAULY, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD

Maintenant j'en arrive au rapport qui doit être présenté par Madame Duhart.

15. Médiation entre la Ville et l'Association des Amis de Paul César Helleu (APCH) - Protocole d'accord conclusif

Mme DUHART : Merci Monsieur le Maire. Médiation entre la Ville et l'Association des Amis de Paul César Helleu - Protocole d'accord conclusif. Suite à la saisine de la justice par l'Association des Amis de Paul César Helleu, considérant que la Ville ne respectait pas pleinement les obligations issues du legs de Madame Howard Johnston, la Ville et l'APCH se sont entendus pour recourir à une procédure de médiation. Celle-ci a pu aboutir, et il est présenté au conseil municipal le protocole d'accord conclusif qui en résulte, joint à la note explicative de synthèse. Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver les termes de ce protocole, et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

M. LE MAIRE : Merci, il y a Madame Capdevielle, et puis il y a aussi Madame Herrera. Madame Capdevielle.

Mme CAPDEVIELLE : Juste quelques demandes d'explications. Premier point, cela signifie bien entendu, la signature de ce protocole, qu'il n'y a plus de contentieux en référé, ça supprime donc le contentieux ?

M. LE MAIRE : Oui

Mme CAPDEVIELLE : Deuxième point, la Ville avait engagé les services d'un avocat prestigieux qui facturait à 600 HT l'heure, est-ce que vous pourriez nous donner le montant de la facture ? Ensuite, si on comprend bien, c'est un protocole d'accord assez classique, on a envie de vous dire : « tout ça pour ça et tout ce temps pour ça », sachant que reste toujours, vu les conditions qui sont posées, ce n'est pas vraiment un accord, la nouvelle menace d'une action en justice, puisque les engagements de la commune sont quand même relativement importants. Voilà quelles étaient les interrogations et donc, à la suite des autres délibérations, on s'abstiendra également là-dessus.

M. LE MAIRE : Le vote, ça sera une abstention là-dessus c'est ça ? Merci. Madame Herrera, vous intervenez et puis à la fin vous dites le sens du vote aussi, si ça ne vous ennuie pas.

Mme HERRERA-LANDA : Si le sujet n'était pas aussi sérieux, nous serions tentés de dire de manière familière : « enfin » et « ouf ». Cette médiation dont vous soulignez la rapidité de la formalisation intervient 10 ans après la fermeture du musée, une longue période, marquée par des effets d'annonce répétés de votre part et non tenus en matière de date de réouverture. Donc on a fait une petite revue de presse, et la date de 2016 été avancée à plusieurs reprises dans des déclarations publiques. On peut comprendre que cette succession d'engagements non tenus, on ne parle pas des pourquoi, mais de ce qui a été publié et communiqué, doublé d'un manque de communication évident et de transparence, ait entraîné une rupture du lien de confiance, et conduit l'association à saisir le juge des référés du tribunal administratif de Pau. Cette action a eu un incontestable effet accélérateur sur l'obtention de réponses précises aux attentes légitimes de l'association, et à la mise en œuvre d'un plan d'action qui est restitué dans le document qui est joint à la délibération. Espérons que cet effet accélérateur s'appliquera également au déroulement des travaux du musée, et au respect des délais de réouverture. Car dans le cas contraire, des dispositions testamentaires et contractuelles pourraient ne pas être respectées, et les collections prendre le risque de s'éloigner de Bayonne.

À ce propos, et dans le même ordre d'idée, qu'en est-il de la collection Gramont qui, si nos informations sont bonnes, est toujours actuellement dans les réserves du musée de Pau et devait être transférée au Château Neuf ? Et qu'en est-il de la relation avec l'Association les Amis de la collection Gramont ? Merci de vos réponses.

M. LE MAIRE : Merci. Alors je vais donner quelques explications sur ce que vous venez d'indiquer. Heureusement que c'est une médiation, parce que, bon les avocats on ne se refait pas, on aime l'odeur du contentieux, mais c'est vrai, une médiation c'est bien aussi. Médiation ça veut dire qu'on se met d'accord, et on a trouvé un accord avec cette association qui avait des choses à demander. Et il a fallu effectivement l'intervention de ce médiateur. Et comme cette affaire était allée au contentieux, tout au moins en référé, comme vous le dites, Madame Capdevielle, nous avons pris un avocat. Alors, vous ne cessez, à chaque fois qu'on aborde la question de ce dossier, de nous parler de cet avocat dont les honoraires vous paraissent très élevés. Alors sur la question de savoir ce que nous avons payé à cet avocat, je demande aux services de me faire un point, vous pensez bien que je ne tiens pas la comptabilité de toutes les sommes qui sont versées à tous nos prestataires, et même s'il s'agit d'un avocat, quel qu'il soit et un ancien bâtonnier du barreau de Paris, parce qu'effectivement c'est le côté de la spécialité représentée par cet avocat qui a expliqué son choix.

Alors, oui, nous sommes arrivés donc à cette transaction. Cette transaction met fin au référé, et surtout, ça permet de rétablir un climat de confiance qui avait disparu, ce n'est pas faux, entre la Ville d'une part et l'association. De cela, moi je ne peux que me réjouir et nous continuerons à travailler bien sûr avec cette association qui a besoin de travailler sur les

œuvres, qui du reste, pour l'essentiel de ses demandes, voulait pouvoir travailler sur ces œuvres pour pouvoir continuer des recherches à caractère scientifique et artistique sur la production de ce grand peintre. Et c'est ce que nous avons fini par accepter, en mettant à disposition sinon les œuvres, mais des photos, alors ne me demandez pas les détails, avec un niveau de définition sur lequel on a échangé pendant des mois. Je n'ai pas très bien compris tout, mais j'ai compris au bout de sept ou huit mois que c'était le niveau de définition des photos des œuvres qui étaient envoyées qui était en cause. Ce qui est un peu normal, puisque s'il faut faire un catalogue raisonné, parce qu'in fine, c'est bien cela dont il s'agit, pour faire un catalogue raisonné, il faut pouvoir disposer de tout cela. Tout ça est complexe, je le reconnais, mais enfin moi je me réjouis qu'on mette fin à ce contentieux avec l'association.

Alors vous, vous avez dit vous ne participez pas au vote. Vous par contre vous avez conclu comment ?

Mme HERRERA-LANDA : Favorable à la médiation

M. LE MAIRE : Favorable à la médiation pour Monsieur Esteban aussi. C'est clair. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Abstention : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD.

Monsieur Sevilla, le rapport 16.

16. Muséum d'histoire naturelle - Prêt d'une exposition à la commune de Saint-Martin-de-Seignanx

M. SEVILLA : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement cette délibération traite du prêt d'une exposition à la commune de Saint-Martin-de-Seignanx. À l'appui des éléments développés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de prêt d'exposition : « Entre terre et eaux, voyage en zone humide » à intervenir avec la commune de Saint-Martin-de-Seignanx.

M. LE MAIRE : Merci. Sur ce rapport y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Ni abstention ni vote contre ? Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Cyril Laiguillon, le rapport 17.

17. Mise à disposition de locaux au profit de l'association « La Locomotive », situés au 2 et 4 rue de Balichon, dans le cadre de la relocalisation des activités de la rockschool.

M. LAIGUILLON : Oui merci Monsieur le Maire, donc je vais faire vite. Par contre, deux petits mots pour bien comprendre cette délibération. Tout d'abord saluer et rappeler l'action développée par Le Magnéto, plus de 250 élèves, des concerts, mais avant tout un projet éducatif, social et culturel. Et une deuxième idée que je voudrais bien mettre en exergue, c'est la mutualisation. Alors pour bien être transparent, on avait pensé à deux solutions, soit des Algeco, soit une mutualisation de locaux. On passe de 80 000 € à 18 000 € pour les travaux. Grâce à cette mutualisation, il y a aussi une économie. Et je tiens aussi à remercier Yves Ugalde

qui m'a accompagné, il aurait pu très bien rapporter aussi cette délibération, on l'a fait ensemble et je tenais à le remercier. La durée des travaux c'est de 14 à 18 mois, et on s'était posé la question : est-ce qu'on devait interrompre cette activité ou pas ? Et il nous semble obligé que Le Magnéto continue ce beau projet éducatif. Erro Bat, eux, vont mutualiser avec le centre culturel espagnol aussi, une opération gagnant-gagnant, un intérêt pour tous, pour tous les acteurs associatifs et leur projet. Et je ne doute pas que bientôt des futurs projets viennent enrichir la ville de Bayonne, entre Erro Bat et le centre culturel espagnol.

Donc, compte tenu de la nécessité d'engager des travaux de restauration et de mise en valeur du Bastion de Mousserolles et de mise aux normes de ses deux casemates, l'association La Locomotive, qui y a son siège social, doit être relocalisée temporairement pour lui permettre de poursuivre ses activités. Un local adapté ayant été trouvé au 2 et 4 rue de Balichon, dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver la mise à disposition de ces locaux à l'association La Locomotive et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

M. LE MAIRE : Merci à vous, Monsieur Laiguillon et merci à Yves Ugalde aussi d'avoir trouvé des solutions pour cette association La Locomotive, qui pendant cette durée de travaux devait quand même pouvoir continuer à travailler. Et si vous avez trouvé une solution intelligente et qui satisfait tout le monde, tant mieux. Pas de questions là-dessus ? Je mets aux voix, d'abstention, pas de vote contre, délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Christine Martin-Dolhagaray, vous avez le rapport numéro 18.

ENFANCE – JEUNESSE – ÉDUCATION

18. Restructuration et extension du groupe scolaire du Prissé – Signature du marché de maîtrise d'œuvre négocié à l'issue du concours

M. MARTIN-DOLHAGARAY : Oui merci Monsieur le Maire, chères et chers collègues, il s'agit d'un rapport qui me tient extrêmement à cœur, l'extension et la restructuration de l'école du Prissé. Après la reconstruction de l'école élémentaire Simone Veil au petit Bayonne, ce nouveau projet en matière d'éducation révèle, s'il en était besoin, le niveau d'ambition qui est celui de la Ville de Bayonne. L'éducation était et demeure une priorité extrêmement forte du mandat qui débute. Le nouveau groupe scolaire du Prissé, que nous sommes en train de préparer et qui a vocation à accueillir neuf classes à terme, présente des caractéristiques qui en font pour nous un projet exemplaire. C'est un projet, ainsi que nous l'avons fait pour l'école Simone Veil, qui a été pensé pour et avec la communauté éducative. Nous avons réfléchi à l'élaboration du programme, et nous allons continuer dans les semaines à venir à réfléchir au cours de cette phase d'étude, avec le concours justement de cette communauté éducative, de manière à ce qu'on colle au plus près des besoins de chacun.

Un exemple également très important par rapport à l'autonomie des enfants, il faut savoir que dans cette école, il y aura une restauration scolaire qui sera faite autour d'un self. Petits comme grands pourront choisir leur repas, avoir une vraie démarche autonome. C'est également aussi un niveau d'exigence important que nous avons fixé en termes de développement durable. Avoir des exigences au niveau des matériaux, nous avons fait un choix avec des matériaux qui

sont bio sourcés, des ventilations naturelles, des orientations de classes dirigées vers la forêt. Enfin, un projet qui a une envergure très importante en termes d'inclusion dans le périmètre où il est, c'est-à-dire avec une zone qui est fortement boisée, et donc prendre en compte toutes ces caractéristiques, et en faire un argument encore plus positif.

C'est également un projet qui est très important en termes de cours de récréation. Nous avons entendu parler tout à l'heure d'une délibération sur l'égalité hommes-femmes. Il est très clair que c'est dès la petite enfance, comme nous l'a très bien dit Déborah, que les choses se jouent. Donc, faire en sorte que ces cours de récréation ne soient plus genrées, faire en sorte que les cours de récréation aient des espaces bien pensés, où chacun va pouvoir librement, simplement, peut-être rêver, s'amuser, qu'il n'y ait plus de cour de récréation squattée par les garçons qui jouent au football, et je n'ai absolument rien contre les garçons qui jouent au football, mais pouvoir repenser vraiment des lieux où chacun a sa place.

C'est également un projet que nous avons voulu ouvert sur le quartier, tant il est vrai que nous manquons d'espace, et il est vrai également qu'une école qui est fermée pendant les vacances scolaires, qui est fermée pendant le week-end, peut proposer des lieux d'accueil au quartier, lorsque cela est nécessaire. Nous avons souhaité également qu'il y ait des jardins partagés, des jardins pédagogiques pour les enfants, dans les cours de récréation, maternelles, élémentaires, mais également des jardins partagés autour, dans le périmètre de l'école, de manière à ce que chacun puisse également venir tout simplement s'y exprimer.

Nous avons pu constater que la jeune équipe d'architectes que nous allons retenir ce soir est à l'écoute et prête à échanger avec nous, avec les communautés éducatives et les habitants. Cela augure, je pense, d'un projet qui sera hautement qualitatif, et dont je suis fier de présenter la délibération ce soir.

Je vais donc maintenant vous la lire : Restructuration extension du groupe scolaire du Prissé - signature du marché de maîtrise d'œuvre négocié à l'issue du concours. Suite à la délibération du 10 octobre 2019, la Ville a lancé un avis de concours pour désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre qui conduira à l'opération de restructuration extension du groupe scolaire du Prissé. Cinq candidatures ont été admises à présenter une proposition de niveau esquisse chiffrée, et c'est l'équipe Hiru qui a été classée en première position. Le forfait total de rémunération proposée s'élève à 561 200 € HT. Sur la base des précisions contenues dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre de cette opération à l'équipe Hiru et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

M. LE MAIRE : Merci sur ce rapport, oui vous avez la parole Madame Dupreuilh.

M. DUPREUILH : Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, nous voterons cette délibération qui va dans le sens de ce que nous défendons et que nous continuerons de défendre, c'est-à-dire l'éducation au cœur de la politique de la Ville, la Ville qui doit y consacrer l'essentiel de son budget. Mais nous ne pouvons pas nous empêcher de penser aux Bayonnaises et aux Bayonnais d'Arrousets à qui vous avez fait la promesse publique de construire une école, une école qu'ils appellent de leurs vœux depuis longtemps déjà. Alors, dommage, parce qu'avec un budget plus conséquent pris certainement sur le puits sans fond que représente le musée Bonnat, ou dans les budgets généreux accordés au centre-ville, vous auriez pu aller plus loin, et nous aurions pu alors voir une extension de l'école du Prissé et la naissance d'une école à Arrousets. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, donc je mets aux voix ? Allez-y.

M. BERGÉ : Oui, nous voterons bien évidemment pour cette délibération. Vous évoquez un projet exemplaire, je pense que le terme lui correspond assez quand même, et qui va permettre de quasiment quadrupler la capacité d'accueil scolaire public dans le quartier du Prissé. Il était grand temps, car entre la vétusté des locaux et la faible capacité d'accueil, ce sont beaucoup de petits Bayonnais qui étaient « invités » à migrer vers Saint Pierre d'Irube ou les écoles privées du territoire, au taux de scolarisation bien supérieur que ceux du niveau national. L'école publique étant souvent celle de ceux dont les parents ne se livrent pas à des stratégies scolaires, il était urgent de remédier à la situation par souci de mixité sociale, et de ne pas laisser les publics les plus défavorisés rester seuls dans cette école.

Le projet nous semble pertinent, ambitieux et dans son époque, notamment quant à son approche sur les espaces extérieurs et de récréation. Cette proposition architecturale devrait nous amener à avoir une réflexion plus globale sur les mêmes espaces de nos autres écoles, aux espaces extérieurs, très, trop minéralisés, voire granitiques.

Nous avons également lu avec attention le document sur la prospective sur les établissements du premier degré sur Bayonne qui était très riche. Et nous croyons comprendre à la lecture de ce document riche, mais pas obligatoirement toujours facile à lire, que la Ville va être soumise à une augmentation globale de ses effectifs scolaires, mais répartis de manière inégale sur la commune, au nord, à l'est en particulier. Pour y faire face, selon notre compréhension des données, des opérations de restructuration sont envisagées rive droite, mais elles ne sont pas encore programmées, ni annoncées, ni lisibles. Devons-nous comprendre, et un peu comme je viens de dire ma collègue, qu'à la suite de cette étude vous renoncez à la construction d'une école dans le quartier Arroussets-Séqué en très fort développement et dans lequel ça avait été annoncé ? Puisque vous ne l'évoquez pas dans ce document qui a été présenté au mois de septembre, il me semble.

Aujourd'hui, la part des élèves du secteur privé sur Bayonne représente 37 % en maternelle et 43 % en élémentaire, contre 12 et 14 % au niveau national. Ces données ont évidemment un caractère sociologique et culturel, avec une culture forte de l'enseignement privé en Pays basque, mais cet élément ne peut justifier à lui seul d'une telle fuite vers l'enseignement privé. Le système de recrutement étant le même partout pour les enseignants, nous pouvons donc légitimement nous poser la question de l'attractivité des écoles publiques bayonnaises, et de la place de celle-ci dans la cité. Si nous étions dans la majorité, c'est comme cela que nous poserions la question, et pas uniquement au travers d'une approche capacitaire des écoles. Nous vous remercions.

M. LE MAIRE : Merci. Madame Martin-Dolhagaray ?

M. MARTIN-DOLHAGARAY : Oui, alors quelques éléments de réponse par rapport à l'enseignement privé. Je crois que le fait qu'à Bayonne la proportion soit importante, il est indéniable qu'il y a beaucoup d'établissements privés à Bayonne. Je crois que c'est un des éléments de réponse avec des établissements qui sont très importants, comme Saint-Bernard comme Largenté, Villa Pia, donc on a quand même une forte proposition d'établissements dans ce domaine-là. Nous avons également la chance d'avoir aussi des ikastolas. Je crois que la diversité, nous ne sommes pas en concurrence, on sait très bien que l'enseignement public est de très, très bonne qualité, extrêmement performante. On ne note pas d'augmentation non plus d'enfants qui seraient partis dans le privé au regard d'un mécontentement de parents. Tout ça, non, ça n'existe pas. On a noté une différence en termes de population scolaire, il y a en effet un différentiel avec le nombre d'enfants qu'il y avait l'année dernière, mais cela n'est pas dû à une hémorragie vers le privé. C'est simplement dû déjà à un phénomène qu'on avait

pu expliquer, puisqu'en commission Éducation, on a eu l'occasion d'aborder ce sujet, un phénomène qui est récent, qui est dû probablement à la crise sanitaire, le fait qu'il y ait de plus en plus d'enfants qui sont scolarisés à domicile. Donc c'est un sujet sur lequel on est très vigilant, parce que scolarisation à domicile veut dire aussi parfois des enfants qui sortent un petit peu d'un réseau, donc ce sont des sujets sur lesquels on est extrêmement attentif. Mais pour autant, on ne note pas du tout d'hémorragie telle que vous avez l'air de le dire.

M. BERGÉ : Je peux répondre juste ?

M. LE MAIRE : Oui bien sûr.

M. BERGÉ : Ça va au-delà de ça, je n'évoquais pas une hémorragie, et ce n'est pas une tendance, c'est une réalité lourde j'allais dire sur Bayonne. Et c'est vrai que si les aménagements de l'école Simone Veil et ce projet du Prissé sont extrêmement qualitatifs, la question de l'attractivité plus générale des écoles à Bayonne se pose. Car on a pris énormément de retard. Et l'autre élément sur lequel je souhaiterais avoir une réponse par contre, ce n'est pas dit clairement dans l'étude que vous avez présentée au mois de septembre sur l'abandon clair, en tout cas pour ce mandat, du projet d'une école Arroussets-le Séqué, parce qu'on va avoir une augmentation des effectifs. Il était inscrit, il y a un tableau à la fin, avec des +1, des +1,5, des choses comme ça et qui évoque les logiques sur les établissements scolaires, avec notamment marqué « restauration » pour certains. Et vous parlez également de « restructuration » sur la rive droite. Mais on ne parle pas de la construction d'une nouvelle école, ni de quels établissements seraient affectés par une restructuration.

En gros nous pensons, notre groupe, qu'il y a un vrai travail de fond à faire sur l'attractivité de nos écoles publiques. Nous ne remettons pas du tout en question la liberté scolaire, mais ça devrait être une fierté pour une municipalité d'avoir un taux d'enfants scolarisés dans ses écoles publiques. Il se trouve que le taux de scolarisation dans les écoles publiques à Bayonne est particulièrement bas. Voilà, c'est juste ce constat, ce n'est pas une tendance, c'est un constat. Et quelque part, ça pourrait être un bel objectif de rendre nos écoles extrêmement attractives.

M. LE MAIRE : Merci.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Vous permettez Monsieur le Maire ? Je pense que depuis six ans, depuis la mandature précédente, nous avons quand même fait en sorte justement de... nous avons essayé de rattraper ce retard, j'en conviens tout à fait avec vous. Il y avait un énorme retard au niveau des établissements scolaires. Mais pour autant la mandature précédente a mis les bouchées doubles et a fait en sorte qu'il y a eu énormément de travaux qui ont été faits dans tous les établissements scolaires. Et nous allons continuer. C'est le projet que nous avons. Il s'agirait de pouvoir remettre à niveau, parce qu'il y a un déficit très important. Mais sincèrement je pense, et là les services techniques le savent pertinemment, il y a eu des sommes colossales qui ont été mises en place, qui ont été dédiées aux scolaires. Je crois qu'on n'a pas à rougir de ce qu'on a fait pendant six ans.

M. LE MAIRE : Merci. J'ai compris que tout le monde vote pour ? C'est bien ça ? Tout le monde, sauf Monsieur Esteban ? Vous êtes d'accord aussi ? Donc la délibération est adoptée, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

On poursuit avec le rapport 19, c'est toujours vous Madame Martin-Dolhagaray.

19. Attribution des bourses municipales d'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2020-2021 - Dossiers complémentaires

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Oui, il s'agit de l'attribution des bourses municipales d'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2020-2021 – dossiers complémentaires. Lors de sa séance du 02 décembre 2020, le conseil municipal a approuvé l'attribution des bourses municipales d'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2020-2021 pour un montant total de 47 009 €. Deux dossiers, répondant aux critères d'attribution, ont été reçus peu après la tenue de la commission d'attribution du 10 novembre 2020. Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution de deux bourses supplémentaires pour un total de 754 €.

M. LE MAIRE : Sur ce rapport, oui Monsieur Etcheto ?

M. ETCHETO : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, on profite de ce rapport complémentaire pour deux bourses qui n'avaient pas été attribuées en décembre pour attirer l'attention et faire une proposition. Tout le monde sait que depuis quelques semaines, on en parle beaucoup, même si les problèmes sont plus anciens, tout le monde parle et connaît le désarroi et la souffrance de la jeunesse de notre pays devant la crise sanitaire, bien entendu, en particulier désarroi et souffrances aussi de la jeunesse étudiante. Je crois qu'il y a une prise de conscience qui s'est manifestée un petit peu partout. L'État a pris déjà quelques mesures bien entendu. Je pense qu'au niveau local, nous pouvons aussi prendre notre part, et c'est pour ça qu'on va se saisir de cette délibération pour vous faire la même proposition que j'ai formulée d'ailleurs au nom du groupe de gauche la semaine dernière au Parlement de Navarre, en séance du conseil départemental, c'est un effort de revalorisation significative, alors peut-être exceptionnelle si vous le voulez, mais peut être au moins pour cette année, je pense, de ces bourses étudiantes. On pourrait envisager de les doubler. On a de toute façon le chiffrage, il nous est donné puisqu'il est présent dans la délibération. Je crois qu'une cinquantaine de milliers d'euros, au regard de toutes les autres dépenses parfois très, très élevées dont nous avons parlé aujourd'hui, ça me semble pouvoir être un élément en tout cas de réponse qui serait bienvenu de la part de la Ville en faveur de nos jeunes, et de nos jeunes bayonnais.

Peut-être pour compléter, parce que je pense qu'évidemment ce n'est pas cette mesure-là qui suffira à résoudre les problèmes, tous les problèmes de tous les jeunes bien entendu, mais tout à l'heure à l'occasion du débat sur le PDU on a aussi évoqué une mesure que nous avons proposée au cours de la campagne électorale. C'est une mesure de gratuité des transports en commun pour cette tranche d'âge-là, justement, avec plusieurs vertus nous semblait-il, une vertu peut-être éducative, d'émancipation, et d'accès facile aux transports. Peut-être aussi de leur éviter davantage qu'à d'autres catégories d'âge d'avoir recours aux deux-roues motorisés qui sont, il faut bien le dire, qui présentent de très nombreux inconvénients à plus d'un titre, notamment en matière de sécurité pour eux-mêmes. Alors là, évidemment, je m'adresse là au Maire pour qu'il soit peut-être le porte-parole auprès du syndicat des mobilités pour pourvoir peut-être dans cette situation exceptionnelle que nous vivons, même si les mobilités sont justement un problème dans un moment où on ne peut pas se déplacer, mais ça serait une mesure qui pourrait contribuer à adoucir un petit peu une période particulièrement difficile pour nos jeunes.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Etcheto, message reçu. Madame Herrera vous avez souhaité prendre la parole sur ce sujet.

M. HERRERA-LANDA : Nous voterons bien évidemment cette délibération, mais nous souhaitons vous faire part de notre grande déception à la suite des engagements qui avaient été pris lors du conseil municipal du mois de décembre. Lors de cette séance, j'avais, au nom de notre groupe, attiré votre attention sur les conséquences de la fermeture des sites universitaires et de toutes les activités associatives, culturelles, sportives, depuis le mois d'octobre. Cette situation exceptionnelle a généré un isolement social et des difficultés psychologiques, matérielles et alimentaires chez certains étudiants vivant déjà en situation de précarité, et/ou entrés dans cette catégorie à la suite de la crise sanitaire. J'avais également évoqué ce sujet en commission Éducation. Il m'a été signifié à l'époque qu'un groupe de travail ad hoc serait créé pour travailler sur ce sujet, et que j'en ferais partie, évaluer les besoins et tenter de mettre en œuvre des solutions adaptées et pourquoi pas innovantes. Nous avons également échangé directement à ce sujet, et vous m'aviez confirmé cette invitation à intégrer ce groupe de travail.

Or j'ai appris, lors de la dernière commission éducative, que le groupe de travail s'était réuni, que l'objectif redéfini était de repérer via des recherches internet les aides proposées aux étudiants par l'État qui semblaient suffisantes, proposées par l'État ou par les opérateurs habituels. Un technicien a été mandaté pour ce travail. Il a d'ailleurs réalisé, de manière exhaustive, un repérage de l'ensemble des dispositifs offerts aux étudiants, qu'ils soient autant pour la mobilité à l'international qui d'ailleurs n'a pas lieu d'être en ce moment, mais surtout ce qui concerne le logement et toutes les aides plutôt « à dimension logistique et économique ». Et en fait le travail consiste maintenant à communiquer sur ces aides de l'État et des autres opérateurs.

Conclusion de ce que j'ai compris en commission, mais j'ai peut-être mal compris et je l'espère, ce travail est terminé. Et de mon côté, le travail est terminé avant d'avoir commencé. Je ne peux qu'exprimer mes regrets sur la méthode et sur le fond. Une prise de contact direct avec les 150 boursiers, Henri propose d'augmenter l'aide qui leur est attribuée, on aide des étudiants qui, pour certains d'entre eux, sont peut-être en difficulté, pour définir la pertinence des modalités d'aide des dispositifs, quoi de mieux que s'adresser directement à eux ? D'autant que c'est aussi le moyen de se rapprocher de ce public que nous aidons, et c'est très bien d'ailleurs de le faire, d'autant que les aides sont à présent alignées sur les dispositifs du CROUS, donc le repérage est équivalent entre le CROUS et la Ville de Bayonne. Donc, on est sûr de s'adresser à des étudiants qui en ont vraiment besoin.

Donc ces étudiants, ces 150 boursiers environ auraient pu être contactés et des rencontres auraient pu être organisées avec les associations étudiantes locales, ce qui aurait, à mon sens, permis de mesurer les besoins et les difficultés réelles qui vont au-delà des besoins d'hébergement et alimentaires. On a par exemple la problématique des étudiants qui ne peuvent pas se chauffer dans leur logement, et donc qui travaillent dans des lieux qui sont froids et qui restent la journée devant les écrans, assis. On aurait pu imaginer des choses. On aurait pu imaginer aussi peut-être mobiliser les entreprises et les collectivités pour l'accueil de jeunes stagiaires, puisque selon les formations, il y a des difficultés ou pas pour trouver des stages. Des associations interviennent aujourd'hui en matière de distribution de produits alimentaires. Des aides ont été données au niveau économique, par l'État aussi, mais d'autres besoins, aujourd'hui, se posent. On n'en a pas fait le tour et je pense qu'on aurait dû voir avec les principaux intéressés.

À défaut d'une volonté politique de s'adresser directement aux jeunes, ce que je regrette, ils représentent - et je l'ai lu dans le rapport du développement durable - les moins de 30 ans

représentent la majorité des précaires sur notre territoire. S'il n'y avait pas d'intérêt municipal à mener cette étude, elle aurait pu être confiée à l'Agglomération qui a des compétences en matière d'enseignement supérieur et de développement économique. Nous regrettons cette occasion manquée d'un travail partagé entre les différentes composantes du conseil municipal. Il aurait pu bénéficier à un public jeune qui anime la ville et participe, en temps habituel, à sa vie associative, culturelle, sportive et économique, tant au niveau de son engagement dans les entreprises via les stages que de ses consommations personnelles. Nous nous interrogeons sur les motifs de notre exclusion.

M. LE MAIRE : Merci madame, alors effectivement il y a une chose que je dois faire amende honorable, on avait discuté de ça dans un couloir, et je vous avais indiqué effectivement que vous pouviez vous intéresser à ce groupe de travail se reconstituant. Effectivement, ce groupe s'est réuni, hors ma présence d'ailleurs, et je vais demander à Christine Martin-Dolhagray de nous dire l'inventaire qui a été fait des aides qui sont apportées aux jeunes, et le fait qu'on soit arrivé à des conclusions que vous allez nous rappeler.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Oui merci Monsieur le Maire. Oui la réunion avait eu lieu le 10 décembre, vous voyez très vite après le conseil municipal. Nous nous sommes réunis avec des élus de la majorité, c'est vrai. Mais c'était une situation d'urgence sur laquelle nous voulions vraiment pouvoir faire un état des lieux très rapide, puisque c'était la commande qui nous avait été faite. Donc le premier objectif de la Ville c'était de recenser l'ensemble des aides existantes dans un premier temps, parce qu'on avait été alerté sur des difficultés pour les étudiants d'avoir des repas chauds, d'avoir... Donc pour nous, la première problématique était de recenser l'existant. C'est la chose qui a été faite. Nous n'avons pas travaillé tout seul, parce que nous avons travaillé avec les deux principales portes d'entrée pour les étudiants, c'est-à-dire le CROUS et l'UPPA. Nous avons eu un entretien direct avec la directrice du CROUS de manière à pouvoir faire un état des lieux de l'existant.

Sur les constats qui sont ressortis tels que j'ai pu vous les donner d'ailleurs, puisque vous êtes en possession, puisque vous étiez à la commission Éducation, vous avez eu en votre possession tous les documents, le document exhaustif comme vous l'avez dit, qui est très long. Alors, bien entendu, il n'était pas dédié à être donné aux étudiants, parce qu'il est assez long et rébarbatif, mais il était pour vous donner à vous, membres de la commission, une connaissance parfaite de ce qui se faisait, de ce qui était mis en place à Bayonne pour les étudiants. Donc ce document vous l'avez eu. Il en ressort que, globalement, les étudiants sont quand même assez bien encadrés, en effet avec comme vous l'avez dit des décisions gouvernementales etc. Pour autant, nous nous sommes appuyés, alors, nous aurions peut-être pu aller à la sortie de l'université et interviewer tous les étudiants, mais ça aurait été un travail extrêmement long à produire, et peut-être pas forcément avec un résultat tel que nous pouvions l'espérer. Donc notre choix a été de se diriger vers la directrice du CROUS qui, elle, est bien en connaissance des dossiers, et qui est bien en connaissance de ces étudiants. Et s'il y avait des étudiants en très grande précarité tels que nous espérions qu'il n'y en ait pas, c'était notre crainte, elle a pu nous rassurer dans ce domaine, en disant qu'il n'avait pas d'étudiants en très grande précarité à Bayonne.

Après ça, l'engagement de la Ville à l'heure actuelle est déjà dans un premier temps de faire en sorte d'unifier, de rendre très facilement accessible au plus vite, sur son site internet, ça, c'est un engagement que nous avons pris, il faut que nous y travaillions, le recueil de toutes les aides existantes, puisque ça c'est important que les étudiants puissent avoir accès à cette connaissance, parce que c'est vrai que quand on va de site en site, et de réseau en réseau,

des fois l'accessibilité n'est pas facile. Donc nous, notre engagement est là, il est de faciliter la circulation de l'information, de répondre également à la demande du CROUS vers laquelle nous sommes allés pour pouvoir continuer à échanger au plus près sur les difficultés des étudiants, à savoir s'il y a des situations d'urgence, que nous puissions être réactifs, rester vigilants le cas échéant si cela s'avérait nécessaire au regard de constats de détresse qui pourraient exister.

Après, rien n'empêche de continuer la réflexion, de voir les choses qui peuvent être mises en place, mais pour autant, ça ne sert à rien de faire des doublons lorsqu'il y a déjà beaucoup de choses qui sont mises en place. Donc, mon propos n'était pas de vous exclure du tout, il était simplement de réagir très rapidement puisque c'est une commande urgente, et il ne s'agissait pas de... voilà. Donc c'est vrai que sincèrement vous n'avez pas été mise dans la boucle, et je vous prie de m'en excuser. Nous avons été plusieurs élus à réfléchir, plusieurs techniciens pour faire en sorte que les étudiants soient mis en lumière, déjà toutes les aides qu'on pouvait leur apporter, et là-dessus j'espère qu'on va pouvoir être en capacité de communiquer très rapidement maintenant, avec simplement un numéro de téléphone, un renvoi vers un site, pour dire : « étudiants, vous êtes dans une difficulté quelconque, allez vers ça, ça, ça. » Je pense que là on a besoin de clarifier les choses, parce que c'est vrai qu'il y a beaucoup, beaucoup de sites, peut-être rendre plus lisible et plus facile la communication.

M. LE MAIRE : Bien, ça ne répond pas forcément à la question... parce qu'il y a des étudiants qui ne font pas leurs études à Bayonne, et qui sont Bayonnais, et qui... Dans le questionnement, je suis comme vous, je suis en train d'essayer de voir si on est dans la complétude des choses, et donc c'est peut-être ce que vous voulez dire Monsieur Etcheto ?

M. ETCHETO : Oui, merci Monsieur le Maire, je suis un tout petit peu chagriné par l'échange. Je crois que ce n'est pas un sujet à se chamailler sur des questions d'organisation ou autre, il y a des commissions pour ça, on peut en parler. Là franchement, aujourd'hui, la détresse de cette catégorie, il peut y en avoir d'autres, mais là on parle d'eux, c'est d'abord une détresse morale, et c'est aussi une détresse matérielle, mais c'est une détresse morale. Moi je pense qu'au lieu de se chamailler, là on a l'occasion de prendre une décision, peut-être unanime, un peu forte, et qui aurait aussi une vertu symbolique si demain les étudiants bayonnais, alors là effectivement ce sont les étudiants bayonnais qui étudient, peut-être pour beaucoup d'ailleurs, ailleurs. Mais, entendre comme signal que finalement la Ville pense à eux et les soutient dans cette période difficile, c'était ça un petit peu l'esprit de la proposition qu'on voulait vous faire.

Il y a sans doute des choses à améliorer, peut-être, enfin je crois que le CROUS est là, on sait bien, mais donnons peut-être là, aujourd'hui, un visage d'un soutien d'une belle unanimité et d'un soutien-signal symbolique pour dire qu'on comprend leur malaise, leur détresse, et qu'on est avec eux. Tout à l'heure on a parlé du musée Bonnat longuement, n'oublions pas quand même que si Léon Bonnat a fait don à la Ville de tous ses trésors il y a déjà un moment, c'est aussi par reconnaissance parce qu'il avait été soutenu à l'époque par la municipalité qui lui avait octroyé des bourses d'études pour pouvoir mener la carrière qu'il a pu ensuite mener à Paris. Donc, on peut faire le lien et retrouver là une belle unanimité dans une période difficile.

M. LE MAIRE : C'est très juste ce que vous dites par rapport à Bonnat. Alors j'allais faire une proposition à la fin, mais je vois que Madame Sophie Herrera va intervenir.

Mme HERRERA-LANDA : Il ne s'agit pas d'un caprice personnel pour participer à une commission ou pas, il s'agit simplement d'un engagement qui avait été pris en conseil municipal, à la suite d'une intervention. Il s'agit également du fait que je sais que mon nom a

été évoqué dans le cadre de la réunion, et que je n'y ai pas été invitée. J'habite à peu près à 10 minutes à pied de la mairie, donc même s'il avait fallu se réunir très vite, je crois que j'aurais trouvé le moyen d'être présente à la réunion, et d'y être à l'heure. Peu importe, ce qui est assez ennuyeux c'est que je ne comprends pas qu'alors qu'on était en lien avec 150 étudiants, on ne soit pas en capacité, alors qu'on dispose de toutes leurs coordonnées, des adresses, etc. de démontrer qu'on s'intéresse à eux. Aujourd'hui, je l'ai expliqué, la problématique... alors Henri Etcheto propose qu'on vote une aide financière, certes. La problématique n'est pas, et je l'ai répété, qu'une problématique financière, de logement et de nourriture. Il y a des difficultés en termes de stage, il y a des difficultés en termes d'isolement, il y a des difficultés aussi en termes de qualité de logement. Les réponses qui sont apportées aujourd'hui, à mon avis, ne sont pas à la hauteur de ce que la Ville de Bayonne peut faire pour les jeunes qui sont sur sa commune.

M. LE MAIRE : Moi, ce que je propose là, c'est que Madame Martin-Dolhagaray refasse à nouveau une réunion, parce que moi je ne suis pas au courant de tout bien évidemment. Il y a peut-être des trous dans la raquette, si j'ose dire, et que les étudiants bayonnais, parce qu'on est loin d'avoir toutes les filières universitaires à Bayonne, mais très, très loin, et donc il y a des étudiants bayonnais qui ont peut-être des problèmes là où ils se trouvent aujourd'hui. Donc, moi je ne sais pas quel est le niveau de difficulté financière ou autre qu'ils peuvent avoir. Sachant que beaucoup d'étudiants qui avaient pu faire des stages dans les précédentes années n'ont pas pu les faire à cause de ce que vous savez, et il y a quand même pas mal de jeunes étudiants qui font avec les ressources qu'ils arrivent à se produire pendant la période estivale, et qui arrivent à pouvoir continuer l'année universitaire.

On le dit ce soir, il faut quelqu'un, vous Madame Herrera parce que vous avez proposé, du groupe Monsieur Etcheto, si vous voulez quelqu'un aussi, et puis les élus de la majorité qui ont déjà travaillé là-dessus, essayez de voir, que vous soyez associés à la chose, que vous voyiez les conclusions de l'étude, parce que sincèrement je n'ai pas en tête ce qui se trouve dans ce rapport, et qu'on voit ce qu'il est encore possible de faire, s'il y avait un consensus là-dessus j'en serais ravi. Parce qu'effectivement, on est tous aussi sensibles les uns que les autres à la situation de détresse dans laquelle une partie de la population se trouve, et les étudiants en font partie. Et vous avez raison, ce sont eux qui ont la plus grande précarité actuellement. Donc ça, c'est noté, suite à votre proposition.

On met aux voix, j'ai bien compris, il n'y a pas d'abstention ni de votes contre, c'est donc adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Vous poursuivez Madame Martin-Dolhagaray, le rapport 20.

20. Règlement des inscriptions scolaires et de la sectorisation des écoles publiques

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Oui avec plaisir. Simplement dire que je vais, bien entendu, avec grand plaisir organiser cette réunion. De toute façon, les documents ont été remis, donc on continuera à travailler, c'est ce que j'expliquais tout à l'heure.

Il s'agit du rapport numéro 20 maintenant : règlement des inscriptions scolaires et la sectorisation des écoles publiques. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les dispositions du règlement des inscriptions scolaires et de la sectorisation à partir de l'année scolaire 2021-2022, joint en annexe à la note explicative de synthèse.

M. LE MAIRE : Merci. Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre ? La délibération est adoptée, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Nous en arrivons au rapport 21 qui concerne les orientations budgétaires. Sur le précédent rapport, excusez-moi, qui concernait la constitution de ce groupe, j'ai demandé au groupe de Monsieur Etcheto de désigner quelqu'un et je crois que Madame Dupreuilh a levé le doigt, je ne l'ai pas vue, on vient de me le dire, désolé. Alors c'est noté.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Oui, mais Madame Dupreuilh fait partie de la commission Éducation, elle est, bien entendu, légitime.

M. LE MAIRE : OK. Madame Durruty, un autre beau morceau de cette séance, ce sont les orientations budgétaires, et je vous laisse présenter ce rapport.

FINANCES

21. Orientations budgétaires 2021 pour le budget principal et les budgets annexes

Mme DURRUTY : Oui Monsieur le Maire, mes chers collègues, les orientations budgétaires que nous vous présentons ce jour ont lieu dans un contexte tout à fait exceptionnel. Inédit et naturellement sans précédent. La situation que nous vivons ne nous est pas propre évidemment. Elle touche toutes les collectivités, toutes les sphères publiques et privées. Car voilà plus d'un an que cette pandémie, qui dicte chaque jour le rythme de nos vies s'est abattue sur le monde, nous laissant tous incrédules et parfois désarmés. La force de notre société, celle des soignants, des personnes aussi essentielles que les enseignants, caissiers, chauffeurs, toutes ces personnes anonymes, constamment en première ligne, la force et la résilience de la société ont été une fois de plus démontrées. Je veux dire ici combien les élus de toutes les communes de France, de toutes les collectivités, intercommunalités, départements, régions, et ce, quelles que soient leurs sensibilités, ont su faire corps avec nos concitoyens pour les accompagner, les rassurer, les soulager et les protéger.

Notre ville a su faire face. Comment ne pas remercier alors une fois encore, comme vous avez très bien su le faire le moment venu et à plusieurs reprises, Monsieur le Maire, nos agents municipaux qui n'ont pas compté leur temps pour répondre au mieux aux attentes des Bayonnaises et des Bayonnais.

La présentation des orientations budgétaires 2021 et la préparation du budget primitif s'inscrivent donc, comme en 2020, dans le contexte de cette crise hors norme de la Covid-19.

Une première remarque importante s'impose : en dépit de cette crise, les finances de notre ville ont bien résisté en 2020, même si elles ont été impactées, j'y reviens dans un instant. Mais le contexte national des finances publiques apparaît pour sa part bien plus incertain.

- Qu'a signifié et que signifie encore la crise de la COVID-19 pour les finances de la Ville de Bayonne ?

Notre ville tout d'abord a su répondre présente. C'est l'honneur de la représentation municipale que nous sommes tous, toutes sensibilités confondues. La Ville a su être, dès le premier jour, au côté des habitants et des différents professionnels. Pour ne retenir qu'un chiffre, le montant

des aides directes et indirectes accordées par la Ville de Bayonne a été de 3 millions d'euros en 2020, très précisément 2,93 millions d'euros, dont 200 000 € pour l'augmentation de la subvention au CCAS afin de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la gestion de la crise. Lors de notre conseil municipal de ce jour, nous avons décidé de poursuivre notre effort en 2021 et d'exonérer à nouveau les redevances d'occupation du domaine public de tous les commerçants, notamment bars et restaurants, ce qui correspond à 84 000 € pour ce trimestre.

Il nous faut à l'évidence maintenir ces soutiens proactifs et nous préparer du mieux pour être prêts le moment venu où la vie redémarrera. Car la vie va redémarrer. Et la Ville de Bayonne sera présente une fois encore, et comme toujours.

- Quelles sont donc les perspectives et dans quel cadre, à court terme et à moyen terme, sommes-nous aujourd'hui ?

Dans le cadre de la préparation de ces orientations budgétaires, les données recueillies en provenance de l'État pointent un déficit public qui pourrait atteindre de facto des niveaux records et un endettement public autour de 120 % du PIB. Ces perspectives interrogent évidemment tous les citoyens que nous sommes. Dans la durée, ce niveau d'endettement - et c'est une vraie interrogation pour nous responsables publics - pourrait amener l'État à l'horizon 2022-2023 à demander aux collectivités locales de contribuer à nouveau au redressement des finances publiques, comme cela fut le cas à plusieurs reprises ces dernières années, dont dernièrement entre 2014 et 2017.

Pour autant, notre prospective financière pluriannuelle est fondée sur des hypothèses d'évolution prudente des recettes, et maîtrisée quant à nos dépenses de fonctionnement.

L'objectif principal est de maintenir un autofinancement élevé sur la période, au-dessus d'un niveau plancher fixé à 8 millions d'euros.

Concernant l'endettement, son niveau doit être compatible avec les capacités financières de notre ville, afin de préserver nos marges de manœuvre en termes d'investissement. Compte tenu de notre capacité d'autofinancement, un endettement maximum de 75 millions d'euros apparaît totalement soutenable.

Notre plan pluriannuel d'investissement 2021-2023 très détaillé que vous nous avons présenté dans ce rapport, mais également en commission des Finances et en commission générale comprend les projets majeurs et structurants pour la ville et son rayonnement. Le musée Bonnat-Helleu, la médiathèque, la future école du Prissé ou encore le stade Jean Dauger en constituent les projets phares. La Ville continuera également d'entretenir et d'améliorer le patrimoine existant, répondre aux besoins des quartiers, et renouveler le matériel nécessaire au fonctionnement des services.

Plus que jamais, nous sommes convaincus que la puissance publique doit répondre présente pour accompagner la relance de l'économie. On oublie en effet parfois que la commande publique est un élément essentiel de l'économie. Aujourd'hui, elle doit en être un moteur décisif. Dans ce climat morose, les collectivités territoriales sont de loin les premiers donneurs d'ordre, et notre commune peut jouer un rôle essentiel sur son bassin territorial.

Cette démarche d'intérêt public est d'autant plus importante que cette crise sanitaire a conduit à une crise économique et sociale, avec une forte remontée du chômage, qui engendre, en outre, une crise sans précédent pour les finances de l'État sous forme de déficit public et

d'endettement accru. En effet, les mesures de soutien massives à l'activité et aux revenus des ménages prises par les institutions supranationales et les différents États, en France notamment, ont été financées par la dette.

Sur le marché du travail, l'impact de la crise est donc considérable. Au premier semestre 2020, 715 000 personnes ont perdu leur emploi salarié. En deux trimestres, l'ampleur des destructions d'emplois a ainsi dépassé les 692 000 emplois créés entre le deuxième trimestre 2017 et le dernier trimestre 2019.

Pour 2021, les nombreuses incertitudes subsistent évidemment quant au niveau de l'activité économique. Les gouvernements et les populations devront continuer à vivre avec le coronavirus. La vaccination devrait permettre, à une échéance encore inconnue, une reprise dans les secteurs les plus touchés par la crise, les transports et notamment le tourisme et la restauration, la culture et l'événementiel.

- Orientations budgétaires 2021

Pour 2021 donc, les prévisions économiques restent très dépendantes de l'évolution de cette situation sanitaire. L'économie française devrait en parallèle bénéficier, au-delà des soutiens d'urgence, des différents plans de relance mis en place ces derniers mois.

La Ville de Bayonne aborde, elle, ce nouvel exercice budgétaire sur des bases solides à la clôture de l'exercice 2020. En effet, malgré la crise sanitaire et une perte significative des recettes, l'autofinancement brut s'est maintenu à un niveau élevé, et l'investissement est resté soutenu. L'année 2020 a donc été marquée par une perte significative des recettes par rapport à l'an passé, de -3,2 millions d'euros. Les dépenses de fonctionnement ont également été impactées par la crise sanitaire, en baisse de 1,8 million d'euros par rapport à 2019. Au total, la baisse des recettes a donc été plus marquée que celle des dépenses, se traduisant par un différentiel de l'ordre de 1,5 million d'euros. Ce différentiel vient directement impacter notre autofinancement brut, qui passe de 10,6 millions d'euros en 2019 à 9,2 millions d'euros en 2020. Malgré la crise, nous sommes donc parvenus à maintenir notre autofinancement brut à un niveau élevé.

L'investissement est resté exceptionnellement soutenu, avec des dépenses d'équipement mandatées à 19,3 millions d'euros, soit un montant supérieur à la moyenne des dépenses 2014-2019 qui s'élevaient à 18,3 millions d'euros, alors que la crise sanitaire et le premier confinement ont fortement ralenti les chantiers.

La capacité de désendettement de notre commune passe de 5,8 années en 2019 à 6,8 années en 2020, contre 7,3 pour la moyenne nationale de la strate, et surtout une durée sensiblement inférieure au seuil de vigilance et d'alerte qui se situe, comme vous le savez, respectivement à 10 et à 12 ans. Notre fonds de roulement s'établit à 7,9 millions d'euros, soit un niveau qui reste élevé au regard du besoin de trésorerie de la Ville.

Un mot important enfin : notre ville, grâce à la gestion active de sa dette, continue de bénéficier d'un taux moyen de dette particulièrement faible de 1,37 % contre 1,58 % au 31 décembre 2019. L'ensemble des emprunts contractés sont classés « 1 A » au sens de la charte Gissler. La dette de la Ville de Bayonne ne comporte aucun emprunt « toxique ».

Pour appréhender au mieux les conditions d'élaboration du futur budget primitif, le rapport présenté ce jour permet à notre conseil municipal, comme nous venons de le faire, d'être informé de l'évolution des données économiques et des orientations de l'État pour le secteur

public local, de prendre connaissance de la situation financière de la Ville, d'éclairer notre assemblée délibérante sur la structure et la gestion de la dette. Il doit aussi permettre d'avoir une première approche des équilibres budgétaires envisagés, et de connaître l'évolution attendue des grands postes de recettes et de dépenses, en exposant les engagements pluriannuels envisagés.

- Quelles sont donc les grandes orientations pour la préparation du futur budget primitif ?

Je citerai d'abord et en premier lieu trois points saillants qui caractériseront ce budget.

-Premièrement, pour la douzième année consécutive, les impôts n'augmenteront pas à Bayonne, c'est une prouesse tout à fait remarquable.

-Deuxièmement, une maîtrise optimisée des dépenses de fonctionnement.

-Troisièmement, un investissement important, signe de notre soutien à la commande publique avec, à la fois le lancement de plusieurs grands projets conformes à notre engagement électoral, et la gestion au quotidien des services attendus par les Bayonnaises et les Bayonnais.

Concernant tout d'abord la fiscalité directe, l'année 2021 marque l'arrêt de la perception de la taxe d'habitation sur les résidences principales, avec un mécanisme de compensation par transfert de la part départementale de la taxe foncière. Sur les 18,3 millions d'euros de produit de la taxe d'habitation perçus jusqu'alors par la Ville, le produit supprimé en 2020 pour les contribuables bayonnais représente 15 millions d'euros. Ce sont 82 % des foyers fiscaux bayonnais qui sont d'ores et déjà exonérés, ce qui se traduit par un gain moyen de 890 € par foyer fiscal bayonnais, autant de millions d'euros qui ont donc été rendus en pouvoir d'achat aux habitants. De ce fait, 2021 sera bien la douzième année consécutive où les taux de fiscalité directs n'auront pas augmenté à Bayonne.

Au titre maintenant de la fiscalité indirecte, le produit de la taxe additionnelle sur les droits de mutation est anticipé autour de 3,4 millions d'euros, entre 2021 et 2023, soit la moyenne constatée entre 2018 et 2020.

La taxe de séjour directement impactée par la crise sanitaire en 2020 le sera également en 2021, et son produit devrait être sensiblement équivalent, soit 300 000 €. Pour 2022 et 2023, il est anticipé un produit de 450 000 € en retrouvant le niveau constaté en 2019.

L'attribution de compensation de la Communauté d'agglomération du Pays basque sera figée à 14,9 millions d'euros, sauf intervention de nouveaux transferts de compétences.

Concernant les subventions et participations, il s'agit essentiellement des participations versées par la Caisse d'Allocations Familiales, au titre des contrats petite enfance et enfance jeunesse et des subventions reçues au titre de la politique de la Ville et de la rénovation urbaine. Leur montant devrait rester globalement stable aux alentours de 1,3 million d'euros, entre 2021 et 2023.

Les produits des services et du domaine, y compris les loyers commerciaux et associatifs, qui ont subi l'impact considérable en 2020 de la crise sanitaire, ne devraient pas retrouver leur niveau de 2019 avant 2022, soit 7,4 millions d'euros à périmètre équivalent. En 2021, l'activité toujours réduite ou à l'arrêt de certains services pour une partie de l'année (piscines, animations seniors), les exonérations accordées au titre du domaine public ou des loyers pendant les périodes de fermeture administrative des bars et restaurants, notamment, amputeront les recettes de près de 1,2 million d'euros par rapport à 2019. S'il ne devrait pas

dépasser 6,2 millions d'euros, ce produit sera toutefois bien supérieur, près d'un million d'euros, à celui de 2020. Les recettes de stationnement sur voirie, de restauration scolaire, ou des crèches ne devant a priori pas subir de longues périodes de confinement comme celle imposée en 2020.

Au total, nos recettes de fonctionnement se situeront donc aux alentours de 73 millions d'euros pour ce budget primitif 2021.

Deuxième point, la maîtrise des dépenses de fonctionnement. La Ville entend poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement sur la période 2021-2023, avec un objectif d'évolution de 1,5 % par an. C'est la condition du maintien de notre autofinancement brut. Notre effort de gestion portera sur toutes les composantes des dépenses de fonctionnement. À signaler également que nous poursuivrons la gestion active de la dette, pour limiter les frais financiers et bénéficier d'un marché de taux qui ne devrait pas connaître d'évolution majeure sur la période.

Enfin, troisièmement, un fort niveau d'investissement. Pour la période 2021-2023, 83 millions d'euros d'investissement devraient être réalisés, 25 en 2021, 28 en 2022, et 30 en 2023, cette répartition étant bien sûr indicative et susceptible d'évoluer.

Notre plan pluriannuel d'investissement est structuré autour de quatre programmes « grands projets » que sont la Culture et le Patrimoine, la politique sportive, l'aménagement et la gestion de l'espace public, l'Éducation, la jeunesse la petite enfance.

Quelques illustrations très précises de l'engagement qui sera le nôtre au service de la Ville de Bayonne et de ses habitants :

-Pour la culture et le patrimoine, je citerai l'exceptionnel projet du musée Bonnat-Helleu et la médiathèque.

-En matière de politique sportive, le nouveau stade Jean Dauger avec l'AB Stadium et l'AB Campus, la salle de réception rugby amateur, le gymnase Largenté.

-Pour l'aménagement et la gestion de l'espace public, retenons le plan de développement du vélo tranche 1, la sécurisation et l'aménagement des quais, la requalification des rue Marengo et Thiers, le réaménagement du secteur de la Poterne, l'aménagement de la place Pasteur.

-Enfin, nous venons d'en parler, en matière d'éducation jeunesse et petite enfance, des projets aussi importants que le Pôle de musique amplifiée de la casemate de Mousserolles, de l'Ikastola Oihana ou de l'école du Prissé.

En parallèle, la Ville poursuivra son programme d'amélioration et d'entretien du patrimoine bâti et des espaces publics, ainsi que des acquisitions et de renouvellement du matériel, pour un montant de 7,5 millions d'euros en moyenne par an. En outre, la Ville poursuivra sa politique de rénovation du centre ancien, par la mise en œuvre du plan national de requalification des quartiers anciens dégradés, et l'opération programmée d'amélioration de l'habitat.

Je terminerai en précisant que, conformément à nos engagements en début de mandat, les éléments budgétaires qui sont ce soir mis au débat ont été longuement présentés et détaillés lors de la commission des Finances du 1^{er} février dernier.

Permettez-nous enfin, avec Xabier Parrilla-Etchart de remercier très chaleureusement notre directeur des finances Marc Andrieu et toute l'équipe de la direction des finances, ainsi que

Dominique Foulon pour la qualité du travail présenté ce soir, et leur écoute face à nos exigences.

En conclusion, notre stratégie financière parfaitement réfléchi et assumée nous permet donc, le moment venu, de réaliser les investissements majeurs dont notre ville a besoin, qu'ils soient culturels, éducatifs, sportifs ou encore l'aménagement urbain durable. Voilà, mesdames et messieurs, Monsieur le Maire, ce que nous souhaitons mettre en avant afin de présenter nos orientations budgétaires ce soir qu'il nous faut maintenant mettre au débat. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE : Merci Madame Durruty, donc j'ouvre immédiatement le débat. Je vois Monsieur Etcheto et ensuite Monsieur Bergé. Monsieur Etcheto.

M. ETCHETO : Merci Monsieur le Maire. Juste une petite remarque quand même, c'est vrai que quand on a commencé l'examen de ces orientations budgétaires, il était déjà presque 23h, Sylvie, quand tu as commencé à parler pour quelque chose qui est quand même la cabine de pilotage annuelle de la collectivité. Il y a je crois, dans cette séance, une espèce d'inflation verbale. C'est une autocritique collective que je m'applique également, mais on parle beaucoup. Sommes-nous pour autant audibles dans tout ce que nous disons de nos concitoyens, et est-ce qu'en parlant autant, est-ce que nous avons réduit pour autant la fracture démocratique dont on parle les uns et les autres ? Moi j'ai quelques doutes là-dessus. Enfin je n'irai pas plus loin. Ça vient d'être dit, on va s'y joindre bien entendu parce qu'il est de tradition, au moment de présenter et de discuter les orientations budgétaires, de remercier les services, notamment bien sûr les services de Monsieur Foulon et de Monsieur Andrieu bien entendu. Mais je crois que, vu les circonstances de cette année extraordinaire, on doit également remercier à nouveau l'ensemble des personnels municipaux mobilisés dans des conditions de travail qui sont beaucoup plus difficiles, à tous les niveaux. Je pense aussi d'ailleurs, très concrètement, à toute l'équipe du secrétariat général, des appariteurs, parce que la gestion évidemment de ces séances sur des sites différents n'est pas des plus aisées.

Alors, ces orientations budgétaires, ça a été dit, elles sont évidemment placées sous le signe de la crise que nous traversons. Elles sont également contraintes, il faut le dire, par des choix politiques lourds qui ont été faits depuis maintenant 4 ou 5 ans. Pour tâcher d'être le plus clair possible, je les commenterai en trois étapes.

D'abord le contexte particulier de crise et ses conséquences sur la situation budgétaire municipale, ensuite l'examen de la maquette budgétaire générale et des choix de la majorité municipale, et enfin l'examen plus particulier de la politique d'investissements et de ce qu'elle dit de la politique urbaine municipale en général.

Je commencerai d'abord évidemment par le contexte, un contexte qu'il faut appréhender à deux niveaux, un niveau immédiat sur les exercices 2020 et 2021, mais également un niveau à terme, pour tracer les perspectives des années suivantes. Dans l'immédiat, ça a été dit, finalement la crise a relativement, relativement peu affecté l'équilibre budgétaire de la Ville. Alors, il faut bien s'entendre, les impacts sont réels. Des dépenses, des actions, et notamment des actions d'urgence ont été mises en œuvre, avec les coûts que ça représente. Mais c'est vrai que d'autre part, de l'autre côté il y a eu aussi des annulations, des activités réduites qui ont engendré des dépenses en moins.

Deux exemples très, très simples : la baisse des recettes de restauration scolaire, elle s'est accompagnée bien évidemment aussi d'une baisse des prestations, et donc des dépenses et des coûts pour la Ville. Et puis surtout, à côté des dépenses exceptionnelles liées au Covid,

l'annulation des fêtes de Bayonne a débouché sur une économie de près d'un million d'euros pour le budget de la Ville. Donc, au total ça a été dit, la capacité d'autofinancement de la Ville a été relativement, relativement épargnée. Les produits fiscaux se sont maintenus, et on a noté à Bayonne comme ailleurs sur la côte basque, la plutôt bonne tenue des fameuses DMTO, les droits de mutation à titre onéreux, parce que le marché foncier immobilier reste très, très actif, peut-être même, quelque part, a-t-il été renforcé sur le territoire de la côte basque. Les dotations de l'État n'avaient pas de raison cette année d'être en diminution. Donc de ce côté-là, stabilité. Ça, c'est pour l'immédiat.

Mais les orientations budgétaires c'est évidemment, comme leur nom l'indique, de tracer également des perspectives à plus long terme. Si l'on peut estimer que les recettes fiscales se maintiendront, et même pourquoi pas progresseront, on parle désormais non plus de la taxe d'habitation, mais de la taxe foncière renforcée, puisqu'on a récupéré la part départementale et des DMTO. En revanche, d'autres recettes risquent, elles, de se trouver affectées. Pourquoi ? Tout simplement parce que la facture de la crise n'a pas encore été présentée, et notamment elle n'a pas été présentée par l'État, le fameux « quoi qu'il en coûte » justement, il aura bien un coût, on le sait bien. Alors, pour l'instant l'État laisse filer le déficit et la dette publique, ça a été rappelé. Mais on se doute bien que cette attitude transitoire ne durera pas. Alors je ne vais pas rentrer ici dans le débat très, très politique, de savoir s'il faudrait annuler la dette Covid ou non. On a entendu entre autres les propos de la présidente de la BCE, de la Banque Centrale Européenne, il y a quelques jours, l'orthodoxie budgétaire qui est quand même aux manettes devra peut-être lâcher un peu de lest devant le principe de réalité, on l'espère. Mais en tout cas, elle ne semble pas devoir être fondamentalement remise en cause. Et on entend déjà, ici et là, les messages selon lesquels il faudra, la crise passée, chercher à rétablir les comptes et à rembourser la dette publique.

Par conséquent, et Sylvie l'a finalement déjà un peu indiqué, l'État devra fatalement engager un plan de rigueur budgétaire à partir de 2022, disons, vu la perspective des élections nationales, on imagine que ça ne sera pas avant, donc ça risque d'être avec le premier collectif budgétaire, le premier projet de loi rectificatif certainement de l'année 2022. En effet, il faut donc s'attendre à ce que les dotations attribuées aux collectivités locales soient elles aussi concernées. Il faut s'attendre aussi, par contre-coup, à ce que l'ensemble des subventions, qui nous sont versées par d'autres organismes publics dans le cadre de projets qui se font, soit également affecté par une sorte d'effet domino.

Autre conséquence, quand même, qui risque de toucher par contre-coup le bloc communal, les financements en provenance des intercommunalités. Pourquoi ? Parce que ce sont elles, en effet, qui lèvent la fiscalité économique. Et en tant que tel, ce sont bien les intercommunalités qui se trouvent directement affectées par les baisses d'activité. Et donc l'attribution de compensations et les autres fonds de concours, dont la Ville bénéficie par reversement de la Communauté d'agglomération Pays basque, pourraient se trouver fragilisés. Ces perspectives quand même inquiétantes, même si le document prend les précautions oratoires d'usage pour les évoquer, si ça a été répété oralement, je crois qu'on s'en tient quand même à ces simples rappels verbaux, et le document ne semble pas tenir compte, pour tracer les perspectives budgétaires des années à venir, de tout ça.

Le maintien dans ces conditions-là d'une CAF, d'une capacité d'autofinancement, c'est le delta qu'on dégage au bout du budget de fonctionnement. Pour être plus clair, le maintien à ce niveau d'une CAF satisfaisante est quand même assez hypothétique. Il y a là un manque d'anticipation qui frise un petit peu le déni. Et ce qu'on n'évoque pas non plus, c'est la question,

alors elle a été suspendue par l'effet de la contractualisation que nous a imposé l'État, que l'État a imposé à toutes les collectivités locales lors de l'exercice précédent, dispositif qui a été suspendu à titre exceptionnel pendant la crise, mais qui, si l'État est constant et cohérent avec lui-même, risque peut-être de revenir une fois la crise passée. Et je rappelle qu'il pose notamment des contraintes importantes sur l'emprunt, sur le ré endettement, sur les politiques d'investissement. Donc là aussi il y a des incertitudes qui peuvent paraître inquiétantes.

J'en viens maintenant au deuxième point, la maquette budgétaire et générale. Nous sommes une ville qui grandit, dont la population augmente, ce qui produit avec l'élargissement des bases fiscales ou avec les conséquences sur la dotation générale de fonctionnement qui nous est attribuée, des recettes supplémentaires. En revanche, en matière de services à la population, on observe, et ça c'est une tendance lourde, une stagnation des moyens qu'on a décidé de contraindre, et c'est une décision évidemment politique. Les dépenses de fonctionnement sont fortement contraintes. Et cette contrainte sur les moyens, alors certes elle ne s'applique pas toujours de la même façon, elle est parfois très rigoureuse sur les dépenses de personnel, et par contre elle semble l'être beaucoup moins sur les dépenses externalisées, et sur le recours notamment à de nombreuses études ou prestations en tous genres. Nous l'avons observé depuis quelques années à travers les budgets successifs. Je ne m'attarderai pas là-dessus parce que ce ne sont pas les orientations budgétaires qui nous permettront de l'apprécier, mais plutôt le budget primitif, et on y reviendra donc dans quelques semaines.

Mais avec cette contrainte des moyens se pose une question fondamentale : peut-on rendre le même service à une population de 55 000 habitants qu'à une population de 45 000 habitants, avec la même enveloppe ? 10 000 habitants de plus, c'est-à-dire pratiquement 20 % de population en plus, c'est aussi évidemment davantage d'élèves, pas forcément davantage d'écoles vous allez me dire, mais davantage de voirie, davantage d'espaces verts, davantage d'équipements, davantage aussi d'incivilités ou de petits conflits à apaiser ou à arbitrer, sans parler des nouvelles exigences de la vie urbaine.

Alors si la section de fonctionnement très contrainte peine de plus en plus à donner satisfaction à une ville et à une population en croissance, c'est aussi et surtout parce qu'elle subit l'inflation et le surdimensionnement des dépenses d'investissement. Les dépenses d'investissement trop élevées qui se font aussi, et même d'abord, au détriment de la qualité de service rendu à la population au quotidien, puisque pour arriver en partie à les soutenir, il faut, et c'est presque obsessionnel, dégager une CAF qui soit d'un certain montant minimal. Mais ça se fait au détriment des actions du service à la population au quotidien. Illustration : c'est pour cela que nous avons un ticket de cantine extrêmement élevé à Bayonne, davantage que le seul coût du repas lui-même, et plus élevé que dans les villes comparables. C'est pour cela aussi que nous avons, depuis plusieurs années, un service de police municipale aux effectifs insuffisants, pour les missions toujours plus nombreuses et difficiles qui lui sont demandées dans une ville à la population en augmentation. Et on pourrait ainsi, ce ne sont évidemment que des exemples, on pourrait ainsi les multiplier.

C'est donc bien l'hypertrophie des dépenses d'investissement, vous l'avez rappelé, 83 millions d'investissements programmés sur les trois exercices à venir, c'est bien ça qui constitue la tendance de fond des orientations budgétaires municipales depuis plusieurs années. Et nous n'avons pas cessé de le dire depuis 4 ou 5 ans, une hypertrophie qui est notamment le fait d'un ou deux projets qui, à eux seuls, viennent grever l'action publique de la Ville bien entendu.

Ça tombait bien qu'il se trouve au menu à l'ordre du jour de ce conseil, le musée Bonnat. Donc on sait que désormais la facture ça sera 30 millions de prévu, enfin à l'entame effective du chantier, il faut le dire 30 millions d'euros, c'est un goulet considérable qui va peser pour longtemps sur les finances de la Ville. Je ne vais pas m'attarder sur le plan de financement, mais rapidement, de ce que vous nous avez indiqué, qui n'est pas très, très différent de la maquette que vous nous aviez donnée il y a un ou deux ans. Sauf qu'il y a un ou deux ans en 2018 elle se rapportait à un coût global qui était de 21 millions euros, là on est sur 31 millions d'euros, la différence, elle est pour la Ville. Si je défalque les participations que vous avez annoncées, il reste 20 millions d'euros en réalité à charge de la Ville et du legs Howard-Johnston, dont on sait aussi les diverses incertitudes qui pèsent dessus.

Alors comment financer cette politique d'investissement démesurée ? En jouant désormais donc sur quatre leviers.

Le premier, je viens de le dire, c'est la contrainte sur le budget de fonctionnement, au détriment du service à la population et de la qualité de vie quotidienne des Bayonnais, je n'y reviens pas.

Le deuxième levier c'est l'emprunt. Alors, la trajectoire très inquiétante de ré endettement de la Ville sur laquelle nous n'avons pas cessé d'alerter depuis deux ou trois ans se confirme. Et pour la première fois, vos propres chiffres reconnaissent que l'encours de la dette dépassera la barre des 70 millions d'euros. Une barre que vous disiez, c'était votre prédécesseur dans cette fonction d'adjoint aux finances, Michel Soroste, vous disiez alors ne pas vouloir dépasser, et c'était il y a quand même assez peu de temps. Quant à la capacité de désendettement, vous prévoyez qu'elle montera jusqu'à près de huit années, mais, là aussi, vous ne la capez pas plus de huit ans, mais ce sera un minimum. D'abord, un, il faudra qu'il n'y ait pas de dépassement sur ces investissements, qu'on n'ait pas de mauvaise surprise. Mais, il y a autre chose, vous savez que cette capacité de désendettement est aussi tributaire du niveau de la CAF, la capacité d'autofinancement, c'est comme ça qu'elle se calcule. Et j'ai rappelé tout à l'heure les très sérieuses incertitudes sur le maintien du niveau de la CAF à partir de 2022-2023 au vu de la situation générale, et de ce qui pourrait être une politique de rigueur ou d'austérité, comme on voudra, de l'État en direction des collectivités locales.

Le troisième levier, c'est, il faut bien le dire, la liquidation du patrimoine public de la Ville qui continue, avec de nouvelles cessions que vous prévoyez pour 6 millions d'euros, ce n'est pas rien, vous nous direz ce que vous comptez vendre. On sait ce que vous avez vendu il y a peu, donc qui n'est forcément plus à vendre, et décidément il ne restera pas grand-chose aux Bayonnais après votre passage.

Et puis le quatrième levier, et ça, c'est quand même le scoop, c'est la hausse des impôts. Alors c'est le scoop sans l'être, parce qu'on se doutait bien qu'elle allait arriver, de préférence sans prévenir, après les élections. Vous envisagez donc, à partir de 2022, une augmentation de deux points du taux de taxe foncière. C'est ce qui nous a été exposé en commission Finances l'autre jour. Ce n'est pas dans le document d'orientation budgétaire, mais c'est bien dans ce que vous nous avez exposé en commission Finances. Donc finalement, après n'avoir jamais honoré vos promesses de 2014 pour les baisses d'impôts, finalement vous les augmentez, sans l'avoir annoncé aux électeurs.

Alors effectivement, avec une telle recette budgétaire tout le monde peut y arriver. Quatre ingrédients pour une potion finalement amère que vous ferez boire à des Bayonnais qui risquent quand même de mettre du temps à la digérer.

Et je terminerai par mon troisième point, l'examen de la section d'investissement et ce qu'il nous dit de votre politique urbaine. Je ne reviens pas sur ce que je viens de dire sur son volume général trop élevé, on sait que s'il est trop élevé, cela tient pour l'essentiel au poids de la rénovation du musée Bonnat, qui avec 30 millions d'euros l'écrase de tout son poids, et qui fait d'ailleurs que bien des opérations, qui seraient nécessaires, sont elles-mêmes évacuées. On parlait de l'école d'Arrousets, on sait pourquoi elle n'est pas programmée, alors que finalement vous vous étiez engagés à le faire au cours de la campagne électorale, c'est-à-dire qu'il y a assez peu de temps. C'est un des dégâts collatéraux du poids considérable et démesuré du musée Bonnat.

Au-delà du seul musée Bonnat, ce qu'on peut regarder aussi c'est que, de manière générale, on peut relever que vous consacrez pratiquement 90 % de l'effort d'investissement à des dépenses de prestige. On met tout dans la vitrine en somme. Le musée Bonnat bien sûr, mais si on regarde, par exemple, tous les aménagements urbains, là c'est le centre-ville qui absorbe tout. Il l'absorbe pour des aménagements qui ne sont d'ailleurs pas conçus pour le confort ou la vie quotidienne des résidents, mais bien pour travailler le décor de la ville carte postale qui est finalement quelque part un peu votre choix, votre signature.

Les quartiers, les écoles, à l'exception évidemment de l'école du Prissé, alors un beau projet, un beau projet l'école du Prissé, alors peut-être qu'il est d'ailleurs beau pour faire oublier que, justement, on ne fait pas le reste. À cette exception près, on ne voit pas grand-chose, et Arrousets, en effet, les familles repasseront encore une nouvelle fois. Presque 20 ans après l'ouverture de ce quartier à l'urbanisation, justement d'ailleurs à destination en principe des familles, on est toujours sur ce contresens qui fait qu'il n'y a jamais eu d'école, et mieux que ça, fin de la dernière mandature, on avait, les anciens s'en souviennent sans doute, on avait clôturé, non pas la ZAD, mais la ZAC d'aménagement du quartier d'Arrousets où la Ville a d'ailleurs perçu, alors je ne sais plus, de mémoire je crois que c'était 1 200 000 € à peu près, avec le constat justement, petit constat d'échec sur cette clôture de la ZAC de la part des aménageurs, c'est que l'école qui devait figurer et les aménagements et la place publique qui avait un fronton je crois de mémoire, n'avaient pas été réalisés. Par contre, la Ville a récupéré cet argent, il est bien dommage qu'elle ne l'utilise pas à faire enfin cette école.

Au passage, j'aurais une petite question, il y a une subvention de 300 000 € qui est signalée sur le gymnase de Largenté, et franchement dont la légalité peut interroger. Enfin, on imagine en tout cas que ce financement sera examiné en CDEN ou dans les autres instances de l'Éducation nationale.

Au total, ce sont donc des orientations budgétaires qui reflètent finalement assez bien la politique municipale, on en met beaucoup dans la vitrine, presque tout, mais derrière le décor la réalité est toute autre. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Etcheto. Monsieur Bergé.

M. BERGÉ : Oui merci beaucoup Monsieur le Maire. Je vais essayer de ne pas être trop, trop long. Tout d'abord je tiens à noter et à remercier une fois de plus Madame Durruty et les services de la commune pour la qualité et la clarté des documents qui nous ont été transmis et sur cette approche pluriannuelle qui est extrêmement qualitative, pour permettre de se projeter et d'avoir des débats transparents. Je tiens à remarquer et j'apprécie « l'évolution progressive et politique » de Madame Durruty qui voue maintenant une vertu aux dépenses publiques, à ses budgets d'investissement et à ses politiques contracycliques. Il y avait même quelques accents « mélanchoniens » presque dans la prise de parole sur le soutien à

l'investissement public. Comme quoi, cette crise nous permet de nous rapprocher encore plus, nous ne pouvons que nous en féliciter.

Je ne reviendrai pas longuement sur le contexte économique global dégradé en lien avec la pandémie, mais j'évoquerai à contre-emploi justement le déficit public prévu à 8,5 % en 2021, après un déficit à 11,3 % en 2020, et un taux de dette publique à envisager à + 120 % en 2021. Cette explosion de la dette du pays et ses déficits budgétaires, bien au-delà du sacrosaint taux de 3 % imposé arbitrairement depuis des années, plus que nous inquiéter, nous interroge. On a finalement trouvé de « l'argent magique ». Et nombre de ceux qui, pendant des années, dénonçaient l'assistanat aux plus faibles d'entre nous et l'impact budgétaire de l'État-Providence n'ont rien retrouvé à redire sur la mise sous perfusion de l'économie et des entreprises, au prix d'une explosion de l'endettement de la France. Nous espérons qu'au retour de la normalité sanitaire et économique, ceux qui, à juste titre, ont bénéficié de l'assistance de l'État, dégradant comme jamais les comptes publics, auront la décence d'éradiquer le terme « d'assistanat » pour qualifier les aides que notre société devra apporter à ceux qui sortiront les plus affaiblis de la crise. Hélas, je pense que beaucoup oublieront.

Il est cependant certain, et cela Henri Etcheto l'a également mentionné, que les collectivités territoriales, comme après la crise de 2008, devraient voir les ressources affectées par l'effort de rétablissement des comptes publics, par des mesures de gel et de baisse des dotations, et un contrôle accru de leurs exercices budgétaires, en voyant leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement corsetées, comme cela a été le cas avant la crise.

Donc, avant de proprement parler des orientations budgétaires, revenons sur le compte administratif. Et il est particulièrement intéressant de comparer les résultats du compte administratif de 2019 avec ceux de 2020. En 2019, on constatait des recettes dynamiques de manière tout à fait normale. En 2020, on constate une baisse des recettes. L'autofinancement brut était de 10,9 millions euros en 2019, il passe à 9,2 en 2020, l'autofinancement net de 3,8 à 2,3, le fonds de roulement de 11,2 à 7,9, l'encours de la dette de 61,6 à 62,9, et le ratio de désendettement de 5,8 années à 6,8 années. Ça permet de nous rendre compte d'ores et déjà d'une dégradation importante des ratios financiers en une année, sur un seul exercice budgétaire. Cette dégradation est d'autant plus inquiétante qu'elle se réalise dans un contexte de réalisation famélique des investissements, avec un taux de 51 %. Ce taux peut s'expliquer en partie du fait de la crise sanitaire, mais qu'en aurait-il été des ratios financiers si la Ville avait été en capacité de réaliser les investissements prévus ? D'ailleurs, vous le savez comme nous, les taux d'exécution de la section d'investissement de la commune sont particulièrement bas depuis des années, ce qui permet chaque année d'annoncer des budgets d'investissement ambitieux, tout en préservant les ratios financiers du fait de leur non-réalisation. Cette dégradation des ratios dans ce contexte est donc particulièrement inquiétante, et ne peut être imputée uniquement à la crise.

Sur les orientations budgétaires, c'est particulièrement intéressant, année après année, alors même que vous changez les limites du cadre, nous entendons le même refrain de « tout va très bien, Madame la Marquise ». L'année dernière, vous nous présentiez aux orientations budgétaires pour les trois années avec le cadre suivant : une capacité d'autofinancement brute moyenne de 8,5 millions d'euros sur les trois ans, un plafond d'endettement à 70 millions d'euros, un ratio de désendettement de 7,7 ans. Il ne s'est écoulé qu'une année sur trois. Normalement, on devrait retrouver un cadre quasi équivalent. Or, le cadre que vous nous avez présenté en commission Finances, et qui se trouve à la page 21 de la présentation, évoque une capacité d'autofinancement brute moyenne de 8 millions d'euros sur les trois ans, c'est-à-

dire, par rapport à l'année dernière, moins 500 000 € par an. Un plafond d'endettement à 75 millions d'euros, soit 5 millions d'euros de plus que le plafond d'endettement qui avait été annoncé l'année dernière pour trois ans, alors qu'il n'y a qu'une seule année qui a été consommée. Et enfin, un ratio de désendettement, et là on commence à voir la vérité, annoncé à neuf ans. J'ai le document ici.

Les chiffres ne mentent pas. Vous n'arrivez pas à tenir la trajectoire que vous vous êtes fixée, alors même que le plus gros du programme d'investissement reste à venir. Ceci est d'autant plus inquiétant que ces prévisions se font dans un contexte d'augmentation de la pression fiscale, du fait de l'augmentation des bases, mais aussi des taux à partir de 2022, avec une augmentation de 2 % de la taxe foncière prévue en 2022.

Vous pariez également sur un maintien des droits de mutation à hauteur de 3,4 millions d'euros correspondant au niveau moyen de 2018-2020, preuve que la pression immobilière n'est pas près de s'arrêter. Pour les autres recettes de fonctionnement, vous pariez sur une stabilisation au niveau de l'avant-crise à partir de 2022, on ne peut que le souhaiter pour la santé financière de la commune. Sur la période ce sera donc la dynamique du produit de la taxe foncière avec son augmentation de base et de taux qui permettra d'obtenir un niveau de recettes de plus de 75 millions d'euros en 2022, et 76 millions d'euros en 2023.

Là, je reprendrai un peu la même vision, et je partage la vision évoquée par Henri Etcheto, vous affichez une volonté de limiter les dépenses de fonctionnement par une politique de stabilisation des emplois municipaux, et au travers du redéploiement des agents. Est-ce que cette logique sera suffisante pour répondre aux besoins d'une population qui augmente de 5 000 personnes tous les 10 ans ? Cette question mériterait d'être étudiée plus attentivement. Vous prévoyez respectivement 25, 28, 30 millions d'euros d'investissement pour les années 2021, 2022 et 2023, soit un programme d'investissement de 83 millions d'euros que vous comptez financer par, bien évidemment, des cessions, beaucoup d'emprunts, et des subventions à un niveau très élevé. Les ratios se dégradent, l'emprunt explose, la fiscalité augmente et nos prévisions sont calquées sur la fin de la crise. « Tout va très bien Madame la Marquise, pourtant il faut, il faut que l'on vous dise, on déplore un tout petit rien, si l'écurie brûla Madame, c'est que le château était en flammes, mais à part ça, Madame la Marquise tout va très bien, tout va très bien. ».

M. LE MAIRE : S'il n'y a pas d'autres questions Madame Durruty va répondre en bloc.

M. DURRUTY : Alors je vais oser dire à Monsieur Bergé qu'il nous avait habitués, sur des discours d'orientation budgétaire, à des propos un peu plus mesurés, et je ne crois pas l'avoir entendu dans le cadre de l'assemblée régionale dans laquelle nous siégeons tous les deux avoir eu des propos, ne serait-ce qu'un tout petit peu alarmistes, alors que, vous le savez, la capacité de désendettement de la Région, du fait de la crise sanitaire et de toutes les actions menées pour soutenir la relance, passera de 4,4 années en 2020, à 10,8 années en 2021. Et là, Monsieur Bergé nous ne vous avons pas entendu, et je ne vous ai pas entendu. Et c'est vrai que là, les propos que vous venez de tenir par rapport à la situation que nous venons d'exposer, et que nous avons étudiée en détail vous l'avez dit, je pense, ne me semblent pas mériter un jugement tout aussi, je dirais, exagéré que vous venez de le faire. Et je remercie Monsieur Etcheto pour la mesure de ses propos sur l'analyse de la situation, et la vision de la situation.

Moi, ce que je voudrais surtout vous dire à tous, c'est que ce débat d'orientation budgétaire et cet exercice d'orientation budgétaire vise à mettre en perspective, à cadrer, notre trajectoire

financière, à mettre en perspective nos projets, et donc à nous projeter. Nous projeter dans un contexte qui, ça nous l'avons tous partagé, aujourd'hui est plein d'incertitudes, avec effectivement des hypothèses qu'il nous a fallu poser, reposer, re reposer, de façon à considérer que rien n'était acquis, et qu'effectivement, Henri Etcheto ce n'est pas un manque d'anticipation, parce que c'est ce que vous avez dit, bien au contraire, nous avons au contraire fait preuve de beaucoup d'anticipation, et de lucidité dans les chiffres, tels qu'ils ont été posés sur cette période 2021-2023.

Alors, c'est vrai que ces orientations budgétaires sont en cohérence avec nos ambitions pour Bayonne, parce que même si on ne pilote pas des ambitions avec des chiffres, il faut piloter en responsable, et le faire, pour le coup avec des chiffres. Ces chiffres, ils ont été posés et les ratios ont été posés. Alors bien sûr, vous pourrez les traduire tel que vous venez de le faire, en considérant qu'ils sont toujours trop élevés, ou pas assez élevés selon les critères que vous avez pris. Mais moi, ce que je souhaite vous dire ce soir à tous, c'est que notre niveau d'investissement effectivement est ambitieux pour Bayonne. Les 83 millions d'euros qui vous ont été largement détaillés sont à la hauteur des engagements que nous avons pris pour les Bayonnais, mais ils sont tout à fait acceptables compte tenu du ratio que nous avons posé, à savoir un autofinancement brut, donc minimum de 8 millions d'euros, et un encours de la dette maximum de 75 millions d'euros.

Moi, ce que je voudrais vous dire c'est que, durant cette même période 2021-2023, l'encours de notre dette n'augmentera que de 7,6 millions d'euros, parce que bien évidemment, nous emprunterons 30 millions d'euros, mais nous rembourserons aussi à peu près 21 millions d'euros, un peu moins, mais 20 millions d'euros. Et comme vous le savez aussi, un programme d'investissement ne peut pas être linéaire, puisqu'au cours d'un mandat il y a des années qui correspondent à des années de montée en puissance, de phase de finalisation de projets, et puis des années qui correspondent à des phases d'études. Et il se trouve que la période que sur laquelle nous travaillons ce soir, 2021-2023, c'est bien une période au cours de laquelle beaucoup des projets sont arrivés à maturité, et seront terminés, Monsieur le Maire, et livrés à échéance de 2023 à début 2024. C'est la raison pour laquelle nous avons aussi ce montant et ce niveau d'investissement, à la hauteur de celui qui est présenté.

Simplement, ce que je voudrais préciser Monsieur Etcheto, c'est que je ne vous suis pas dans la démonstration consistant à dire que, pour être en capacité à avoir des montants d'investissement à la hauteur de ceux qui sont les nôtres, nous limitons nos dépenses de fonctionnement. En fait, nous suivons ce que vous avez évoqué, puisque la contractualisation avec l'État qui nous a guidés ces dernières années d'un point de vue de nos dépenses de fonctionnement nous obligeait, je le rappelle, à avoir des dépenses de fonctionnement cadrées à un montant maximum d'augmentation de 1,2 % chaque année. Et donc, c'est clairement ce que nous faisons dans ce budget fonctionnement, anticipant sur les mesures que l'État pourrait imposer à nos collectivités, nous l'avons tous partagé, considérant qu'à 1,5 million euros, nous pourrions à la fois répondre aux exigences de l'État, mais aussi être en capacité à faire fonctionner les services, et à répondre aux besoins et aux services à la population que nous devons.

Deux chiffres Monsieur Etcheto, sur la période 2015-2019, nous avons, en termes d'aménagement urbain et de services communs, consacré 50 % de nos dépenses de fonctionnement, bien sûr hors personnel, à ces services donc de proximité et dédiés à nos quartiers, avec une évolution des dépenses de 10 %. L'autre exemple que vous avez pris, c'est celui de la sécurité. Contrairement à ce qui a été dit, nous avons embauché six policiers

municipaux, et aujourd'hui ces dépenses ont évolué de 13 %. Donc, je ne peux vous laisser continuer à affirmer que nous avons limité nos dépenses de fonctionnement tout simplement pour être en capacité à financer nos investissements. Mais en revanche, nous souhaitons effectivement piloter, avec une capacité d'autofinancement qui nous permet tout simplement d'envisager l'avenir et d'aller au bout des projets tels que nous souhaitons le faire.

Une autre question peut-être à laquelle vous souhaiteriez avoir une réponse c'est celle de la trajectoire financière. Moi je crois aussi que ce qu'il faut regarder c'est la gestion de la dette que nous avons réussi à faire, Monsieur le Maire, depuis trois ans maintenant. Le taux moyen de notre dette en 2019 était de 2,37 %. Il est aujourd'hui descendu à 1,37. Donc ça veut dire que cela représente, ne serait-ce que sur l'exercice 2020, une économie de frais financiers de l'ordre de 200 000 €, puisque nous avons en fait un coût d'intérêts qui est passé en deçà du million d'euros.

Le point suivant sur lequel je pense que vous attendiez une réponse de notre part, c'est bien sûr la question des cessions. Tout simplement, ces cessions aujourd'hui, il n'est pas dans l'idée, ce sont des orientations budgétaires, ce sont des objectifs que nous posons ce soir, ce sont des hypothèses. La moyenne de nos cessions 2014-2019, c'est 2,6 millions d'euros par an, ce qui justifie que nous ayons prévu sur cette période 2021-2023, 6 millions d'euros par an. Et je ne peux vous laisser non plus dire que pour le coup nous avons vendu... pas par an, entre 2021-2023, désolée, je commence peut-être un peu à fatiguer.

En revanche, la valorisation de notre patrimoine, de nos actifs immobiliers est valorisée à plus de 560 millions d'euros, Monsieur Etcheto. Donc là aussi, considérer qu'en cédant 6 millions d'euros sur une période de trois ans nous allons venir dégrader de façon conséquente notre patrimoine, c'est faux et totalement faux, d'autant que, durant la même période, nous aurons investi 83 millions d'euros. Et ces 83 millions d'euros viennent bien évidemment enrichir notre patrimoine, je crois que c'est quelque chose qu'il faut aussi ne pas oublier. Lorsqu'on construit un musée de 30 millions d'euros, ce sont autant de millions qui viennent enrichir le patrimoine de la Ville. Ce ne sont pas des dépenses que l'on fait et qui, finalement, sont jetées et n'ont aucune efficacité. Tous nos investissements viennent enrichir notre patrimoine. Et ce qui est important c'est de dire qu'il nous faut aussi être en capacité à entretenir ce patrimoine, d'où des sommes conséquentes qui ont été allouées, puisque, pour ceux qui ont fait la comparaison, Mathieu Bergé, dans les précédentes orientations budgétaires et sur les précédentes années, nous étions plutôt à hauteur de 5,6 millions d'euros, et là notre volontarisme a voulu que nous posions 7,5 millions de euros d'entretien et de renouvellement de matériels.

Donc je conclurai, parce que je pourrais effectivement répondre point par point à beaucoup des questions, mais je crois que le principal c'est de dire qu'aujourd'hui nous ne pouvons pas minimiser les faits et les conséquences de la crise sanitaire sur nos finances, c'est très clair. Le montant en fait des dépenses que nous avons dû allouer, ces 3 millions d'euros de soutien et d'équipement qui nous a été donné de mettre en œuvre, ont pesé pour 1,5 an sur notre ratio de désendettement, qui aurait dû être de 5,3 années, s'il n'y avait pas eu de crise sanitaire, Monsieur le Maire.

De la même façon, ce qu'il me semble important de dire aujourd'hui c'est que, notre volonté d'investissement, vous êtes en droit de ne pas la partager. En revanche, ce que je vous demande de partager ce soir, c'est que le cadrage qui vous est proposé et qui est proposé aux Bayonnaises et Bayonnais, tant d'un point de vue de notre niveau d'endettement et de notre autofinancement brut, est réaliste, conforme à ce que la situation et le contexte nous permettent d'envisager, et nous permettra le temps venu, Monsieur le Maire, de nous adapter

si tant est que nous soyons dans l'obligation de nous adapter. Mais, soyez assurés que ces orientations budgétaires sont, au final, à la hauteur de l'ambition que nous portons pour Bayonne et pour les Bayonnaises et les Bayonnais. Merci.

M. LE MAIRE : Merci Madame Durruty. C'est à mon tour aussi de vous remercier vous-même, vous travaillez beaucoup sur ces dossiers, et puis tous les services, mais cela a été indiqué tout à l'heure par les uns et par les autres, pour la qualité de ce travail. Monsieur Etcheto, vous pouvez intervenir bien sûr, on va essayer d'aller vite, si ça ne vous ennuie pas, sur les interventions maintenant.

M. ETCHETO : Deux, trois points rapidement, d'abord je suis un peu ému parce que j'ai reçu un bon point tout à l'heure, et ça me fait drôle, ce n'est pas dans mes habitudes, alors excusez-moi si je bafouille un peu.

M. LE MAIRE : Vous n'aimez pas ça ?

M. ETCHETO : Tout de suite, je ne veux pas dénoncer mes camarades, mais tout de suite, lorsque j'ai reçu le bon point, il y a Christian Millet-Barbé qui m'a fait les gros yeux...

Au-delà de la facétie, deux, trois points de réponse. Sur la question du patrimoine, on ne va pas s'y attarder, mais on n'a pas tout à fait la même vision de la valorisation et de la dynamique économique des patrimoines. Si vous me parlez du musée Bonnat, là c'est pareil, le théâtre on ne va pas le vendre, il est sans doute estimé très cher, mais j'espère qu'on ne le vendra pas. Vous me direz, on a bien vendu l'ancien palais de justice : ça, on l'a encore en travers de la...

M. LE MAIRE : On l'avait compris.

M. ETCHETO : En ce qui concerne la gestion de la dette, je suis bien d'accord avec vous, alors on est bien d'accord, nous ce qu'on pointe c'est qu'on va vers du surendettement, on a un niveau de dette qui est trop élevé. En revanche, la redistribution, la politique de redistribution de la dette, c'est-à-dire que désormais on contracte de nouveaux emprunts qui sont plus avantageux que les emprunts qu'on a contractés il y a quelques années, parce que tout simplement les taux d'intérêt sont extrêmement favorables aujourd'hui, le fait que ça c'est tout à fait de bonne politique, et on est bien d'accord avec ça. Et on a bien regardé un petit peu tout ça, et en effet la structure de la dette et des emprunts ne pose pas de problème.

Derrière après, là où on a des discussions, c'est sur le niveau d'encours de la dette, les capacités d'autofinancement, parce que ça c'est assez aléatoire. Et quand même, un petit mot là-dessus, comme sur le musée Bonnat, vous nous dites, comme à chaque année : « mais rassurez-vous, nos prévisions, on va tenir ça », et puis année après année, on s'aperçoit en fait que c'est ce que dit l'opposition qui se vérifie. Le musée Bonnat, vous aviez commencé à nous l'annoncer à moins de 15 millions d'euros, on vous avait dit : « mais non, ça sera beaucoup plus cher, regardez ça, ça et ça ». Et puis là, on arrive à un chiffre, alors ça ne sera pas le chiffre définitif, mais là c'est autre chose, ce sont peut-être les aléas de chantier qui peuvent derrière amener d'autres dépassements, mais le vrai chiffre là, début de chantier, c'est celui-là, il est à 30 millions d'euros. Voyez, je ne pensais même pas, je crois que j'avais dit près de 30 millions d'euros. On y est arrivé. Donc soyez très, très prudents, je crois et modestes avec les prévisions, surtout dans cette période, parce que vous l'avez rappelé, on en convient tout à fait, on ne maîtrise pas les uns et les autres ce qui sera le contexte général et la politique de l'État dans les années à venir. Mais on se doute qu'elle risque d'être rude.

Un petit mot sur la contractualisation quand même, la contractualisation s'est appliquée un an finalement, sur les contraintes sur les dépenses de fonctionnement. Deux ans ? Je n'ai pas le souvenir que ça a été deux ans, je crois qu'on a contractualisé juste sur une année. Après ça a été suspendu, puisque c'était 19. Je ne vais pas prendre le risque, après avoir pris un bon point de le perdre immédiatement, donc vous voyez, je n'irai pas plus loin, je vais m'en contenter comme un élève - je ne sais pas si je suis un bon élève -, mais en tout cas en progrès. Et je ferai « na » à Christian Millet-Barbé comme ça.

M. LE MAIRE : Oui Monsieur Bergé, vous aurez le dernier mot en fait.

M. BERGÉ : Oui, et le mauvais point aujourd'hui du coup, des fois on échange les rôles, c'est comme ça, ça arrive. Mais je ne vois pas ce que j'ai vraiment dit sur le fond de différent de Monsieur Etcheto, honnêtement. S'il y a quelque chose qui a dû vous agresser, c'est probablement vos chiffres, les chiffres que vous nous avez présentés et que je n'ai fait que représenter, avec une analyse.

Je partage, moi, une inquiétude. Et vous l'avez dit vous-même : « si jamais on doit réviser, on révisera ». Oui, parce que les simulations que vous nous présentez aujourd'hui, c'est avec un retour à la normale à l'horizon 2022, et avec des ratios qui sont déjà dégradés dès cette année. Et vous-même, vous ne pouvez que constater, l'année dernière vous nous présentiez une trajectoire sur trois ans avec des cadres, il n'y a qu'une année qui est passée, les cadres ont tous bougé. C'est bien qu'il y a une dégradation. Ce n'est pas vous insulter que de dire qu'il y a une dégradation, et que cette dégradation peut être inquiétante, d'autant plus qu'on n'est pas certain que la situation en 2022 redevienne ce qu'elle était avant la crise. Je pensais mon discours plutôt conservateur et réaliste par rapport à ça.

L'autre information qui nous a été présentée l'autre soir en réunion également de la commission, et qui n'a pas été évoquée ce soir, c'est que ce soir vous évoquez une douzième année sans augmentation des taux, mais par contre à partir de l'année prochaine vous comptez augmenter les taux. Donc ça veut dire que la fiscalité va augmenter à partir de l'année prochaine sur Bayonne également. C'est quand même l'information du soir. Ça veut dire que la situation est critique, et ça veut dire que c'est donc la dernière année sans augmentation de taux. Donc là-dessus, je tiens à vous dire c'est le scoop de la soirée. Et si vous êtes obligés d'augmenter les taux dès 2022, alors que vous vous vantez que dans cette année c'est la douzième année, alors peut-être que cette information s'est glissée par erreur dans les documents qui nous ont été transmis, il se trouve que je l'ai vue, je suis tombé dessus. Et donc ça veut dire qu'à partir de l'année prochaine, les impôts augmenteront à Bayonne pour pouvoir financer ce plan d'investissement qui est extrêmement important dans ce contexte.

M. LE MAIRE : Le débat ayant eu lieu, et qu'il n'y a pas de vote sur ce débat, évidemment, je vous propose de passer au rapport suivant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur Parrilla Etchart, essayez de lire les résumés, vu l'heure à laquelle nous sommes, je crois qu'on va être un record de conseil municipal ce soir, ce n'était pas prévu, on avait fait un pari à 11h, 11h30 avec Monsieur Wittenberg, on s'est planté complètement. Allez.

22. Convention partenariale entre la Ville de Bayonne et la Direction générale des finances publiques

M. PARRILLA ETCHART : Merci Monsieur le Maire. Je m'en tiens donc à la lecture stricte. Le rapport 22 a trait à la convention partenariale entre la Ville de Bayonne et la direction générale des finances publiques, la DGFIP. La commune a souhaité mettre en œuvre un partenariat renforcé avec les services de la Direction départementale des finances publiques en vue d'améliorer le service rendu aux usagers et de renforcer la coopération entre leurs services respectifs prenant la forme d'une convention de partenariat, un engagement partenarial. Celle-ci se décline en 3 axes : enrichir les échanges avec le comptable, développer l'efficacité des procédures, et améliorer la qualité comptable. Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la conclusion de cet engagement de partenariat, et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

M. LE MAIRE : Avant de voter ce que vous avez lu, les services me font observer à juste titre, il n'y a pas de vote sur le contenu du rapport des orientations budgétaires, mais il y a un vote pour dire que le débat a eu lieu. Autrement dit, est-ce que nous sommes sûrs qu'on a eu un débat ? Moi, j'ai l'impression qu'on a fait un débat. Alors je mets aux voix, le principe du fait que nous avons effectivement débattu, vous dites que oui ? Vous dites que oui, Monsieur Esteban ? Le débat a eu lieu ? Vous le confirmez. Monsieur Etcheto n'est pas là, mais vous confirmez bien, Madame Brocard que ça a eu lieu.

Quant au rapport de Monsieur Xabier Parrilla Etchart, il est voté celui-là ? Pas d'abstention ni de vote contre, j'imagine ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Vous poursuivez Monsieur Parrilla Etchart ?

23. Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022

M. PARRILLA ETCHART : Oui très bien. Le rapport 23, mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022. En préalable à la production du compte financier unique, le CFU, et à la certification des comptes, il est apparu opportun que la commune adopte l'instruction comptable M57 qui est actuellement le référentiel le plus abouti en termes de qualité comptable, permettant notamment la prise en compte de la pluri annualité, une présentation budgétaire améliorée, de même qu'une appréhension plus fine de l'actif communal et une évolution des états financiers. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le passage à la nomenclature M57 de la commune à compter du 1^{er} janvier prochain.

M. LE MAIRE : Ça doit vous coûter de dire en peu de mots un sujet sur lequel vous pouvez passer des heures. Mais vu l'heure... Pas d'abstention, ni de vote contre ? C'est purement technique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

On passe au rapport 24.

DEVELOPPEMENT URBAIN

24. PNRQAD - Attribution habituelle des subventions municipales relatives au déficit foncier des opérations de requalification des îlots dégradés n° 14 et 15 en faveur de Habitat Sud Atlantic - Acompte n° 1

C'est moi qui vais présenter, je vais être rapide parce que je remplace Alain Lacassagne. C'est l'attribution habituelle des subventions municipales relatives au déficit foncier des opérations de requalification des îlots dégradés 14 et 15 en faveur de HSA - Acompte n° 1. Vous avez pris connaissance de ce rapport, y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Il n'y en a pas. Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le rapport numéro 25 ? Marie-Noëlle Larré.

25. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine

Mme LARRÉ : Oui merci Monsieur le Maire. Il s'agit de l'attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine. Au regard des éléments figurant dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution dans le cadre de l'OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne et du PIG 2018-2021, de 78 601 € de subventions, d'approuver l'attribution dans le cadre du règlement d'intervention municipale en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, de 76 156,18 € de subventions, d'autoriser le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés, sous réserve du respect des conditions prévues par les règlements correspondants et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires avec ceci.

M. LE MAIRE : Sur ce rapport, il n'y a pas habituellement de problème, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre, il est donc adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 1, M. ALLEMAN

Je passe rapport suivant qui est le rapport 26, et qui est présenté par Christine Lauqué.

ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

26. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Bayonne et Habitat Sud Atlantic pour la réalisation d'une contre-allée quartier du Prissé

Mme LAUQUÉ : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet de réalisation de 350 logements dans le quartier du Prissé. La Ville a cédé à HSA plus de 40 000 m² de terrain et prendra à sa charge l'accès au quartier, de même que la reconfiguration de l'avenue Duvergier de Hauranne, et le programme d'équipement public dont les détails figurent dans la note explicative de synthèse. Compte tenu de l'imbrication des travaux d'aménagement du quartier, et pour garantir la mise en œuvre d'un projet d'ensemble cohérent et partagé, il est demandé au conseil municipal d'approuver la convention de

délégation de maîtrise d'ouvrage de la Ville à HSA pour l'aménagement d'une contre-allée, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

M. LE MAIRE : Merci Madame Lauqué, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre, la délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**27. Enfouissement coordonné de réseaux sur l'avenue du 14 avril 1814
- Convention avec la société Orange**

Le rapport 27 maintenant est présenté par François Pauly.

M. PAULY : Rapport 27, enfouissement coordonné de réseaux sur l'avenue du 14 avril 1814 - Convention avec Orange. La Ville souhaite faire procéder à l'enfouissement des réseaux aériens sur l'avenue 14 avril 1814, à la faveur du remplacement du réseau électrique dans le secteur. Sur la base des éléments indiqués dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention à conclure avec Orange et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre, la délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le rapport numéro 28, Monsieur Ugalde.

FETES TRADITIONNELLES

28. Corso 2021 - Conventions de mise à disposition d'un local au profit des associations participantes et versement d'une subvention

M. UGALDE : Oui Monsieur le Maire, il s'agit des conventions habituelles de mise à disposition d'un local au profit des associations participantes et versement d'une subvention. On parle bien sûr des fêtes traditionnelles. Il est demandé au conseil municipal de retenir la candidature des dix associations désignées dans la note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition du local nécessaire à la préparation du corso des fêtes de Bayonne 2021. Par ailleurs, il est demandé au conseil municipal d'approuver le versement à chacun des dix réalisateurs d'une aide pour la confection des chars de 1 500 € correspondant au solde de la subvention 2020 plus 500 € à laquelle se rajoutent les sommes de 800 €, 500 € et 200 € aux chars classés respectivement premier, deuxième et troisième.

M. LE MAIRE : Sur ce rapport, y a-t-il des questions, oui sur ce rapport, Madame Herrera.

Mme HERRERA-LANDA : Très rapidement, notre intervention ne va pas porter sur le corso, mais simplement sur la problématique du maintien ou d'une éventuelle annulation des fêtes de Bayonne. On a entendu, il y a eu des interventions sur les ondes d'Yves Ugalde, je crois que c'était la semaine dernière, qui a été interrogé bien sûr par les journalistes sur le maintien des fêtes, et en tout cas le processus qui était en cours pour leur maintien et/ou leur annulation. Des débats autour des fêtes de Pampelune ont réactivé ce sujet qui commence à être d'actualité.

Et en fait, il a été dit que des consultations étaient en cours ou allaient être lancées et que le maire prendrait la décision, ce qui est tout à fait logique. La seule demande de notre part c'était que la commission extra-municipale des fêtes se réunisse. Il y a peut-être une date qui a été prévue, c'est pour ça qu'on vous interroge. Et pour dire aussi que dans tous les cas il serait peut-être bien, mais c'est peut-être aussi en cours, qu'on puisse anticiper, et imaginer peut-être un certain nombre d'activités si les fêtes, sous leur visage habituel ne peuvent pas se dérouler, ce qui pourrait s'avérer probable. Merci de vos réponses.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Ugalde.

M.UGALDE : Oui, très rapidement, pour ce qui concerne les fêtes de Bayonne, si on veut bien respecter une chronologie des difficultés auxquelles on doit faire face aujourd'hui, vous pouvez très bien comprendre Sophie que l'on commence par la foire au jambon, qui est, par définition, le premier événement basé sur de grands rassemblements humains. Et donc, dans la philosophie qui nous a toujours animés, on procédera à la consultation de tous ceux qui sont susceptibles d'être les acteurs de la foire au jambon, comme ça a été fait l'an dernier. Monsieur le Maire a déjà d'ailleurs calé une date pour rencontrer tous les membres de la filière du jambon de Bayonne, et plus généralement ceux qui participent de l'animation de cette fête populaire. Et puis, dès qu'on aura passé cette étape-là, on passera bien entendu à celle des fêtes de Bayonne, dans l'état d'esprit qui nous animait la fois dernière, c'est-à-dire que rien ne se fera bien sûr sans la consultation de la commission des fêtes, et de tous les acteurs des fêtes. On gardera l'état d'esprit dans lequel on était l'année dernière sur l'événement.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Ugalde. C'est exactement ça. Je mets aux voix cette délibération. J'ai noté que Monsieur Susperregui ne prendrait pas part au vote de cette délibération, tout simplement parce qu'il participe à la confection des chars, et depuis fort longtemps, et on l'en félicite, heureusement que nous avons des conseillers municipaux impliqués dans ce bel exercice populaire. Oui ? Vous ne pouvez pas. Donc il y en a deux. Pas d'autre abstention ni de vote contre, la délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 2, M. SALANNE, M. SUSPERREGUI

FONCIER

29. Relocalisation du verger situé chemin de Habas vers le chemin de Laduché - Conclusion d'un bail rural de long terme avec Monsieur Renaud Delisée

Le rapport 29, Jérôme Aguerre a dû nous quitter parce qu'il était un peu souffrant, alors je vous dis simplement que ça concerne la relocalisation du verger situé chemin de Habas vers le chemin de Laduché, et ça concerne la conclusion d'un bail rural de long terme avec Monsieur Renaud Delisée. La Ville et la communauté d'agglomération Pays basque ont mis à disposition de ce monsieur des parcelles qui sont destinées à accueillir des pommiers. Ces parcelles devant être cédées par la CAPB, il est nécessaire de les délocaliser ces plantations. La Ville propose de les déplacer à proximité des serres municipales avec l'accord bien sûr de l'association et Monsieur Delisée et du centre horticole, et de conclure avec l'exploitant un bail rural à long terme. À l'appui des éléments développés dans la note explicative de synthèse il est donc

proposé au conseil municipal d'approuver la conclusion d'un bail rural. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Il n'y en a pas, la délibération est..

M. ABADIE : Non, excusez-moi.

M. LE MAIRE : Ah voilà.

M. ABADIE : C'est pour faire durer le plaisir.

M. LE MAIRE : Pas trop quand même.

M. ABADIE : Auzapez jauna, jaun andereak. Gure taldearen arabera, deliberazio horren inguruan elementu garrantzitsuak falta dira gure iritzia agertzeko. Zergatik baratzeen lekualdatze hori? Zergatik Hirigune Elkargoa bortxatua da lursail horren uztera? Zerbait jakin nahiz ibili gira eta orain bilaketa horren emaitza frantsesez aurkeztuko dizuet.

Une partie du contenu de cette délibération nous aura permis de mieux appréhender, moi personnellement en tout cas, la notion de « commodat », comme celle d'un bail rural de longue durée dit « bail de carrière », comme d'ailleurs les anciennes variétés de pommes locales, Anisa, Gordin xuria, Mamula. Pour autant, il nous semble qu'il manquait d'autres éléments peut-être un poil plus important, ou tout du moins qui nous auraient permis de mieux comprendre les tenants et les aboutissants de cette relocalisation.

Par exemple, se posent quand même des questions importantes dans ce délibéré, c'est pourquoi justement y a-t-il cette relocalisation ? Ce n'est pas indiqué dans la délibération. Pourquoi la communauté d'agglomération est-elle obligée de se débarrasser de cette parcelle ?

Du coup, on est allé voir un certain nombre de personnes concernées par ces arrachages de pommiers. Il en ressort, de ce que nous avons compris, que ce terrain qui est numéroté AW-413 avait fait l'objet de recours de la part de la famille Maymou Angulo qui gère les pépinières Maymou. Ces derniers, depuis 2001, contestaient l'achat de ce terrain par l'ACBA. Eux, ils pensaient être prioritaires en tant que pépiniéristes jouxtant ce terrain d'1,3 hectare. Sans rentrer dans toutes les procédures de ce dossier et des annexes et des divers recours, ils indiquent que cette situation aurait pu être réglée depuis plusieurs années, d'autant qu'il faut souligner ce qui n'est pas non plus stipulé dans la délibération, c'est que les descendants de Paul Maymou ont une vraie démarche écologique, en ayant déjà protégé 8 hectares en 2008, ce qui en fait un site classé. Et que ce terrain AW-413 va enfin leur revenir, ainsi que, comme nous l'espérons, d'autres petites parcelles sauvages aux alentours, afin d'être, elles aussi, classées. Je crois qu'il y a des discussions en cours avec la Ville.

Du coup, grâce à ces informations, nous comprenons mieux l'enjeu et les dessous de cette négociation, Monsieur et Madame Angulo Maymou ne devraient pas s'opposer à la construction du nouveau centre d'oncologie dont on se demande ce qu'il vient faire là, en haut de ce talweg si fragile.

Au final, tout le monde est content. Monsieur Renaud Delisée aura un bail de 25 ans au lieu de 15 ans jusqu'alors dans le commodat sur le terrain dit de Chirroy anciennement dit Bellecave, avec des pommiers qui ne devraient pas trop souffrir de leur transplantation, car ils sont encore jeunes, deux ans, et bien sûr aussi les pépinières Maymou. Par contre, la biodiversité sur ces terres humides et fragiles, poumon vert de Bayonne, n'en ressort pas gagnante. Nous validons cette délibération.

M. LE MAIRE : Vous pourriez être journaliste d'investigation, parce qu'il y a des choses que vous n'avez pas trouvées dans la délib', et qui sont exactes.

M. ABADIE : Ce sont les déformations du feu journal Kutzu.

M. LE MAIRE : Vous faites votre kutzu sur ce rapport. C'est assez simple. La communauté d'agglomération avait fait cette acquisition depuis fort longtemps, ça n'a aucun rapport avec le fait qu'elle voulait empêcher les consorts Maymou éventuellement d'en devenir propriétaires. En tout cas, la communauté d'agglomération a acquis ce bien. Je me rappelle plus du nom exact de la personne qui avait fait la cession, mais je m'en étais chargé, il y a au moins une quinzaine d'années. Donc, c'est vrai qu'il y a des contentieux qui sont nés entre les pépinières Maymou et à la fois le lycée Etxepare et puis également la Chaufferie bois. Et vous dire, ça n'a pas beaucoup d'importance à l'instant, mais tous ces contentieux ont été gagnés par la Communauté d'agglomération, on n'en est pas forcément fiers, mais je vous le dis, ce n'est pas contraints et forcés que nous sommes arrivés à céder ces parcelles aux pépinières Maymou. Pourquoi ?

Tout simplement parce que les pépinières Maymou ont obtenu un classement extrêmement important, eu égard à la qualité des essences qu'ils font évoluer dans le secteur. Évidemment, le terrain qui leur est cédé n'a pas d'intérêt particulier, sauf qu'il jouxte leur propriété horticole et qu'aussi il y a des espaces humides qui les intéressent particulièrement. Et d'ailleurs c'est la crainte que ces espaces humides soient un peu affectés, je regarde Madame Liousse qui comprend mieux que moi ce dont il s'agit, qui pouvaient être affectés par ces opérations d'aménagement qui sont intervenues en amont pour et le lycée et la Chaufferie bois. C'est à cause de cette inquiétude-là qu'ils ont fait ces recours, peu importe.

Ces recours sont aujourd'hui terminés puisqu'on passe un accord de désistement, et sans médiation cette fois. Et ces parcelles leur seront cédées. Alors effectivement, on y avait installé une pommeraie. Il a fallu voir avec celui qui s'occupait de ça, mais vous avez dit tout à l'heure et fort bien, l'endroit où on pourrait effectivement les réinstaller. Et c'est ce qu'on prévoit exactement ici, dans un terrain qui les intéresse, et qui donc va faire l'objet, le moment venu d'un commodat, un bail rural d'une nature un peu particulière, et dans une durée qui convient finalement mieux à Monsieur Délisée, eu égard à ce qu'est son âge, il est relativement jeune, je l'ai rencontré il n'y a pas très longtemps. Et donc, il va se retrouver pour le coup, alors qu'on avait imaginé qu'il puisse se trouver éventuellement au Séqué, en réalité, ces pommeraies vont pouvoir donc évoluer à côté des serres municipales, donc c'est non loin du secteur de Habas. Donc tout ce que vous avez dit était vrai.

L'objet de cette délibération c'est une cession en bonne et due forme pour un prix qui n'est pas déterminé aujourd'hui, et pour lequel nous savons que les pépinières vont trouver matière peut-être à contestation, mais ça on verra le moment venu. Il faut qu'on se mette d'accord sur le prix de cession du bien. Ceci est un sujet qui se verra ultérieurement, et pas forcément dans cette enceinte d'ailleurs, puisque la communauté d'agglomération est directement concernée par cette affaire. Vous avez l'air d'être d'accord ? Il n'y pas d'abstention, il n'y a pas de vote contre, la délibération est adoptée. C'est parfait.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Je reprends la liste des rapports. On est à 30. C'est Jean-Marc Salanne qui va prendre maintenant le rapport 30.

MARCHÉS PUBLICS

30. Travaux de voirie et réseaux divers pour des opérations de création ou d'aménagements de voies et d'espaces publics - Signature des accords-cadres à marchés subséquents.

M. SALANNE : Oui merci Monsieur le Maire. Il s'agit tout d'abord de travaux de voirie et réseaux divers pour des opérations de création ou d'aménagement de voies et d'espaces publics, la signature des accords-cadres à marchés subséquents. Pour faire réaliser ces travaux de voirie et réseaux divers pour des opérations de création et d'aménagements de voies et d'espaces publics, la Ville a choisi de recourir pour les années 2021 à 2024 à des marchés subséquents avec minimum et maximum, et décide de retenir 5 offres. Sur la base des éléments développés dans la note explicative de synthèse, il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les accords-cadres, à intervenir avec les sociétés concernées, à savoir Eurovia Aquitaine, Colas Sud Ouest, Eiffage Route Sud Ouest Exedra Sud Aquitaine et le groupement Guintoli, et de l'autoriser à prendre toute décision concernant l'exécution des accords-cadres.

M. LE MAIRE : Sur ce rapport, y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix, pas d'abstention ni de vote contre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rapport suivant, toujours Monsieur Salanne.

31. Acquisition d'une laveuse de voirie à eau froide - Marché n° 20016 - Avenant de prolongation de la durée du marché

M. SALANNE : Rapport 31, acquisition d'une laveuse de voirie à eau froide - marché numéro 20016 - Avenant de prolongation de la durée du marché. Il est demandé au conseil municipal, à l'appui des éléments figurant dans la note explicative de synthèse, et notamment au regard la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, d'approuver les termes de l'avenant n° 1 au marché conclu avec la société Parot VI, prévoyant une prolongation de l'exécution des marchés d'acquisition de laveuse de voirie eau froide de 4 mois et 21 jours, et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur Salanne toujours, 32.

32. Prestations de garantie totale, de gestion et de maintenance des installations de génie climatique, production d'eau chaude sanitaire, de traitement de l'air et de fourniture de chaleur - Avenant n° 5 au marché conclu avec la société Dalkia

M. SALANNE : Et enfin, prestations de garantie totale, de gestion et de maintenance des installations de génie climatique, production d'eau chaude sanitaire, de traitement de l'air et de fourniture de chaleur - avenant n° 5 au marché conclu avec la société Dalkia. En 2018 la

Ville a conclu avec Dalkia un marché portant sur la gestion technique et la maintenance des installations de génie climatique, de production d'eau chaude sanitaire et de fourniture de chaleur pour ses bâtiments municipaux. Ce marché nécessite d'être complété par un avenant ayant pour objet la mise à jour du périmètre des bâtiments communaux concernés. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la société Dalkia l'avenant n° 5, dans les conditions détaillées en note explicative de synthèse.

M. LE MAIRE : Pas d'abstention ni de vote contre ? La libération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

33. Modification du tableau des effectifs

Je présente, parce que Madame Durruty a dû sortir, elle arrive là, le rapport 33, c'est la modification du tableau des effectifs. Il est demandé au conseil municipal, Madame Durruty, d'approuver la modification du tableau des effectifs qui comprend la création de 4 postes, la création de 41 postes et autant de suppressions suite aux décisions d'avancement de grade et de promotions internes du 2 février 2021. S'il y a des questions, c'est elle qui y répondra. Il n'y a pas de questions, il n'y a pas d'abstention ? Vous ne prenez pas part au vote. La délibération est adoptée à la majorité requise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, M. ESTEBAN, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

J'en arrive au rapport 34, Christian Millet-Barbé.

SERVICES PUBLICS

34. Fourrière automobile - Approbation du choix du délégataire et du contrat de délégation de service public

M. MILLET-BARBÉ : Oui mes chers collègues, il s'agit de la fourrière automobile et de l'approbation du choix du délégataire et du contrat de délégation de service public. Suite à l'approbation par le conseil municipal en date du 15 octobre 2020 de la mise en œuvre d'une procédure de délégation partielle pour le service public de la fourrière automobile, la Ville a initié une consultation sous la forme d'un avis d'appel public à la concurrence. La commission de délégation de service public, sur la base des éléments indiqués dans la note explicative de synthèse, a retenu la candidature de la société Mendes Crosa. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver ce choix pour une durée de 5 ans, d'approuver le contrat de délégation de service public correspondant, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente et à prendre toutes les mesures nécessaires dans le présent cadre.

M. LE MAIRE : Merci. Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le rapport suivant qui est le numéro 35, c'est Monsieur Laiguillon.

SPORTS

35. Stade Jean Dauger - Modification du bail emphytéotique administratif conclu avec la SASP Aviron bayonnais rugby pro

M. LAIGUILLON : Stade Jean Dauger, modification du bail emphytéotique administratif conclu avec la SASP Aviron bayonnais rugby pro. Le conseil municipal a acté le 10 septembre dernier la conclusion d'un bail emphytéotique administratif (BEA) avec la SASP Aviron bayonnais rugby pro pour permettre au club de réaliser son projet de développement et des infrastructures du stade Jean Dauger. L'évolution du plan de financement nécessitant la révision de la clause suspensive, il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification du BEA et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente.

M. LE MAIRE : Merci. Vous demandez la parole ? Allez-y.

Mme HERRERA-LANDA : Une intervention très courte aussi. Nous n'avons pas de remarque particulière sur cette délibération qui est une modification du bail emphytéotique qui avait été adoptée. Mais nous profitons de cette réunion du conseil municipal pour solliciter une réunion spécifique portant sur l'évolution des divers travaux au stade Jean Dauger. En effet les récentes déclarations des responsables du club sur le caractère conditionnel de certaines tranches et leurs réalisations liées à, on va dire, une saison assez particulière, de même, parallèlement nous observons une évolution, ou en tout cas des informations, qui manquent peut-être de clarté ou de mise à jour pour le moins sur l'AB Campus, nous souhaiterions qu'une réunion avec les nouveaux responsables de la gouvernance du club puisse être organisée. Elle pourrait être peut-être couplée à une réunion de chantier qui permettrait à la fois d'échanger sur ces projets immobiliers et d'aménagement, mais également sur les conséquences de la crise sanitaire pour le club.

Deux remarques qui ne sont pas tout à fait liées. Apparemment un document est classé défense, ça a déjà été dit tout à l'heure, puisque le 10 septembre vous aviez, dans le cas d'une décision, sollicité un conseil financier concernant le bail emphytéotique signé avec l'Aviron bayonnais rugby pro. Il devait nous être remis, j'en ai parlé à la dernière commission générale, je l'ai sollicité par écrit, je ne l'ai toujours pas reçu. Nous ne l'avons toujours pas reçu.

M. LE MAIRE : Excusez-moi, je n'ai pas compris ce que vous n'avez pas reçu.

Mme HERRERA-LANDA : Le conseil financier que vous aviez sollicité par décision du maire du 10 septembre. On l'a demandé. Il a été dit qu'il nous serait envoyé et nous ne l'avons toujours pas reçu.

La dernière remarque qui est anecdotique, mais pas pour les personnes concernées. Il y a trois frontons aujourd'hui qui sont des frontons place libre et qui sont utilisés en particulier pendant les vacances scolaires, mais pas que, dans une période où les personnes ont besoin d'activité. C'est le petit fronton du Polo Beyris, le fronton du stade Jean Dauger sur lequel vous aviez donné un accord de principe sur sa rénovation, le mur à gauche qui est assez grand, et actuellement les ouvriers du chantier ou les contremaîtres, peu importe, on n'a pas enquêté là-dessus, garent leurs véhicules à cet endroit-là pendant les vacances, ce qui fait que le fronton est inutilisable. J'ai encore été vérifié tout à l'heure. Et de l'autre côté, il y a un petit fronton aussi qui est utilisé par la population et par les enfants en particulier, sur lequel des

baraques de chantier ont été déposées, alors qu'il y avait quand même la place pour les mettre ailleurs.

Alors c'est vrai que ça serait peut-être bien qu'on signifie aux automobilistes qu'on peut se garer ailleurs que sur les frontons, que les frontons sont faits pour jouer, et il faut peut-être une information en direction des entreprises. Alors pour le coup, à Jean Dauger je me suis déplacée, c'est vrai du côté du mur à gauche qui est largement utilisé, il n'y a pas de grue au-dessus, il n'y a pas de danger immédiat de projection de matériaux ou autre pendant le chantier. On est assez loin du chantier lui-même.

M. LE MAIRE : D'accord, ce que vous venez de dire à propos de cette occupation anormale Monsieur Jean-Baptiste Marinot qui écoutait me faisait signe qu'ils allaient faire évacuer ça. Vous m'apprenez ce que vous dites, mais ce n'est pas normal effectivement. Par contre, je note aussi que vous souhaitez qu'une réunion puisse se tenir avec les nouveaux dirigeants. Je ferai transmettre ça et il sera satisfait à cette demande, en tout cas je demanderai à qu'ils veuillent bien y satisfaire. Et je crois qu'il n'y aura aucun problème là-dessus. Ceci vaut bien sûr pour tous les groupes qui sont concernés.

Je mets aux voix ? Pas d'abstention ?

M. DUZERT : Une explication de vote, nous ne prendrons pas part à ce vote, non pas que la délibération par elle-même pose problème, au contraire, même pour un million d'euros juste cosmétique qui ne posait pas de problème pour notre groupe. Là où, par contre, je vous interpelle, la séance du BEA du 10 septembre, nous avons fait même une interruption de séance sur un désaccord d'écriture. Vous nous aviez donné un engagement de réécrire nos demandes de précisions sur la phase 1 et la phase 2. Nous avons obtenu le BEA signé à l'issue de la commission générale et rien n'a changé dessus, alors que vous vous étiez engagé à reprendre nos demandes. Donc ici, ça restera sur le PV, nous sommes assez surpris et choqués de ce qui s'est passé. Voilà l'explication de notre non-participation au vote sur votre engagement que vous nous aviez donné.

M. LE MAIRE : On note votre non-participation, pas de problème. Par contre, on me dit derrière à l'instant qu'on a tenu compte de ce que vous dites.

M. DUZERT : On l'a réédité, on l'a comparé avec la note de synthèse.

M. LE MAIRE : Ils sont en train de chercher. Ils me disent « si, si, on en a tenu compte ». Écoutez, tenez-vous-en à votre vote si vous voulez.

Par contre, je voudrais juste dire, parce qu'on a oublié de l'indiquer avec notre collègue Cyrille Laiguillon, c'est que l'augmentation du capital c'est 950 499 et non 963 531, il y a eu une petite coquille qui est intervenue, donc je la rectifie en séance. C'est bien 954 499, pas loin d'un million dans tous les cas.

Écoutez, en tout cas les services vous enverront et ils me disent que ça a été fait. Cette délibération est adoptée dans les conditions qu'on a indiquées tout à l'heure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 8, Mme DURRUTY, Mme MEYZENC, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD.

On va maintenant terminer avec quelques petits rapports qui suivent, c'est le rapport 36, Cyrille Laiguillon.

36. Stade Didier Deschamps - Convention d'occupation au profit de la société Fuchs Sports en vue d'installer un système de captation vidéo des matchs de l'Aviron bayonnais Football Club

M. LAIGUILLON : Convention d'occupation au profit de la société Fuchs Sports en vue d'installer un système de captation vidéo des matchs de l'Aviron bayonnais Football Club. La Fédération Française de Football a signé un accord avec la société Fuchs Sports pour la captation et la diffusion digitale des rencontres de National 2 et 3 sur une plateforme web. À ce titre, elle a proposé à l'Aviron bayonnais Football Club qui évolue en championnat N3, de bénéficier gracieusement de ce service. Le club, intéressé par ce dispositif, a sollicité la Ville de Bayonne, propriétaire du stade Didier Deschamps, afin d'autoriser la société Fuchs Sports à installer un dispositif de captation vidéo et retransmettre ces rencontres. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention afférente, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. LE MAIRE : Merci, pas d'abstention, pas de vote contre, c'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Alors Monsieur Duzert, les services ont fini par trouver le BEA en question, votre demande de complément portait sur un article 21 me dit-on, moi je ne m'en souviens pas, mais ça concernait par contre la résiliation du bail pour faute du preneur. Et là, on a ajouté sur votre demande un point 5, non-respect des délais prévus à l'article 7.5, ce sont les délais que vous savez, c'est à dire non-respect du calendrier global des travaux, à savoir pour rappel, travaux de restructuration et mise en conformité de la tribune est, lors de la saison 2020-2021, puis restructuration et mise en conformité de la tribune sud et création des virages au second semestre 2021. Voilà donc ce qui a été rajouté sur votre demande. Je ne me souviens plus de ce que vous aviez demandé, mais on me dit que c'est exactement ce que vous avez souhaité.

M. DUZERT : Alors je l'ai loupé, si c'est le cas je présenterai mes excuses au prochain conseil municipal, nos excuses. Parce que je l'ai imprimé et je l'ai comparé. J'ai le droit de faire un loupé.

M. LE MAIRE : Vous avez le droit et vous suivez de très près les choses, on va vous le montrer à la sortie, les services vont vous le montrer. Ce n'est pas grave, je voulais vous donner cette explication.

On passe au rapport 37, c'est la temporada, la fixation des tarifs, Yves Ugalde.

TEMPORADA

37. Temporada 2021 - Fixation des tarifs

M. UGALDE : Pour cette nouvelle saison taurine, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'ensemble des dispositions ainsi que les tarifs tels que détaillés en note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions relatives à la billetterie avec les offices de tourisme de Bayonne, d'Anglet et de Biarritz.

M. LE MAIRE : Pas d'abstention ni... oui ?

M. ESTEBAN : On est sur la temporada, c'est ça ? Je voterai contre cette fixation des tarifs, plus particulièrement concernant les tarifs qui touchent les enfants dans cette délibération. C'est une dimension qu'on dit être culturelle, je ne sais pas si les enfants sont véritablement motivés pour aller assister à des corridas. En tout cas, en Espagne, les communautés autonomes ont décidé d'établir des délibérations. Je parlerai par exemple de la communauté autonome des Baléares, qui interdit la présence des enfants et des jeunes, il faut avoir 18 ans pour assister à une corrida. La communauté autonome de Navarre, c'est 14 ans. Bref, il y a une application dans la quasi-totalité des communautés autonomes où se pratiquent des corridas des préconisations de l'ONU en matière de protection de l'enfance, minimum 14 ans, et ensuite on va jusqu'à 16 ans, 17 ans, 18 ans pour pouvoir assister à une corrida. Je vois qu'ici les tarifs sont gratuits jusqu'à 8 ans, des enfants âgés de 8 à 15 ans accompagnés d'un adulte vont bénéficier de tarifs préférentiels. Je trouve ça totalement anormal, donc je voterai contre.

M. LE MAIRE : Evidemment, ça ne laisse pas sans voix Yves Ugalde.

M. UGALDE : Pas du tout, on ne va pas entrer dans un débat de fond, bien sûr, parce que là je crois qu'il nous faudrait un bon moment supplémentaire, je ne vais pas infliger ça à qui que ce soit autour de cette table. Je préciserai simplement pour ce qui concerne les Baléares qu'il ne se déroule plus de corridas depuis 12 ans, donc là Mixel tu peux déjà te libérer l'esprit pour ce qui concerne cette province. Mais pour ce qui concerne en revanche la Navarre, tu as raison de dire qu'en ce moment le débat est ouvert entre le positionnement de la province, qui n'est pas du tout partagé par, par exemple la mairie de Pampelune qui est en conflit sur ce sujet.

M. ESTEBAN : Oui, les Baléares ont voté leur décision en 2017, en cas peut-être de reprise de corridas. En tout cas c'est hautement symbolique à l'échelle de l'Espagne, et la Navarre en tout cas est sur une interdiction à 14 ans, ça serait bien qu'on envisage de le faire à Bayonne, une interdiction à 14 ans, on est jumelé avec Pampelune.

M. LE MAIRE : Monsieur Ugalde, la position de notre majorité.

M. UGALDE : Soyons clairs là-dessus, on est sur une position de pur principe de liberté d'accès à un spectacle, pour ce qui nous concerne, parce qu'on va entrer effectivement sur un jugement de valeur de chaque spectacle que l'on peut proposer aux arènes. Et là, on peut ouvrir le débat sur bien d'autres spectacles que l'on propose aux enfants et qui peuvent y accéder, avec quelques interrogations qui peuvent tous nous traverser l'esprit, en particulier les choses qu'ils regardent à la télévision à partir de 20h quelques fois.

M. LE MAIRE : Oui, Mathieu Bergé.

M. BERGÉ : Extrêmement rapidement pour rappeler notre position et qui est basée sur quelque chose qui correspond un peu aujourd'hui à la population bayonnaise, c'est-à-dire : « tout va bien, on n'est pas tous d'accord ». C'est un sujet qui, difficilement, fait l'unanimité. Donc, nous, notre position c'est qu'on n'est pas pour ce mode de gestion, donc nous ne participerons pas au vote, mais c'est une position qui est traditionnelle et répétée à chaque fois. Mais je pense qu'il faut, dans ce cas-là, justement respecter le fait que tout le monde ne soit pas d'accord là-dessus, et essayer de vivre ensemble.

M. ABADIE : Je vote contre avec Mixel Esteban.

M. LE MAIRE : On va s'y retrouver. Jean-Marc Abadie et Mixel Esteban votent contre. Vous avez dit Monsieur Bergé que vous ne prenez pas part au vote. On est d'accord que vous n'êtes pas d'accord. Monsieur Etcheto ?

M. ETCHETO : Nous, on est d'accord avec Monsieur Bergé, tiens. On ne prend pas part au vote pour exactement la même raison, c'est juste la question du mode de gestion.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Votes contre : 2, M. ESTEBAN, M. ABADIE. Non-participation au vote : 8, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA-LANDA, M. BERGÉ

M. LE MAIRE : Voilà qui est clair. Le dernier rapport va être résumé, mais très vite par Philippe Daubisse, ça concerne le 38.

COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEML ET AUTRES ORGANISMES

38. Société d'équipement des Pays de l'Adour - Rapport pour l'année 2019 du représentant de la Ville

M. DAUBISSE : Oui merci Monsieur le Maire, extrêmement rapidement, ce rapport concerne la société d'équipement des pays de l'Adour, rapport pour l'année 2019. Sur la base des éléments développés dans la note explicative de synthèse et en application de l'article L.1524-5 du CGCT, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le présent rapport relatif à la société d'équipement des Pays de l'Adour pour l'exercice 2019.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il me suffit de vous dire qu'on aura un conseil municipal le 8 avril, à 17h30, et que nous avons une commission générale le 31 mars à 18h. Je vous remercie d'avoir accepté de reporter d'un jour cette réunion, puisque j'étais à Paris hier pour des rendez-vous fixés dans l'urgence. Merci, bonne soirée et bonne nuit, parce qu'on y est quasiment. Merci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h40.